



RAPPORT FINANCIER 2018

— EN APARTÉ —
2018, UNE VISION STRATÉGIQUE
AU SERVICE DU TERRITOIRE



— Directeur Général —
Pierre Cambefort

— Président —
Jean-Jacques Calcat

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est sans conteste la banque du territoire. Son rôle de premier financeur de l'économie tient ainsi en quelques préceptes qu'elle s'efforce d'appliquer du mieux possible, au quotidien : des salariés au plus près des clients, des administrateurs attentifs aux évolutions de leur région, et un subtil mélange de modernité et de continuité dans ce qui a toujours fait la force de cette banque mutualiste. Pour le président, Jean-Jacques Calcat, comme pour le directeur général, Pierre Cambefort, la préoccupation première est ainsi de pouvoir travailler, avec les femmes et les hommes, à leur avenir sur le territoire.

Vous revendiquez le titre de banque du territoire. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Jean-Jacques Calcat : Cela repose sur des faits bien établis. Notre réseau « points verts », par exemple, facilite les retraits de nos clients dans les campagnes. Et ce, grâce à un partenariat avec des commerçants. Nous en comptons 179 sur nos quatre départements, et nous continuons leur implantation dans les villages de plus de 500 habitants disposant d'un commerce.

Il y a aussi les nombreux partenariats qui sont noués dans les domaines sportif, associatif... ce qui représente un soutien annuel de 2 millions d'euros.

On peut également citer le renforcement de l'équipe

point passerelle qui accompagne nos clients en situation de fragilité financière et/ou sociale à la suite d'un accident de la vie. Notre signature **Notre territoire Votre avenir**, témoigne bien de la poursuite de notre politique de proximité. Et cela se traduit notamment, et depuis des années, par l'embauche de deux salariés chaque semaine. Plus de 14000 sociétaires assistent aux 66 assemblées générales de Caisses locales. C'est un bon signe. Cela veut dire que la stratégie mise en place par la direction et validée par le conseil d'administration est la bonne.



Pierre Cambefort : Cette volonté d'être la banque du territoire est différenciante. Notre vision est toujours la même : amener le meilleur de nos métiers à tous les habitants, où qu'ils soient.

Nos clients sont ainsi satisfaits de la proximité physique de nos équipes. Tout comme de la rénovation continue des agences, et la mise en place de nouveaux réseaux spécialisés. A côté de celui des entreprises, de la banque d'affaires, des assureurs... nous venons de créer le centre d'affaires agricoles pour les structures agricoles en fort développement, ainsi que la banque des flux. Dans cette dernière structure, on trouve des experts pour accompagner les clients, qu'il s'agisse de flux domestiques ou internationaux.

Dans ce mode de fonctionnement, le client reste toujours rattaché à son agence de proximité, tout en bénéficiant de l'expertise de ces réseaux lorsque le besoin s'en fait sentir. Les deux équipes travaillent en coopération.

Tout cela nous différencie. Nos concurrents ont fait le choix de désertier les villages, nous, nous sommes partout.

Dans le même temps, nous poursuivons sur la voie du digital, ce qui ne me paraît nullement incompatible, mais, au contraire, complémentaire. Nos agences et nos 4 sites sont ainsi équipés du meilleur en matière de nouvelles technologies.

“ Notre vision est toujours la même : amener le meilleur de nos métiers à tous les habitants, où qu'ils soient.”

Et les résultats sont là ...

Jean-Jacques Calcat : Oui, les résultats sont là. Nous finançons près de la moitié de l'économie de nos quatre départements. Nous sommes la première caisse régionale en parts de marché. Nos parts de marché crédits sont passés de 49 à 49,4%, et notre indice de recommandation clients a fortement progressé en un an.

Pour ce qui est des résultats, celui de la caisse régionale s'établit à 102 millions d'euros, et nous préservons l'avenir avec 2,9 milliards d'euros de fonds propres.

Pierre Cambefort : Nous avons effectivement les reins solides. Cela nous permet, par exemple, d'affecter 6% de la masse salariale dans la formation des salariés. Ou d'investir 20 millions d'euros chaque année dans le domaine de l'informatique. Nous sommes une banque de plein exercice, nous décidons et investissons ici. C'est pourquoi nous avons une vision à très long terme. Nous créons de la valeur sur la durée pour nos clients.

J'ai coutume de dire que nous sommes le partenaire loyal, différenciant et engagé de tous les acteurs de notre territoire.

Vous êtes donc plutôt optimiste ?

Jean-Jacques Calcat : Je suis, en tout cas, d'un optimisme raisonné au vu de notre bonne situation. Même si c'est dur partout, il y a de quoi faire sur ce beau territoire. La banque est solide. Tous les outils sont en place.

Pierre Cambefort : Je crois surtout qu'il importe d'être réaliste. La conjoncture est volatile, mais notre capacité à travailler sur le long terme plaide en notre faveur. Nous avons la possibilité d'intervenir en cas de situation de crise, dans le monde agricole et ailleurs aussi.

Le mutualisme est une force. Nous sommes dans le combat associatif, la solidarité, le développement durable. Le Crédit Agricole n'est pas une banque comme les autres.



Table des matières

RAPPORT DE GESTION 2018	6
1. CHIFFRES CLES	7
2. LA CONJONCTURE	7
3. LES FAITS MARQUANTS	11
4. L'ACTIVITE	12
5. RAPPORT FINANCIER	14
6. LES FACTEURS DE RISQUES	22
7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	59
8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	116
9. DIVIDENDES DISTRIBUES	117
10. LES PERSPECTIVES 2019	118
ANNEXE	119
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018	122
CADRE GÉNÉRAL	123
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	123
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	123
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	126
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	129
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	130
COMPTE DE RÉSULTAT	130
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	131
BILAN ACTIF	132
BILAN PASSIF	133
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	134
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	135
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018	138
TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	138
TRANSITION ENTRE LES DEPRECIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUEES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUEES SELON IFRS 9	140
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	144
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	144
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	179
3. RISQUE DE CREDIT	180
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	214
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	226
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	227
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	255
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	260

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	262
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	263
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2018	277
12. PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	280
13. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018	285
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2018</u>	286
<u>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2018</u>	294

RAPPORT DE GESTION 2018

1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
BILAN (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>				
Total du bilan	16.652	16.289	15.348	14.465
Fonds Propres avec FRBG	2.324	2.207	2.063	1.950
Capital social	125	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	425	379	399	425
Résultat brut d'exploitation	183	151	172	204
Bénéfice net	102	98,1	97,5	99
MOYENS				
Effectif *moyen au 31 décembre (* effectif moyen utilisé)	1.915	1.920	1.907	1.901
Nombre de guichets permanents	156	157	160	161
Nombre guichets périodiques	10	9	17	17
(DAB / GAB) et automates bancaires	548	545	547	571
Nombre de partenaires (* déf. langage commun)	702.067	702.510	703.232	713.900(*)
SOCIETARIAT				
Nombre de Caisses locales	66	66	66	66
Nombre de sociétaires de Caisses locales	282.125	274.531	268.007	262.723

2. LA CONJONCTURE

L'année 2018 a été riche en bouleversements, notamment politiques, conduisant à une volatilité forte et à des tendances contrastées sur les marchés financiers.

1er Trimestre : Le plan fiscal américain vient, à un moment particulièrement inopportun, doper temporairement une croissance déjà au faîte de son cycle. Si la stimulation budgétaire n'est pas de nature à propulser la croissance potentielle, elle conduit néanmoins à revoir la croissance américaine à la hausse, légèrement sous la barre de 3% en 2018 et 2019. Une croissance supérieure à son taux potentiel (estimé à 1,8%) et susceptible de faire reculer le taux de chômage vers 3,5% fin 2019, bien en-deçà du taux de plein emploi estimé par la Federal Reserve (4,5%). Bien que l'inflation ne menace pas de se redresser très violemment, le resserrement monétaire de la Fed sera plus rapide. La Banque centrale américaine aura la difficile tâche de guider l'économie vers un atterrissage en douceur en 2020 et au-delà, en éliminant graduellement ses mesures d'assouplissement monétaire.

Le nouveau président de la Fed, Jerome Powell, cherchera à mettre en œuvre une politique équilibrée, permettant à la fois de prévenir la surchauffe et d'atteindre les objectifs d'inflation. Il faudra faire preuve d'une grande virtuosité et d'un sens aigu de la mesure pour éviter, d'une part, les remontées de taux prématurées qui pourraient étouffer la croissance et, d'autre part, les remontées trop tardives qui pourraient entraîner un cycle surchauffe-récession. En zone euro, la phase de reprise, accompagnée de son cortège de belles surprises, est passée et l'économie s'installe dans sa phase de croissance. Les résultats parfois décevants des enquêtes ne signalent pas le retournement du cycle, mais son ralentissement naturel : ils reflètent une simple adaptation des anticipations à la réalité. La confiance des agents économiques a retrouvé une plus grande cohérence avec les évolutions de l'économie réelle. La solidité des fondamentaux suggère des taux de croissance encore soutenus, proches de 2,4% en 2018 et 2,1% en 2019, sans accélération sensible de l'inflation. L'urgence monétaire ne menace donc pas : la politique monétaire de la BCE sera très lentement moins accommodante.

2eme Trimestre : Les États-Unis continuent d'afficher une santé économique insolente. Une croissance dont le rythme ne s'infléchit pas, tirée par la consommation des ménages et par la reprise de l'investissement, mais aussi « sur-stimulée » par un plan budgétaire aussi substantiel qu'inopportun. Aussi mûr soit-il, le cycle, dopé par des économies d'impôts intervenues alors que l'économie fonctionnait déjà à pleine capacité, voit son pic différé. Et les déséquilibres qui en annoncent généralement la fin ne sont pas encore exacerbés. Bien que la croissance excède son rythme potentiel (1,8-2%) et que le taux de chômage (3,8% à rapprocher d'un pic à 10% en octobre 2009...) soit inférieur à son niveau « d'équilibre » (selon la Federal Reserve, avec un taux de chômage à 4,5%, l'économie est au plein emploi), l'inflation se redresse lentement. Mais son accélération pointe. De plus, la Federal Reserve veille et cherchera évidemment à promouvoir un ralentissement ordonné. Le cycle américain se révèle d'une longévité impressionnante. En zone euro, le ralentissement du premier trimestre a suscité de nombreuses questions auxquelles des réponses exagérément pessimistes, voire alarmistes, ont été fréquemment apportées. Expliqué par des exportations moins dynamiques, cet à-coup ne signale pas la fin prématurée du cycle de croissance. Ce dernier ne bute pas sur des contraintes d'offre rédhitoires, notamment en termes de travail. Ce ne sont pas les tensions sur la main-d'œuvre qui risquent de faire dérailler la croissance. Cette dernière s'assagit et se voit menacée par des facteurs extérieurs : plus que le resserrement monétaire américain, c'est bien le risque d'escalade dans la guerre commerciale qu'il convient de craindre. Compte tenu des représailles probables, il serait exagérément ambitieux de chiffrer le coût potentiel d'une guerre dont on ne connaît pas les contours. Une guerre commerciale pénaliserait évidemment la croissance. Cependant, avant même que l'escalade n'intervienne, ce sont les dommages sur la confiance pouvant altérer les décisions d'investissement qu'il y a dès à présent lieu de redouter. Ainsi, après 2,6% en 2017, notre scénario révisé la croissance de la zone euro légèrement à la baisse (2,2% en 2018, puis 2% en 2019) pour incorporer l'à-coup du premier trimestre et un environnement plus risqué sans inscrire un retournement du cycle européen.

L'Europe n'est encore pas réellement affectée par les troubles américains qui se manifestent, pour l'instant encore, sous une forme financière. En revanche, le cocktail « appréciation du dollar, montée des taux américains et intensification des craintes liées au protectionnisme » a renforcé les pressions financières sur la sphère émergente.

3eme Trimestre : Remise en cause du multilatéralisme, essoufflement du projet européen, montée du protectionnisme américain, accroissement des tensions géopolitiques notamment au Moyen-Orient, Brexit dont on ignore toujours quelles en seront les modalités et, plus « prosaïquement », resserrement des conditions monétaires américaines. Certaines menaces planent et il est ardu (voire illusoire) de leur assigner une probabilité, de leur donner une consistance tangible. D'autres ont déjà pris corps.

Le resserrement monétaire américain et la dégradation des conditions de marché lié à la montée de l'aversion au risque ont déjà fait des victimes à l'intérieur du monde émergent. Les exemples les plus éloquents en sont l'Argentine et la Turquie.

Les sanctions américaines à l'égard de l'Iran se traduisent, par ailleurs, par une pénurie d'offre de pétrole sur un marché déjà confronté au déclin de la production vénézuélienne et aux difficultés d'acheminement aux États-Unis. Un marché qui aura donc besoin de l'OPEP pour s'équilibrer en 2019 et un prix du pétrole qui pourrait, au moins temporairement, franchir le cap des 100 dollars par baril. Enfin, le protectionnisme américain et les droits de douane imposés à la Chine dont il est probable qu'en 2019 ils s'appliquent à l'intégralité des exportations chinoises. Cette guerre commerciale devrait marginalement amputer le pouvoir d'achat des ménages américains et se traduire par une remontée des taux des « Fed Funds » (seulement) légèrement plus marquée que ne le suggère actuellement le « dot plot ». Elle devrait soustraire 2 points de pourcentage à la croissance chinoise, intégralement compensés par le plan de relance « tous azimuts » déployé par Pékin et permettant de rester sur un rythme d'expansion inchangé autour de 6,5%.

En zone euro, le fléchissement de la croissance ne doit pas être interprété comme le signe annonciateur d'un retournement imminent. La croissance ralentit certes (autour de 2,1% en 2018 vs 1,8% en 2019), mais c'est un essoufflement naturel. La consommation des ménages se tient bien et, surtout, la reprise de l'investissement éloigne les craintes d'une interruption précoce d'un cycle encore vertueux. La consolidation de la demande interne se poursuit donc. Les craintes relatives à une pénurie de main-d'œuvre source d'augmentations de salaire localisées, puis diffuses générant une accélération sensible de l'inflation et mettant un terme prématuré à la croissance, sont infondées. Seule l'Allemagne est confrontée à une telle rareté. Les pressions salariales restent tout à fait mesurées et expliquent que l'inflation sous-jacente reste elle-même modérée.

4eme Trimestre : L'accord annoncé entre les États-Unis et la Chine à l'occasion du G20 (suspension pour quatre-vingt-dix jours de la hausse prévue des droits de douane américains de 10% à 25% sur les 200 millions de dollars d'exportations chinoises, accompagnée de la volonté chinoise d'augmenter ses importations en provenance des États-Unis) n'est qu'une trêve. Il ne s'agit aucunement d'une étape préalable à la résolution d'un conflit économique toujours susceptible de s'aggraver tant sont éloignées les attentes respectives des deux « belligérants ». En revanche, la guerre menée par les États-Unis resterait dirigée contre la Chine et ne ciblerait pas d'autres victimes, à savoir l'Union européenne. Un scénario qui suppose, en outre, que l'offre saoudienne s'ajuste au marché, permettant au prix du pétrole de retrouver quelque vigueur et d'évoluer entre 70 et 80 dollars par baril. En 2019, c'est donc sur fond de guerre commerciale et de prix du prix plus « sage » mais volatile, que s'inscrit le ralentissement économique, déjà entamé mais encore hétérogène. Alors que la zone euro semble chercher un second souffle, que le Japon peine à dynamiser sa

demande intérieure, que la croissance chinoise est susceptible de décevoir en début d'année en dépit du plan de soutien public, les États-Unis devraient encore connaître une année faste. Amorcé en juin 2009, le cycle actuel est le plus long de l'histoire des États-Unis. Après un pic en 2018 (avoisinant 3%), le ralentissement de la croissance américaine se dessine. En 2019, proche de 2,6%, celle-ci serait toutefois toujours supérieure au potentiel. Mais les forces du cycle d'investissement notamment s'étiolent, cependant que les soutiens monétaires et fiscaux expirent. L'investissement des entreprises devrait ainsi être moins dynamique en 2019. Quant aux perspectives d'amélioration de l'investissement résidentiel, elles restent assez ternes. Fin 2019, la quasi disparition des stimuli fiscaux qui auront propulsé, durant deux ans, le cycle bien au-delà de son sommet naturel, une politique monétaire prenant une tournure plus restrictive et la persistance des tensions commerciales sino-américaines devraient précipiter la fin d'une période de croissance exceptionnelle par sa vigueur et sa longévité. En zone euro, dans le contexte d'une politique monétaire accommodante et d'une politique budgétaire contribuant positivement à la croissance, des fondamentaux encore solides signalaient la maturité du cycle, mais non sa mort imminente. La croissance, vouée à évoluer progressivement vers un rythme plus proche du potentiel (estimé à 1,5%), empruntait un chemin normal : celui du ralentissement, passant d'un rythme annuel de 2,8% à l'été 2017 à 2,2% au printemps 2018. Mais, depuis l'été, la décélération s'est amplifiée et aux informations favorables encore livrées par les chiffres « durs » s'oppose le sentiment dégradé émanant des enquêtes. Les incertitudes croissantes, essentiellement exogènes, conduisent donc à anticiper un infléchissement plus marqué que celui dû au seul essoufflement naturel du rythme de croissance. Notre scénario retient un fléchissement de la croissance (1,9% en 2018 puis 1,6% en 2019) essentiellement dû aux incertitudes croissantes motivant un comportement d'investissement prudent.

3. LES FAITS MARQUANTS

- **Remboursement anticipé d'avances globales et emprunts en blanc MLT**

Le montant des remboursements anticipés d'avances globales s'élève à 174M€ sur l'exercice. Les soultes générées par ces opérations s'élèvent à 11,4M€ (70M€ en 2017).

- **Provision Epargne Logement**

Dotation de +0,5M€.

- **Réallocation d'IS**

Compte tenu de la charge d'impôt supporté par CASA au titre de la surtaxe d'IS de 3%, les Caisses régionales ont supporté une partie de ce surcoût par une réduction de moitié de la réallocation d'IS. Un avenant à la convention d'intégration fiscale a été signé et est applicable uniquement au titre de l'exercice 2018.

- **Titrisation**

Une troisième opération de titrisation a été réalisée le 26/04/18, avec une structure et une documentation juridique proches de celles de l'opération Crédit Agricole Habitat 2017, à la différence près que cette nouvelle opération est rechargeable périodiquement pour maintenir un encours de portefeuille constant dans le FCT, comme dans l'opération FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

Les titres seniors ont été entièrement placés sur le marché auprès d'investisseurs.

La CR a procédé à la cession initiale de 262 créances pour 25 M€ de CRD et 30 K€ d'ICNE.

4. L'ACTIVITE

4.1. Le fonds de commerce

La Caisse régionale a pour ambition le développement durable et rentable de son fonds de commerce dans un contexte de banque 100% humaine et 100 % digitale.

Avec 33.054 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, le nombre de sociétaires ayant rejoint les caisses locales de la Caisse régionale a progressé de 2.8%.

4.2. La collecte

La collecte progresse de + 1.5 % sur un an pour dépasser la barre des 21Md€ (21,3 Md€), avec une évolution marquée des liquidités (DAV +3,5%) et l'épargne réglementée, notamment l'épargne logement (+ 3.2 %/ 2017).

Fort impact marché faisant reculer les encours Valeurs Mobilières de 6,8%.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 43,2 % à fin novembre 2018 (source BDF).

La collecte monétaire évolue de + 2.2 %.

L'épargne bancaire évolue de + 2.9 %.

L'assurance vie évolue de + 1.7 %

Quand les valeurs Mobilières régressent 6.8 %.

Conformément à la loi ECKERT la situation des avoirs inactifs à fin 2018 est la suivante :

Date STATS	Nombre de comptes inactifs	Montant des avoirs sur comptes inactifs	Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant transféré à la CDC
10/01/2019	11 105	9 774 854,54	582	680 286,04

Il est à noter que cette information est également mise à disposition sur le site Internet NMP.

4.3. Le crédit

Avec 12.7 Md€ l'encours augmente de + 3.9 % sur 2018.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 49,4% à fin novembre 2018 [source BDF].

Avec 1 Mds€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement évolue de 0,8%.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 290 M€ de crédits équipement.

Dans un contexte de baisse des taux et de vive concurrence, les réalisations habitat s'établissent à 1 147 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu une nette évolution, avec 210 M€ de réalisations, l'encours progresse de 8 %.

4.4. Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Prévoyance décès, Dépendance, Obsèque, Santé, GAV, PJ, etc.) connaît une croissance avec plus de 290 406 contrats en stock (+2.7% /2017). (Source RCR)

Les contrats d'assurances de biens (Auto, MRH, Tous mobiles, Fourrage) continuent de gagner du terrain avec plus de 203 035 contrats (+4.3% /2017). (Source RCR)

4.5. Les produits et les services

A fin 2018, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente plus de 300.000 titulaires de comptes services, dont 273.587 (sept 2018) sur le marché des particuliers.

En complémentarité avec son réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a poursuivi, en 2018, le développement des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties.

Les visites sur le site internet www.ca-nmp.fr représentent 26 millions de connexions. Ce site traite 82 % des virements réalisés par internet et près de 99.5 % des ordres de bourse.

Les communications via SMS s'élèvent à 2.9 millions et l'envoi de relevé électronique concerne plus de 387 000 plis.

En 2018, le renforcement de l'usage de la tablette en agence a permis la signature électronique de contrats qui couvre aujourd'hui plus de 88 % des actes éligibles.

Concernant Ma Banque, le nombre de profils actifs dépasse 93 000 au 02 janvier 2019.

5. RAPPORT FINANCIER

5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 16,7 Md€, en progression de 2,2 % par rapport à 2017.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2018	2017
Crédits clients	73,1%	71,9%
Trésorerie et Banques	7,7%	8,7%
Immobilisations et Titres	17,5%	17,6%
Comptes Encaissements et Régularisation	1,7%	1,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2018 portent sur :

- Les opérations avec la clientèle (12,2 Md€) progressent de 4 % sous l'effet principal de la croissance des encours de créances habitat.
- Le poste Trésorerie et Banques (1 281M€) diminue sous le principal effet des tombées d'échéances de placements monétaires auprès de Crédit Agricole SA.
- Le poste Immobilisations et Titres (2,9 Md€) progresse de 1,6 % en conséquence de la mise en œuvre du programme de modernisation des agences en agences collaboratives.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2018	2017
Trésorerie et Banques	50,8%	51,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	30,9%	31,0%
Comptes de tiers et divers	1,8%	1,7%
Provisions et dettes subordonnées	2,5%	2,5%
FRBG	1,1%	1,0%
Capitaux propres	12,9%	12,5%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2018 portent sur :

- Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (5,2 Md€) évolue de +2,2 %, compte tenu de la progression des dépôts à vue (+3,5 %), tempéré par le recul des dépôts à terme (-6,4 %).
- Le poste FRBG (181 M€) progresse de 15,4 %.
- Les capitaux propres (2,1 Md€) augmentent de 4,6 %, cette évolution est liée à l'augmentation des réserves suite à l'affectation du résultat 2017.

5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFCEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017	Variation N - N-1 en %
Intérêts et produits assimilés	331 445	359 830	-7,9%
Intérêts et charges assimilés	-135 377	-204 898	-33,9%
Revenus des titres à revenu variable	44 457	44 236	0,5%
Commissions Produits	209 374	208 243	0,5%
Commissions Charges	-35 261	-38 084	-7,4%
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	1 304	1 800	-27,5%
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	216	2 673	-91,9%
Autres produits d'exploitation bancaire	13 998	6 682	109,5%
Autres charges d'exploitation bancaire	-5 093	-1 170	335,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	425 064	379 313	12,1%
Charges générales d'exploitation	-227 220	-215 866	5,3%
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-14 770	-12 388	19,2%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	183 074	151 058	21,2%
Coût du risque	-12 501	23 524	-153,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	170 573	174 583	-2,3%
Résultat net sur actifs immobilisés	1 065	-322	-431,1%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	171 638	174 261	-1,5%
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	-45 211	-21 877	106,7%
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	-24 200	-54 300	-55,4%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	102 227	98 084	4,2%

5.1.3. Le produit net bancaire

Le PNB progresse de 46 M€ avec notamment deux éléments exceptionnels sur la marge d'intermédiation :

- elle augmente sous l'effet de la forte diminution des soultes payées pour le réaménagement des avances : 11 millions en payés en 2018 contre 70 en 2017, soit + 59 M€ d'évolution en relatif
- cet effet positif est minoré par une dotation à la provision épargne logement, au lieu d'une reprise effectuée en 2017, soit une évolution relative de -8 M€.

Hors ces mouvements, la marge d'intermédiation globale continue de baisser à hauteur de -10 M€, et ce malgré la hausse de l'encours crédits, sous l'effet persistant des réaménagements passés et du contexte de taux d'intérêts toujours bas. Les réalisations de nouveaux crédits ont été faites au taux moyen de 1,44 %, le taux de rendement du stock crédits poursuit en conséquence sa diminution et atteint seulement 2 %.

Le PNB commissions continue d'évoluer favorablement de 2,4 %.

Le PNB Fonds Propres et divers est en légère progression, le stock de plus-values latentes sur le portefeuille de diversification a baissé de 40 à 26 M€, en parallèle à la forte baisse observée au second semestre sur les marchés financiers. La comptabilisation du produit des bons prescrits bonifie le PNB de 3,8 M€

5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges sont en augmentation significative :

- Les charges de personnel augmentent de plus de 6 M€, principalement sous deux effets, une augmentation de la participation et de l'intéressement liée à la bonne tenue du résultat net en 2018 et le versement d'une prime (défiscalisée et non soumises aux cotisations sociales) à chaque salarié en application des possibilités ouvertes en fin d'année par le Gouvernement.
- Par ailleurs les amortissements sur immobilisations sont en forte augmentation en conséquence de la mise en œuvre du programme de modernisation des agences en agences collaboratives.

5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

L'augmentation du PNB, en dépit d'une hausse des charges de fonctionnement nettes se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 183,1 M€, en progression de 21,2 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 57 %.

5.1.6. Le cout du risque

Le coût du risque est de -12,5 M€ en 2018, contre +23,5 M€ en 2017.

Les dotations aux provisions sur risques affectés sont limitées et les indicateurs de risques sont bien orientés (diminution du taux de créances douteuses et litigieuses). Le taux de couverture reste stable et prudent (plus de 80%).

5.1.7. Le résultat net

Après prise en compte de la charge fiscale, le résultat net social ressort à 102,2 M€ en progression de plus de 4 %.

	Résultat net
2014	100,5
2015	99,0
2016	97,5
2017	98,1
2018	102,2

5.1.8. Informations diverses

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 45 645€ au titre de l'exercice 2018, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 15 715€.

5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidé)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes internationales IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne afin d'harmoniser et de garantir la transparence de l'information financière.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique). Les sociétés techniques de titrisation sont également intégrées dans le périmètre de consolidation.

5.2.1. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018 s'établit à 16,98 Md€, en hausse de 3,3% par rapport au 31 décembre 2017. Le passage à la norme IFRS9, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, a eu un impact à l'ouverture (FTA) et modifie significativement les éléments du bilan consolidé.

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2018	2017
Prêts et créances sur la clientèle	73,1%	72,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5,0%	6,1%
Autres actifs financiers au coût amorti	5,0%	
Actifs financiers disponibles à la vente		12,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		5,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3,2%	
Actifs financiers détenus à la juste valeur par capitaux propres	10,0%	
Comptes de régularisation et actifs divers	1,6%	1,7%
Autres postes de l'actif	2,1%	2,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste prêts et créances sur la clientèle représente 73 % du total bilan. En progression en valeur de 3,9 %, il atteint 12,4 Md€.

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2018	2017
Dettes envers les établissements de crédits	49,0%	50,0%
Dettes envers la clientèle	30,3%	30,6%
Dettes représentées par un titre	0,2%	0,1%
Capitaux propres	17,2%	15,9%
Provisions pour risques et charges	0,5%	0,5%
Autres postes du passif	2,7%	2,9%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits qui représente 49% du total du bilan : il atteint 8,3 Md€ fin 2018, en hausse en valeur de 1,3 % en lien avec le refinancement de la hausse des encours de crédits.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle qui représente 30 % du total du bilan : ce poste atteint 5,1 Md€, en hausse de 2,4 %. Cette variation résulte d'une nette progression des Dépôts à vue de la clientèle, tempérée par l'arrivée à échéance de Dépôts à terme.

Les Capitaux propres, part du groupe s'élèvent à 2,9 Md€, en hausse de 11,4 %.

5.2.2. Le compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	2018	2017	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	193,1	206,9	-6,7%
Produits nets de commissions	171,5	171,5	0,0%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	47,8	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JVR, actifs financiers à la JV OCI ou au coût amorti	28,1	0,0	
Autres éléments du PNB	62,0	68,8	-9,9%
Produit net bancaire	454,7	495,0	-8,1%
Charges générales d'exploitation	-286,8	-272,6	5,2%
Dotations aux amortissements	-17,4	-14,7	18,8%
Résultat brut d'exploitation	150,5	207,7	-27,6%
Coût du risque & divers	-14,0	23,4	-159,7%
Charge fiscale	-39,6	-66,1	-40,0%
Résultat net	96,9	165,1	-41,3%

Le Produit Net Bancaire consolidé est en repli de 8,1% entre 2017 et 2018 et s'établit à 454,7 M€.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés, diminuent de 6,7 %. Cette évolution est la conséquence de l'effet persistant des réaménagements passés et du contexte de taux d'intérêts toujours bas, en dépit de la hausse de l'encours crédits.
- Les Produits nets des commissions sont stables et représentent désormais 37,7% du PNB.

Les charges générales d'exploitation consolidées augmentent de 5,2 %. Les dotations aux amortissements sur immobilisations sont en progression de 18,8 % en conséquence de la mise en œuvre du programme de modernisation des agences en agences collaboratives.

Le Résultat Brut d'Exploitation, en repli de 27,6 %, couvre :

- Le coût du risque, négatif de 13,3 M€ en 2018 contre +23,4 M€ en 2017, avec une hausse modérée du risque affecté et des provisions non affectées. Pour mémoire, l'exercice 2017 avait été marqué par des reprises sur les provisions collective et filières (en lien avec la sortie de périmètre des encours sensibles des contreparties retail dont la note est supérieure ou égale à H).
- Une Charge Fiscale de 39,6 M€, en repli de 40 % en lien avec la baisse du RBE.

Le Résultat net (part du groupe) est de 96,7 M€, en baisse de 41 % par rapport au 31 décembre 2017.

5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

5.3.1. Le ratio de solvabilité européen

Avec un niveau de fonds propres prudentiels de 1,648 Md€ au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées affiche un ratio de solvabilité CRD4 Bâle 3 transitoire de 21,4 % contre 20,3% au 31 décembre 2017.

5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2018 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 57 %. En amélioration de 3 points par rapport à 2017. Ce ratio reste à un niveau compétitif et traduit une performance satisfaisante en valeur absolue.

5.4. Le suivi et le contrôle des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ; il précise et complète les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne, applicables depuis le 1er octobre 1997.

Le Responsable des Contrôles Permanents est désigné comme responsable de la fonction gestion des risques. Il est directement rattaché au Directeur général.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une charte de contrôle interne qui définit dans une approche globale le "Contrôle Interne" au sein de l'Entreprise, et précise les moyens destinés à assurer son bon fonctionnement. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, sont formalisés dans cette charte qui s'appuie sur les derniers textes internes de référence.

Les politiques sur lesquelles s'appuie le contrôle interne sont régulièrement mises à jour : politique des entrées en relation, politique de maîtrise des risques crédits, politique financière, politique des risques opérationnels, politique d'externalisation, politique PCA ...

Plusieurs comités (Comités Mensuels des Risques Crédit, Comités de Contrôle Interne, Comités des Risques Opérationnels, Comités de Management de la Conformité et de l'Éthique, Comités Financiers, Comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Un Comité d'Audit et un Comité des Risques, composé de 6 administrateurs, sont tenus périodiquement. Le comité d'audit sollicite les explications et éclairages qu'il juge nécessaires pour comprendre les comptes et prépare la décision du Conseil d'Administration. Le Comité des Risques conseille le Conseil d'Administration pour les aspects concernant la stratégie globale en matière de risques.

Le Comité de Contrôle Interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse régionale au cours de l'année 2018.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à Crédit Agricole SA et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le questionnaire annuel de contrôle des services d'investissement (RCSI) est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers avec copie à la Direction de la conformité de Crédit Agricole SA.

5.5. Appétence aux risques

Le Conseil d'Administration définit annuellement son appétence et sa tolérance au risque, conformément à la Directive CRR - CRD IV, publiée le 26 juin 2013, qui prévoit de :

- définir une stratégie et des politiques proportionnées au niveau de la tolérance au risque,
- déployer une politique de rémunération conforme à l'appétit au risque et
- mettre en place un Comité des risques composé de membres compétents pour suivre la stratégie et l'appétence en matière de risque de l'établissement de crédit.

L'appétence et la tolérance au risque sont définies comme le niveau agrégé et le type de risques que l'entité est prête à prendre, au sein de sa capacité en risque, pour parvenir à réaliser ses objectifs stratégiques et son business plan.

La capacité en risque est définie comme le niveau maximal de risques que l'entité peut porter sans enfreindre ses obligations réglementaires.

Le tableau de bord de suivi des risques est établi et présenté au Comité des Risques et au Conseil d'Administration semestriellement et inclut les indicateurs du socle commun et des mesures de risques. Tout dépassement de ces seuils ou limites entraîne une information au Conseil d'Administration ainsi qu'à Crédit Agricole SA/DRG.

Indicateurs définis en 2018 par le Conseil d'Administration :

	Indicateurs de suivi du risque	Nature de risque	Seuil d'alerte au conseil	31/12/2017	31/12/2018	Niveau
Solvabilité	Ratio CET1	Fonds propres	15,5%	20,3%	21,4%	
	Δ nette Parts sociales/CCA/CCI	Fonds propres	- 17 M€	+12,2 M€	+6,5 M€	
Liquidité	LCR	Liquidité	inférieur à 100%	118,3%	119,8%	
	Stress global de survie	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 1 mois	Excédentaire de 769 M€ à 1 mois	Excédentaire de 815 M€ à 1 mois	
	stress idiosyncratique	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 3 mois	Excédentaire de 1022 M€ à 3 mois	Excédentaire de 1163 M€ à 3 mois	
	stress systémique	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 12 mois	Excédentaire de 1486 M€ à 12 mois	Excédentaire de 1924 M€ à 12 mois	
	Consommation LCT selon la limite en vigueur	Liquidité	Si LCT conditionnelle en vigueur : 105% LCT ferme; Si LCT ferme en vigueur : 95% de la LCT ferme	79% au 31/12/2017 de la LCT Ferme	73% au 31/12/2018 de la LCT Ferme	
Activité	Coefficient d'exploitation	Activité	73%	60%	57%	
	Coût du risque	Contrepartie	120 M€	-23,5 M€	12,5 M€	
Résultat	Taux de défaut (créances dépréciées / encours brut)	Crédit	4,6%	2,4%	2,1%	
	RN base sociale NF	Impact / Fonds propres	0 M€	98,1 M€	102,2 M€	
Autres indicateurs	Taux de provisions individuelles / créances dépréciées (capital + intérêts)	Crédit	66%	81%	80%	
	Limite LBO + FSA (politique crédit en vigueur)	Crédit	312 M€ (politique 12/2018 : <= 15% EAD marché Entreprise)	238 M€	242M€	
	Limite en stress sur le portefeuille JVR et JCR (politique financière en vigueur)	Marché	75 M€ (politique 10/2018)	53 M€	47M€	
	Seuil Incident significatif RO (en vigueur)	Opérationnel	incident >= 6 M€ (03/2018)	-	-	
	Coût de la fraude avérée (externe et interne) /PNB - données actualisées	Conformité	1,5%	0,31%	0,20%	
	Coût du RO pur / PNB (en date de détection) - données actualisées	Opérationnel	3,0%	0,81%	0,58%	
Impact VAN choc +/-200bp (taux) et +100bp (inflation)	Taux/inflation	155 M€	NA	49,6M€		

Aucun dépassement des seuils d'alerte définis n'a été constaté en 2018.

6. LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

6.1. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend règlementairement comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés conformément au 39 du §1 du règlement (UE) n°575/2013 » (article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Ce risque se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

6.1.1. Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration valide annuellement la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion de l'ensemble des risques significatifs de la Caisse régionale et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité, des agences entreprises, des agences spécialisées, des marchés et instances titulaires d'une délégation d'octroi de crédit.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dernièrement refondu par l'arrêté du 3 novembre 2014, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juin 2018.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marché de la banque de détail et de la grande clientèle. Les règles de recouvrement sont décrites dans la politique recouvrement adopté en juin 2018 par le Conseil d'Administration.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en niveaux de risques Sensible et Avéré (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

6.1.2. Gestion du risque de crédit

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées exerce son activité de distribution de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations) et divise ainsi ses risques.

La Caisse régionale a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale n'entre pas en relation et ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image. Les dérogations sont du ressort de la Direction Générale.

L'octroi des crédits mobilise différents acteurs, dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement (marchés de la banque de détail et engagements entreprises-collectivités publiques-PIM) ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

Procédures de décision

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'octroi de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : le Comité départemental des prêts et le Comité des Engagements.

- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration qu'il a délégué à différents collaborateurs selon le métier exercé et dans le respect de limites strictes contenues dans le recueil des délégations.
- Le comité départemental des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils agissent par délégation du Conseil d'Administration. Ils ont délégation pour statuer sur l'octroi de crédit pour les dossiers hors délégation du réseau et des marchés dans les limites d'un encours après projet par groupe de contrepartie de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle notée E+, E, E- ainsi que la Promotion Immobilière, et 8 M€ pour les Entreprises notées A+ à D- ainsi que pour les Collectivités Publiques.
- Le comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers dont l'encours, après projet par groupe de contrepartie est supérieur aux délégations accordées aux Comités départementaux des prêts.
- La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle que chaque délégataire s'engage à utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marché.
- La délégation immédiate fait exception au principe de limitation d'encours. Elle a pour objectif de permettre aux collaborateurs de tous les marchés de répondre efficacement aux clients, tout en assurant une réactivité sur les demandes par une fluidification des circuits décisionnels. Ainsi le collaborateur (défini dans les règles sectorielles de chaque marché) dispose d'un pouvoir d'acceptation quel que soit l'encours après projet si :
 - La demande respecte les exclusions de la politique de garantie à l'octroi

- Le client possède une bonne cotation risque (définies dans les règles sectorielles de chaque marché)
- Le montant du financement respecte les limites de la présente procédure (définies dans les règles sectorielles de chaque marché).

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat pour les crédits à l'habitat, Score-Conso pour les crédits à la consommation et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur (hormis les prêts issus de la sélection du dispositif « prêt express agri/pro » qui relève d'une préattribution limitée à 50K€ et 7 ans).

Plusieurs niveaux décisionnaires sont appliqués selon les différents acteurs.

En application de la politique de maîtrise des risques, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers de crédit dont l'encours après projet par groupe de contrepartie est supérieur à 2,5 M€ pour le marché des Particuliers et 4 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, ainsi que les dossiers LBO/FSA dont les projets sont supérieurs à 2 M€.

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation reposent sur la cotation interne Bâle II en complément de la cotation BDF. La décision s'appuie sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

En application de la politique de maîtrise des risques, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers suivants :

En Comité départemental des prêts :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >3M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note.

En Comité des engagements :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note et dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >12 M€ pour les notes allant de A à D ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >8 M€ pour la note D- ;
- Dossiers de Collectivités publiques dont le groupe de risque présente un encours après projet >24 M€ quelle que soit la note ;
- Dossiers de Promotion Immobilière dont l'encours après projet > 5 M€, quelle que soit la note.

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment si l'évolution des risques sectoriels l'exige, ainsi qu'en matière de politique de garantie.

- **Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

- ❖ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Description du dispositif de notation

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe.

Les contreparties sont notées avec les outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et ANADEFI pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier). Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

L'échelle de notation de LUC comprend différents grades hors défaut assortis des probabilités de défaut indiquées dans les tableaux de correspondance ci-dessous.

Le modèle a évolué en mai 2017 (version V41), à partir d'un rapport de mission BCE reçu en septembre 2016 complété d'une lettre d'autorisation reçu en date du 12 avril 2017. Il est en production uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales.

Version 2018

PD = Probabilité de Défaut

PD V41													
Segment de notation	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	U	Y
PARTICULIERS	0,04	0,07	0,17	0,34	0,64	1,03	2,63	6,51	11,95	21,2	47,66		
PROFESSIONNELS			0,16	0,33	0,63	1,27	2,37	5,49	11,96	23,75	47,83		1,78
AGRICULTEURS			0,18	0,32	0,55	0,98	2,42	6,31	11,99	22,97	47,97		0,86
ASSOCIATIONS	0,05		0,17	0,4	0,9	1,76		4,83		24,06		0,29	

Grande clientèle

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, commune aux Caisses régionales du groupe CREDIT AGRICOLE, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse régionale utilise principalement des données issues de l'outil GERICO du groupe Crédit Agricole. Pour la Grande clientèle, la Caisse régionale utilise également les données de la Base « Tiers et Groupes » et les états de couverture de Foncaris.

Des développements informatiques internes permettent de cibler les analyses de données sur les différentes composantes du portefeuille et de constituer des pistes d'audit.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule principalement autour :

- ✓ Du suivi de l'évolution des indicateurs de taux d'encours Sensibles (grades LUC I, J, K depuis juin 2017) pour la Banque de détail et E+, E, E- pour la Grande clientèle et de taux de Défaut (Grade V pour la Banque de Détail et grades F et Z pour la Grande clientèle). Ces indicateurs sont présentés mensuellement à la Direction Générale en Comité mensuel des risques et au Conseil d'Administration, et trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.
- ✓ D'analyses spécifiques à l'évolution du risque des différents segments en Comité mensuel des risques et le cas échéant aux autres instances.

- **Dispositif de surveillance**

Les axes principaux du dispositif de surveillance de la Caisse régionale consistent en la fixation de limites avec contrôle de leur respect, de règles de division des risques, de processus spécifiques d'engagements le cas échéant, de déclassement en défaut et de provisionnement idoine, l'objectif étant d'obtenir une mutualisation maximale du risque de contrepartie par sa diversification et sa segmentation.

- ❖ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Engagements de la Caisse régionale au 31/12/2018 sur les dix plus grandes contreparties Corporate non bancaires

Identifiant du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Exposition originale en K€	Exposition nette pondérée en K€	Ratio exposition nette pondérée / Fonds propres
0000127378	DEPARTEMENT AVEYRON GR	57 538	11 508	0,70%
0000050811	DEPARTEMENT DU TARN	52 631	10 526	0,64%
0000127111	DEPARTEMENT 82 GR	42 881	8 576	0,52%
0000030032	DEPARTEMENT DU LOT	42 815	8 563	0,52%
0000085276	ARTERRIS	39 106	24 787	1,50%
0000010729	CDC	37 168	37 168	2,26%
0000010600	PIERRE FABRE	37 004	19 766	1,20%
0000020368	CAPEL	32 721	24 702	1,50%
0000053300	GROUPE ARCADIE SUD OUEST	28 935	28 925	1,76%
0000075838	COMMUNE DE CAHORS	27 242	5 448	0,33%

Source AVALON

Encours garantis par Foncaris au 31/12/2018

Groupe	Emprunteur	EAD en K€	Risque FONCARIS en K€
ARTERRIS	ALLIANCE OCCITANE	13 200	6 600
	MAISAGRI	300	150
	SA SICA ROUQUET	250	125
	SAS LES FERMIERS OCCITANS	1 103	551
	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS	17 252	8 626
Total ARTERRIS		32 105	16 052
CAPEL	CAPEL	7 476	3 738
	CAPEL 4 SAISONS	1 950	975
	LA QUERCYNOISE	7 240	3 620
	SAS AGRIPRO	200	100
Total CAPEL		16 866	8 433
FIGEAC AERO GROUPE	FIGEAC AERO	9 511	4 756
	MECABRIVE INDUSTRIES	250	125
	MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS	83	41
	SAS FGA PICARDIE	484	242
Total FIGEAC AERO GROUPE		10 329	5 164
PIERRE FABRE	ART ET CARACTERE	697	349
	PIERRE FABRE SA	30 000	15 000
Total PIERRE FABRE		30 697	15 349
RAGT	RAGT SEMENCES	1 300	650
	SA RAGT	14 357	7 178
	TERRYA LA MAISON DE L'ELEVEUR	3 000	1 500
Total RAGT		18 657	9 328
REDEN SOLAR	AVENIR ENERGIE	503	251
Total REDEN SOLAR		503	251
SERMA	FINANCIERE WATT	16 000	8 000
Total SERMA		16 000	8 000
UNICOR	AFG FOIE GRAS	700	350
	CADAUMA	570	285
	SOLEVIAL	2 500	1 250
	UNICOR	6 122	3 061
Total UNICOR		9 892	4 946
Total général		135 048	67 524

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe de contrepartie, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La notion de groupe de contrepartie doit s'entendre comme « groupe de clients liés » tel que défini dans les points n°39-a et 39-b du §1 du règlement (UE) n°575/2013, auquel renvoie l'article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Ces points disposent en substance qu'un groupe de clients liés est constitué de deux personnes physiques ou morales ou plus devant être considérées comme un ensemble, soit en raison de l'existence d'un pouvoir de contrôle de l'une sur l'autre, soit en raison de l'existence de liens entre elles tels que si l'une rencontrait des difficultés financières, l'autre ou toutes les autres les connaîtraient également.

Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contrepartie	Grades BALE 2	Limite individuelle (en EAD et en €)	
Particuliers	Tous grades	1,5 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Agriculteurs	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades A à C	20 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades C- et suivantes	15 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Promotion Immobilière	Tous grades	12 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Collectivités Publiques <i>Hors Départements et Région CR NMP</i>	Tous grades	30 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Départements CR NMP et Région OCCITANIE	A+/A	90 M€ Et 50% de l'endettement bancaire de la Collectivité Publique	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
CCMSA	A+/A	50 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en EAD bruts) au 31/12/2018	EAD bruts Au 31/12/2018
Crédits syndiqués toutes contreparties Entreprises (CRNMP suiveurs)	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	312 M€	292 M€
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	312 M€	242 M€
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	104 M€	35 M€
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	62 M€	19 M€
Energies Renouvelables	< ou = à 10 % de l'EAD brut des marchés Entreprises & Agriculture & Professionnels**	491 M€	263 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant de l'EAD brut du marché Entreprises = **2,079 Md€** (Source : GERICO, à fin décembre 2018)

** Montant de l'EAD brut des marchés :

- de l'Agriculture = 1,463 Md€

- des Professionnels = 1,372 Md€

- des Entreprises, de l'Agriculture et des Professionnels = **4,914 Md€** (Source : GERICO, à fin décembre 2018)

Division des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif de contrôle des dépassements de ces limites à 2 niveaux :

- ✓ Les unités de marché de la Caisse régionale identifient en premier lieu les dossiers qui dépassent les limites d'engagements fixées par le Conseil d'Administration, et effectuent une présentation biannuelle au Conseil d'Administration de Janvier et Juillet.
- ✓ Le Contrôleur Central des Risques de crédit (unité Contrôles Permanents) contrôle ultérieurement l'exhaustivité de l'identification et des présentations par les marchés.

Financements syndiqués Entreprises

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse régionale, ou à diviser

ultérieurement auprès d'autres Caisses régionales ou Etablissements une prise ferme de la Caisse régionale sur un financement.

L'encours de la Caisse régionale en tant qu'établissement suiveur s'établissant à 292 M€, dans le respect de la limite globale.

Les principaux dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre des Comités trimestriels des Grands Risques.

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle exige de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans sa Politique de maîtrise des risques de crédit, la Caisse régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'A.C.P.R.

Depuis fin 2014, les règles d'entrée des créances en DL ont évolué dans le sens d'un asservissement du Douteux Litigieux à la notion de Défaut.

Le niveau de provisionnement est calculé à l'entrée en Défaut en fonction de la garantie.

Si le dossier ne se régularise pas, une étude approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie en vue de son éventuelle mise en œuvre.

L'évolution du portefeuille Défaut est suivie mensuellement en Comité mensuel des risques, et le provisionnement des créances en Défaut dans le cadre des 2 revues annuelles du portefeuille Contentieux.

Une information sur les risques est transmise mensuellement à la Direction Générale, par le biais de tableaux de bord. Ces éléments comprennent à chaque fois l'indication du taux de provisionnement global des dossiers en défaut.

Les unités et personnels participant à la maîtrise des risques de crédit, et plus spécifiquement les unités de marchés et de recouvrement peuvent proposer le classement de contreparties en Défaut à dire d'expert. Ces propositions sont examinées par le Comité mensuel des risques qui statue sur leur opportunité et transmet pour traitement à la cellule Prévention des risques. Le Directeur des risques assure cette délégation entre la tenue de deux comités.

Par ailleurs, des provisions sectorielles sont également constituées sur des filières économiques ou des typologies de crédits identifiées comme présentant des niveaux de risques potentiels significatifs.

❖ Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Un ensemble de comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Mensuels Risques

12 comités ont été tenus en 2018.

Le Comité Mensuel des Risques est présidé par le Directeur Général Adjoint Fonctionnement. Interviennent les services du Contentieux, le Recouvrement Amiable et les Marchés (celui ou ceux qui participent au Comité Grands Risques prévu sur la séance), le Contrôle Permanent et toutes unités à la demande du Comité sur des problématiques risques spécifiques.

Sujets abordés (liste non limitative) :

- Analyse individualisée de certains dossiers,
- Etudes sur des sujets relatifs au risque de crédit (analyse de filières, étude des scores, etc.),

- Zoom sur les évolutions des risques à travers les différents indicateurs et tableau de bord, ...

Cette instance statue également comme entité faîtière de mise en œuvre du dispositif d'alertes du Groupe Crédit Agricole, ainsi que du dispositif de notation Corporate, en application de la procédure interne de notation :

- Présentation des dossiers avec encours > 5 M€ et dégradation de NOR > 1 grade suite à renotation pour décision d'engager la procédure d'alerte Groupe;
- Présentation des dossiers avec écarts de NOR / NCF > 2 grades pour validation de la notation ;
- Présentation des passages en défaut prévus en M+1 pour information ;
- Présentation des demandes de « suspens défaut » prévues en M+1 pour décision ;
- Validation des notes Bâle 2 dans le cadre du Second Regard pour les notes Bâle 2 avec écart NOR/NCF > 1 grade (NOR = Note Financière Retenue ; NCF = Note Financière Calculée) ;
- Notion de « Triple Regard » sur les notes Bâle 2 validées par le Second Regard dont l'écart NOR/NCF est ≤ 1 et :
 - dont le Chiffre d'Affaires de la Contrepartie ou de son Groupe de Risques est ≥ 50 M€
 - et/ou dont les Contreparties ou leur Groupe de Risques ont une note « Sensible » (E+, E et E-) et comptabilisent un EAD ≥ 10 M€.

En 2018, plusieurs analyses ont été conduites par les Contrôles Permanents :

- Sur les risques de crédits professionnels, au CMR du 27/02/2018,
- Sur l'enquête octroi Habitat suite à analyse DRG (LTI et LTV), au CMR du 22/03/2018,
- Sur les risques de crédits entreprises avec un zoom sur les sensibles de la CASEG, aux CMR du 25/01/2018 et du 25/07/2018,
- Sur les risques de crédits de l'agriculture, aux CMR du 30/05/2018 et du 27/11/2018,
- Sur la conformité des crédits conso, au CMR du 26/09/2018,
- Sur l'évolution des PD20 depuis janvier 2017, aux CMR des 25/04/2018, 25/07/2018 et 31/10/2018,
- Sur les modulations des crédits Habitat, au CMR du 19/12/2018,
- Sur le stress test 2018 de NMP, au CMR du 19/12/2018.

Il a été également mené plusieurs analyses portant sur différentes typologies sectorielles de financements sélectionnés par la Direction des Risques et les Contrôles Permanents, et conduites par les marchés :

- CHR professionnels hors CASEG, au CMR du 27/02/2018,
- Locatif et locatif in fine, au CMR du 22/03/2018,
- Promotion Immobilière Corporate, au CMR du 25/04/2018,
- Point sur les éleveurs ayant bénéficié d'une année blanche sur leurs prêts à NMP, au CMR du 30/05/2018,
- Prescription Agilor, au CMR du 30/05/2018,
- Filière Energies Renouvelables Retail, au CMR du 30/05/2018
- Prescription immobilière, au CMR du 04/07/2018,
- Commerces de proximité (hors pharmacies), au CMR du 28/08/2018,
- Analyse du portefeuille crédits Habitat, au CMR du 26/09/2018,
- Pharmacies, au CMR du 21/11/2018,
- SCI locatives, prescription Habitat, au CMR du 19/12/2018.

Des opérations Task-Force peuvent être organisées sur demande de la Direction ou à l'initiative des Contrôles Permanents afin d'analyser et apporter des éclaircissements sur des portefeuilles

sensibles, ou sur une filière en particulier. A ce titre, il a été effectué, en 2018, une Task Force issue de l'enquête nationale octroi Habitat (présentation des résultats au CMR du 04/07/2018).

Comités Grands Risques

12 comités ont été tenus en 2018 ; 8 dédiés à la Banque de détail (4 pour la clientèle Particuliers, 4 pour la clientèle Professionnels et Agriculteurs) et 4 à la Grande clientèle.

Le CGR est présidé par le Directeur Général Adjoint du Fonctionnement pour la Banque de Détail et du Développement pour le Corporate, chacun pouvant intervenir en remplacement l'un de l'autre si cela s'avère nécessaire.

Il est composé du Directeur du/des Marchés concernés, du Directeur des Risques, du Responsable de l'unité Contrôles Permanents ou de son représentant et du Contrôle Central des Risques.

Les sélections de dossiers sont effectuées par l'unité Contrôles Permanents. Par ailleurs, d'autres dossiers peuvent être examinés sur propositions du Comité.

La présentation des contreparties porte sur l'évolution de leur situation financière, la nature des garanties détenues par la Caisse régionale, l'évolution du marché et de la concurrence, les projets du client, les flux confiés, le fonctionnement du compte, l'évolution de la cotation interne ou Banque de France, etc.

Les décisions prises peuvent avoir pour effet le classement du client en CDL/défaut forcé ou donner lieu à des recommandations précises auprès des agences et des services du siège quant à la suite à réserver à la relation (désengagement, nécessité d'accroître les flux confiés, etc.).

Revue de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

Les dossiers relevant des agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales ont été examinés au cours de l'année 2018 dans le cadre des Comités Grands Risques Grande Clientèle trimestriels.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le suivi des contreparties défaillantes est adapté en fonction du marché.

Au niveau des marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1ère phase : traitement dans les points de vente.
- 2ème phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi (40 jours), le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial, placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3ème phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Au niveau du marché des entreprises

La cellule « Affaires Spéciales », rattachée à la Direction des Entreprises, accompagne les Centres d'Affaires Entreprises dans la gestion quotidienne des risques. Elle gère les dossiers présentant un risque aggravé et qui lui sont transférés sur décision du Directeur du Marché ou du Comité des Risques.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Particularisme des Défaits forcés

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non en Défaut présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en « Défaut forcé ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont affectés d'une provision individuelle.

Revue de portefeuille des Unités de recouvrement commercial

La Direction des Risques examine les dossiers de l'unité Recouvrement Amiable. Les dossiers sont sélectionnés par le Directeur des Risques. Ces contrôles formalisés sont transmis à l'unité Contrôles Permanents.

Revue de portefeuille Contentieux

2 réunions ont été tenues en 2018.

Sur sélection par l'Unité Contrôles Permanents de dossiers rattachés à chaque portefeuille, l'objectif de cette revue est notamment de s'assurer que les dossiers font l'objet d'un traitement de recouvrement actif (exploitation des voies de recouvrement, tenue des fiches de synthèse des dossiers, provisionnement et passages à perte), et qu'ils ne restent pas en souffrance.

Y participent le Directeur des risques, le Responsable de l'unité Contentieux, les analystes de l'Unité, le Contrôleur Central des Risques.

Restructurations forcées, NPE et Forbearance

Les crédits de restructurations forcées font l'objet d'un dispositif d'octroi spécifique excluant la délégation des réseaux commerciaux. Des contrôles sur la bonne codification de ces crédits sont effectués périodiquement par la cellule de la Prévention des Risques (Unité Contentieux).

Concernant les NPE et la forbearance dont les principes ont été régulièrement présentés en Conseil d'Administration, la Caisse régionale se conformera au corpus opérationnel.

❖ Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité mensuel des risques, présidé par le DGA Fonctionnement, est dédié au suivi du risque de crédit.

Y sont présentés mensuellement l'évolution des différents indicateurs du risque de crédit de la Caisse régionale (taux de Sensibles, de Défaut, Pertes, provisionnement, coût du risque, etc...) globaux et par segments du portefeuille, avec comparaison avec les chiffres de la « CR cumul » fournis par la DRG de Crédit Agricole SA.

Chaque marché présente une synthèse des résultats de ses contrôles de niveau 2.1, complétée d'un reporting des contrôles de 1er degré-agences par les Contrôles Permanents, ainsi que, le cas échéant, des plans d'actions rendus nécessaires par la dégradation d'indicateurs.

L'Unité de recouvrement Amiable présente les principales statistiques liées à son activité.

Les Contrôles Permanents présentent périodiquement à cette instance les résultats de leurs analyses concernant le risque de crédit, assortis le cas échéant de propositions d'actions.

Toute Unité participant à la maîtrise des risques de crédit peut être invitée à présenter devant cette instance pour décision ou information un dossier sur son domaine spécifique d'activités.

Le Comité mensuel des risques statue également en tant qu'instance faîtière de la notation Bâle II de la Grande clientèle de la Caisse régionale : il a notamment compétence pour valider les suspens Défaut sur les dossiers relevant de ces segments de clientèle, ainsi que les écarts de notation. Depuis

la mise en place du Second Regard au 1er décembre 2015, le Comité Mensuel des Risques a seul le pouvoir de valider les notes dont l'écart entre NCF et NPA est ≥ 2 grades.

❖ **Impact de stress scenarios**

La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scénario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du groupe.

Le stress de sensibilité consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée.

Les résultats des stress tests à A+1 et A+2 appliqués au portefeuille de crédits, mettent en évidence l'hétérogénéité de sensibilité des filières et la capacité de résistance de la Caisse régionale et ont été présentés en Comité Mensuel des Risques du 19 décembre 2018.

• **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

❖ **Garanties reçues et sûretés**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

❖ **Utilisation de contrats de compensation.**

Dans le cadre de la réduction du risque de contrepartie, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une convention FBF avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Cette convention fait l'objet d'une annexe relative aux remises en garantie : « collatéralisation » qui permet de compenser en termes de valorisation l'ensemble ou une partie des opérations avec une même contrepartie.

❖ **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse régionale achète et vend des instruments dérivés de crédit pour sa clientèle. Ces dérivés clients dit « autres que de couvertures » sont systématiquement adossés dans les comptes de la Caisse régionale, opération de « back to back ».

Lors de la mise en place de ces instruments, une double validation est nécessaire : Direction du marché des Entreprises et Direction Financière. Ces instruments sont valorisés mensuellement dans les comptes de la Caisse régionale, une communication a minima annuelle est adressée à l'attention des clients.

Au 31/12/2018 l'encours des dérivés de crédit s'élève à 212,1M€, valorisés à 8,5 M€ (l'encours était de 182,2 M€ M€ à fin 2017). (Source KTP)

6.1.3. Exposition

- **Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

Données consolidées normes IFRS (en K€)	2018	2017
Prêts et créances sur la clientèle	12 412 651	11 946 960
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	95 963	4 740
Autres actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes)	845 522	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors opérations internes)	-	542 928
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	820 312
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	537 499	21 757
Actifs financiers détenus à la juste valeur par capitaux propres (hors opérations internes)	49 618	-
Instruments dérivés de couverture	79 483	101 208
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN	14 020 736	13 437 905
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 178 780	1 200 823
Engagements de garantie financière (hors opérations internes)	189 427	184 474
Provisions engagements par signature	- 8 321	- 1 390
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN	1 359 886	1 383 907
TOTAL DES EXPOSITIONS NETTES	15 380 622	14 821 812

- **Concentration**

Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et taux de défaut au 31/12/2018 et 31/12/2017.

Filières CASA	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	EAD en K€	Taux Sensibles	Taux Défaut	EAD en K€	Taux Sensibles	Taux Défaut
AGROALIMENTAIRE	1 936 763	5,72%	2,99%	1 891 386	4,81%	3,78%
IMMOBILIER	1 403 219	12,29%	2,86%	1 353 298	11,66%	3,00%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	1 110 751	0,11%	0,18%	1 122 845	0,09%	0,16%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	443 518	36,25%	4,80%	450 107	34,41%	5,41%
DIVERS	397 118	7,61%	4,01%	402 574	8,75%	4,17%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	380 973	5,25%	4,81%	388 011	5,94%	6,56%
SANTE / PHARMACIE	339 097	1,68%	1,24%	319 278	2,19%	0,58%
ENERGIE	294 547	14,17%	0,79%	330 192	10,42%	0,72%
BTP	244 898	8,76%	4,34%	224 702	8,41%	4,31%
UTILITIES	113 432	0,80%	0,23%	110 796	0,32%	0,48%
AUTOMOBILE	100 533	11,41%	3,78%	99 387	11,21%	3,98%
INDUSTRIE LOURDE	76 568	4,86%	5,43%	78 595	4,51%	10,89%
AUTRES INDUSTRIES	53 204	2,70%	9,62%	54 899	2,03%	8,68%
AUTRES TRANSPORTS	52 198	10,28%	1,37%	44 799	3,86%	1,87%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	19 223	25,19%	5,06%	21 957	11,51%	8,09%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	18 175	17,01%	0,22%	16 100	11,54%	0,00%
ASSURANCE	15 326	3,59%	0,41%	15 886	2,86%	0,47%
TELECOM	11 776	0,00%	0,58%	7 607	0,00%	1,07%
MEDIA / EDITION	11 508	10,72%	4,65%	19 392	11,36%	3,25%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	6 444	7,71%	0,47%	6 752	4,91%	1,10%
BANQUES	6 379	0,00%	0,00%	10	0,00%	0,00%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1 663	9,47%	0,00%	1 547	10,21%	0,00%
MARITIME	384	0,00%	18,21%	536	0,01%	12,85%
Total	7 037 698	8,49%	2,68%	6 960 654	7,88%	3,10%

Source : GERICO

❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

• Qualité des encours

❖ Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'euros)	31-déc-18	31-déc-17
Ni en souffrance, ni dépréciés	12 861	12 810
En souffrance, non dépréciés	190	223
Dépréciés	281	299
TOTAL	13 268	13 332

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

❖ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Retail » et « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

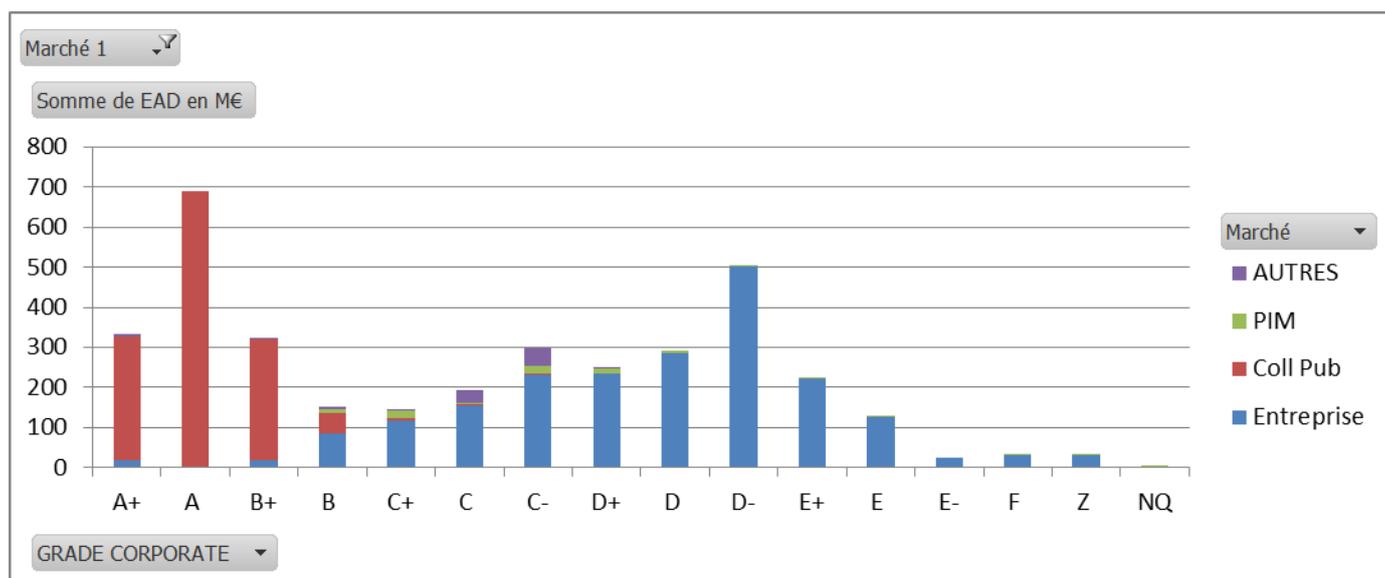
Au 31 décembre 2018, l'EAD de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3 611 M€ (+0,69 % vs 31/12/2017).

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 10 176 M€ (+ 4.36 % vs 31/12/2017).

Répartition des EAD en fonction des notes

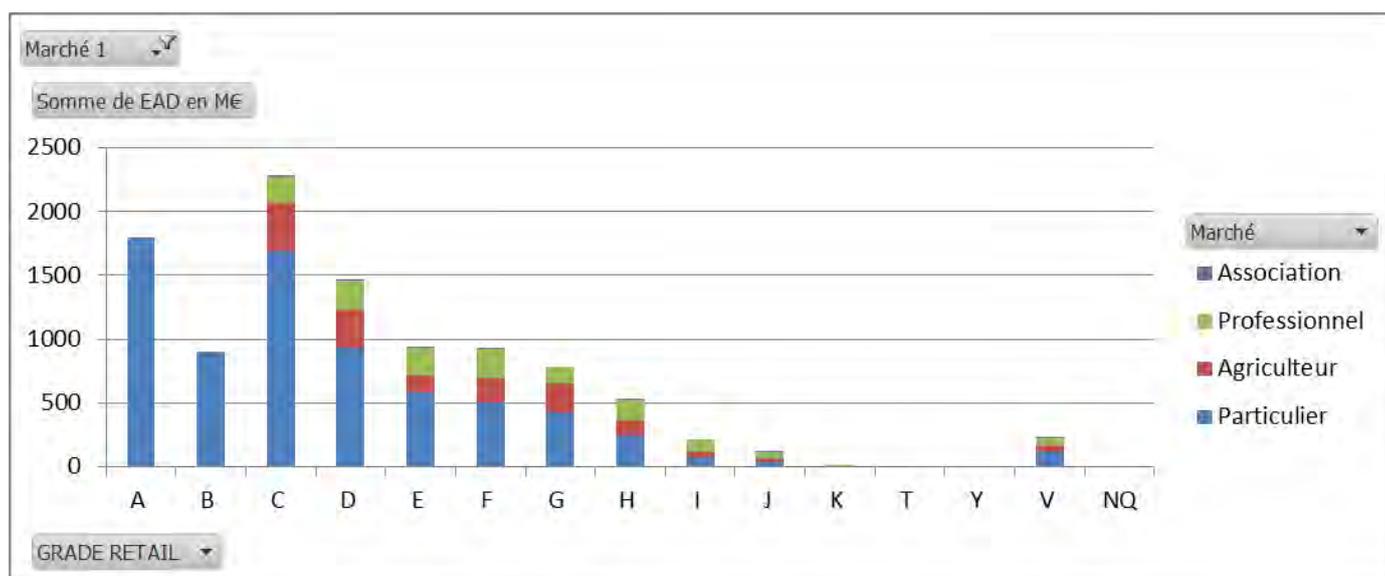
Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2018, soit un total de 13 787 Md€.

Marché Grande Clientèle



Source GERICO

Marché Banque de Détail



Source GERICO

❖ Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la réglementation bancaire et comptable d'une part et en s'appuyant d'autre part sur les différents outils permettant d'évaluer l'acuité des risques de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pratique une politique de dépréciation des créances risquées par provisionnement collectif des encours sensibles et provisionnement individuel des encours en Défaut ou Défaut forcé.

Des provisions spécifiques par filières en raison d'une évolution défavorable des indicateurs de risques ou d'une anticipation à dire d'expert d'évolutions défavorables peuvent venir compléter ce dispositif.

- **Coût du risque**

Le coût du risque en capital et intérêt (crédit) sur CDL/défaut au 31/12/2018 s'établit à 7,9 M€.

- **Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés se traduit dans les comptes de la Caisse régionale par la provision CVA/DVA (Crédit / Debt valuation adjustment) pour les dérivés conclus avec une contrepartie hors groupe Crédit Agricole,

La « CVA » : risque de contrepartie sur dérivés

La « DVA » : risque de contrepartie de l'émetteur du dérivé (IFRS)

Le calcul porte sur le Mark to Market (valorisation des flux futurs aux conditions de marché) + add-on [valorisation du risque relatif à la maturité résiduelle], y.c. collatéral, et intègre une estimation des pertes attendues (mesure sur la base de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut).

La provision CVA représente 1,0 M€ au 31/12/2018.

6.2. Risque de marche – Gestion Finance

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [Exemples : les taux d'intérêts, le cours des actions, les taux de change, ainsi que de leur volatilité implicite].

6.2.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinées à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

6.2.2. Gestion du risque

➤ **Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ **Les comités de décision et de suivi des risques**

L'organisation des instances décisionnelles est déclinée sous forme de :

- Comité Financier : comité stratégique
- Comité de Gestion Financière : comité qui pilote le déploiement opérationnel des orientations stratégiques.

Ces comités revêtent un caractère pluridisciplinaire.

Organisation opérationnelle : 12 Comités par an dont 4 Comités Financiers à vocation trimestrielle

Composition du Comité Financier trimestriel

Président : Directeur Général

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Directeurs Généraux Adjoints
- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre
- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Audit-Contrôles Périodiques

Mission du Comité Financier

Définit, pilote et optimise le cadre stratégique de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Composition du Comité de Gestion Financière mensuel

Président : Directeur Général Adjoint Fonctionnement

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre

- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents

Mission du Comité de Gestion Financière

Définit, pilote et optimise la mise en œuvre opérationnelle de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

L'organisation décrite ci-dessus et les principes suivants concourent à l'encadrement de la prise de décision des comités et à la contribution des parties prenantes.

- Avant d'être souscrit, tout nouveau produit ou activité est examiné en Comité de Gestion Financière en présence des différentes parties prenantes afin de s'assurer de l'identification des risques induits et de la mise en place de procédures de contrôles adaptés, ainsi que l'adéquation à la politique financière et au système d'information.
- Le Responsable Contrôles Permanents, représente la fonction Risques et Conformité, il apporte le « double regard » et émet des avis motivés sur les propositions soumises lors des comités.
- Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération en termes de gestion mais donne une appréciation sur la conformité de l'opération avec la politique financière, sur l'identification des risques, sur leurs mesures et leur encadrement.
- Les comptes rendus des comités mentionnent les avis émis par le Responsable Contrôle Permanent.
- Les nouvelles activités et nouveaux produits sont analysés, préalablement à leur lancement, notamment sous l'angle des risques associés, conformément aux dispositions de l'article 103 de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- L'étude des décisions d'investissement sur des produits financiers pour compte propre, est formalisée au travers de la grille d'analyse détaillée (cf LJ 2010-160) qui synthétise l'adéquation de la politique financière et l'adaptation du système d'information aux produits susceptibles d'être achetés.

A défaut de pouvoir déterminer ou mesurer ces éléments la Caisse régionale s'interdit d'intervenir.

6.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison des indicateurs de risque sur base IFRS (titres PLA dont fonds dédiés en transparence totale & CAM), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte.

L'encadrement définis par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est le suivant :

- Stress Groupe
Stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Les exemples de chocs appliqués sont les suivants pour le calcul de la situation 2018 :

Stress Groupe 2018

Chocs sur les covered (bp)

Rating	Choc de Crédit
AAA	120
AAA	120
AAA	170
BBB	220
Choc par défaut	700

Chocs inchangés sur les corporates (bp)

Catégorie	Stress Groupe 2018
Financières sans Rating	1050
Absence de Secteur (Rating AAA)	90
Absence de Secteur (Rating AA)	90
Absence de Secteur (Rating A)	140
Absence de Secteur (Rating BBB)	240
Absence de Secteur (Rating BB)	450
Absence de Secteur (Choc par Défaut)	840

Changement de chocs (bp)

Catégorie	Stress Groupe 2017	Stress Groupe 2018	Variation
France	170	150	-20
Espagne	190	180	-10
Angleterre	10	60	50
Supranationaux	100	70	-30

Autres chocs inchangés, pour mémoire :

- Italie à 190 bp
- Belgique à 50 bp
- Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, Norvège, Suède & Canada à 0 bp

La mesure de stress est effectué en central par Crédit agricole SA / DRG

- Stress adverse 1 an.
Il reprend pour chaque facteur de risque [composante crédit et taux] la plus grande variation sur 1an observée sur un historique long [sup à 10 ans].

Concrètement les paramètres sont choqués de façon corrélée et visent à une reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphérique, de la crise 2008 etc.

Stress Adverse 1an

Exemple de chocs Stress Adverse 1an		
Actions	-50%	
Inflation	140 bp	
Obligataire	Ratings	Fourchette chocs
Banques et fi.	AAA à BBB	190 bp à 350 bp *
Autres corpo	AAA à BBB	90 bp à 240 bp *
Souverain France	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp
Souverain Allemand & Pays-Bas	3 mois à 15 ans	270 bp à 330 bp
Souverain Espagne, Portugal et Irlande	3 mois à 15 ans	690 bp à 750 bp
Belgique	3 mois à 15 ans	480 bp à 540 bp
Supra zone €	3 mois à 15 ans	290 bp à 330 bp
Autres souverains en €	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp

*Hors choc de taux

Les limites sur ces indicateurs règlementaires ressortent à :

Indicateurs de risques	Limite Conseil d'Administration	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limites Opérationnelles	Situation au 31/12/2018
Stress scénario Groupe périmètre PLA	82 M€	75 M€	65 M€	47 M€
Stress scénario Groupe Périmètre CAM		163 M€		64 M€
Stress Adverse Périmètre PLA		100 M€	95 M€	80 M€

La Caisse régionale a complété le dispositif de limite en s'imposant des règles plus fines et contraignantes sur l'évolution de son stock de plus-values latentes du portefeuille par rapport 31 décembre N-1 à savoir :

	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limite Opérationnelle	Situation au 31/12/2018
Baisse du stock de PVL	- 20M€	- 15M€	- 13,1 M€

		NMP 31/12/2018	
		M€	%
Portefeuille "sans risque de marché"	Titres dégagant des revenus réguliers [Obligataire TI]	836	57%
	Prêts en blancs fonds propres	4	1%
	Monétaire + Disponible	316	22%

Titres généralant des revenus potentiels	Actions	63	4%
	Obligataire	187	13%
	Diversifié	28	2%
	Capital investissement & Immobilier	47	3%

Impact du retraitement des fonds dédiés	-25	-2%
---	-----	-----

La gestion réalisée en 2018, sur la même base que 2017, sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- Renforcement du portefeuille LCR contenant les actifs éligibles au ratio court terme Bâle III.
- maintien d'un niveau élevé de titres non soumis au risque de marché
- Poursuivre la diversification des placements dans un cadre sécurisant et dans une perspective à Moyen / long terme.

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 119,8% à fin décembre 2018.

6.2.4. Risque actions

➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale détient en direct 63,5 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Ce fonds dédié comprend une poche actions de 40 M€ - fonds de fonds - dont la gestion est effectuée par CPR AM, les 23,5 M€ supplémentaires sont positionnés dans des OPCVM actions thématiques et non-directionnels. L'encours total de ces fonds actions représente 4,3% des placements de FP.

Les lignes de fonds actions, en transparence, représentent 0,9 M€ de plus-values latentes.

6.2.5. Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient aucun CDO (Collateralised Debt Obligations).

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Le portefeuille de placement ne comporte pas d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière], sur des CDO au 31/12/2018.

6.2.6. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 838 M€.

Dans le cadre du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille LCR de titres éligibles dont 746 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Le portefeuille de titre d'investissement comporte notamment 1,7 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière].

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1,7 M€ soit l'intégralité des titres en gestion extinctive.

6.3. Risque de taux d'intérêt global

6.3.1. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité Financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2018).

6.3.2. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est mesurée par le pôle de coopération gestion financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité de Gestion Financière et en Comité Financier.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

6.3.3. Méthodologie

La Caisse régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux...) et des modèles locaux revus et validés annuellement par le Comité de gestion Financière : les hypothèses de remboursements anticipés pour les DAT Crescentaux, sur les crédits habitat à taux fixe, la production engagée non versée.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres), un gap inflation et un gap taux Fonds Propres, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2018 sont les suivantes:

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels, soit 155 M€ au 30 juin 2018.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année en fonction du PNB d'activité budgété : 878 M€ pour les deux premières années civiles et 702 M€ de l'année 3 à l'année 15 pour 2018.

L'impact d'une évolution adverse conjointe des taux [+/-200 bp] et de l'inflation [+100 bp] est encadré par une limite à 11 % des Fonds Propres prudentiels, soit 171 M€ au 30 juin 2018.

La limite de concentration sur le gap inflation s'appliquent sur 10 ans, en cohérence avec le profil d'écoulement des postes de bilan porteurs de risque inflation : 400 M€ sur un horizon de 1 à 5 ans, 300 M€ sur années 6 à 10 ans.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

6.3.4. Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 31 décembre 2018 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à [somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe] + [somme des passifs inflations – somme des actifs inflations]

Année	A1	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
GS 12/18 (M€)	56	-358	-232	-118	-264	-248	-76	94	162	223	219	117	25	-65

2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
-199	-266	-239	-226	-210	-189	-154	-105	-65	-36	-19	-8	-3	-1	-2	-5

- Au 31/12/2018, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une baisse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 43.8 M€ soit 2.8 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une hausse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 30.5 M€ soit 2.0 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 15 ans.

Une baisse adverse des taux de 2 % et hausse de l'inflation de +1% induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 24.7 M€ soit 1.6 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une hausse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de +1% induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 49.6 M€ soit 3.2 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque inflation respecte les limites de concentration à 10 ans.

6.4. Risque de change

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change, elle s'interdit les prises de positions de change direct. Pour autant, elle pourra être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements en OPCVM Euro susceptible de contenir, dans leurs allocations, un risque de change résiduel. Ce risque résiduel inhérent aux parts en Euro de fonds hors zone Euro non couverts du risque de change est encadré au travers d'une limite opérationnelle fixée à 75 M€.

6.5. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont notamment définies par :

- L'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- L'instruction 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité (définition du coefficient de liquidité)

- Le règlement européen n°575/2013 relatif à la réglementation Bâle III [Accords publiés le 16 décembre 2010] et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR

6.5.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la collecte client constitue la première ressource permettant de financer en liquidité le développement du crédit. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit/collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou d'emprunts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de NEUCP financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, a inscrit dans sa politique financière, la recherche d'un refinancement par le biais de ressources adaptées en fonction de l'évolution des coûts.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

6.5.2. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est produit par le pôle de coopération gestion financière [CR T31] et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

Depuis d'octobre 2015, le LCR a remplacé le coefficient de liquidité, avec un niveau minimum réglementaire de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme ferme (1,42 Md€ au 31 décembre 2018). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

6.5.3. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2018 :

- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT] tout en renouvelant la quasi intégralité des tombées MLT du S2-2017 et 2018 cumulées
- opérer des remboursements anticipés de refinancement moyen terme dans un contexte de baisse des taux

- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole S.A. relatives aux émissions obligataires Predica, aux Covered Bonds (CACB), aux refinancements relatifs à la BEI et à la CDC afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme.

Situation au 31/12/2018	Montant (M€)	Durée moyenne pondérée (Année/Mois) DRAC	Principales contreparties	Coûts de Refinancement
CCT CA S.A.	108	1 jour	CA.sa	Eonia
Emprunts en blanc CA S.A. (hors Eureka et TTS)	1 875	2,5 ans	CA.sa	0,34
TSR Groupe	0			
Avances globales CA S.A.	1 691 (CRD)	12,5 ans	CA.sa	0,7
Avances spécifiques:SHR, Covered, etc	783 (CRD)	7,3 ans	CA.sa	0,54

6.5.4. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio réglementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière [CR T31] effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et la CR Nord Midi-Pyrénées réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT en vigueur [fixée par Casa].

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond avec souplesse de 4 jours ouvrés de dépassement :

- à 105% de la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur
- à 95 % de la LCT ferme si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scenarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

➤ Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 1.8 % de l'encours des crédits par semestre sauf réduction imposée par CAsa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

➤ Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale a respecté les exigences réglementaires fixées par la lettre jaune 2015-050 à savoir un minimum à 100% au 01 janvier 2018. Au cours de l'année 2018, des achats de titres éligibles ont été réalisés, des opérations de repo-reverse-repo ont été mises en œuvre. Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale a atteint un niveau de ratio LCR de 119.8%.

La mesure de ce ratio est effectuée dans l'outil New Deal, mis en place par le Groupe.

6.5.5. Exposition

➤ Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. a été dépassée de 20M€ le 31/07/2018 suite à un abondement en compte cash BCE pour respecter les exigences LCR. Hormis ce dépassement ponctuel, la limite a été respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Au cours de l'année 2018, les 3 stress Groupe de mesure du stress Global, du Stress idiosyncratique et systémique ont été respectés.

➤ Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes

- au cours de l'année 2018, cette limite fixée à 1.8 % des encours crédits par semestre, a toujours été respectée [dans la cadre du dépassement autorisé pour le financement du projet Eureka].

➤ Ratio de liquidité LCR

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale a atteint un niveau de ratio de 119.8 %.

6.6. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

6.6.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.
- Prévenir les risques de Sécurité Informatique afin de garantir l'intégrité, la confidentialité la disponibilité du système d'information.
- Garantir la continuité d'activité des processus essentiels de la Caisse régionale en cas d'indisponibilité d'un site administratif, du personnel, d'agences, du système d'information ou d'un prestataire assurant une Prestation de Service Essentiel Externalisé (PSEE).

La Politique de Gestion des Risques Opérationnels est validée annuellement par le Conseil d'Administration.

6.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (*Responsable des Risques et Contrôles Permanents*) de la Caisse régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (*Manager des Risques Opérationnels*) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de :

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision triennale sauf pour les processus critique actualisés annuellement, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours des exercices passés.

La cartographie des risques opérationnels permet également d'adapter le dispositif de contrôle interne aux risques auxquels la Caisse régionale est exposée.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil Groupe «OLIMPIA», mis en œuvre au sein des Caisses régionales en 2005, qui permet de collecter les incidents survenus avec un impact financier potentiel (dotations) ou définitif (pertes) pour la Caisse régionale. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2018 fait apparaître une perte de 947 K€ contre 665 K€ sur la génération 2017.

➤ Reporting

Le Manager du Risque Opérationnel (*MRO*) rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe Fonctionnement de la Caisse régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des risques opérationnels.

Les thématiques relatives aux risques informatiques, au suivi du dispositif Plan de Continuité d'Activité de la Caisse régionale et au pilotage des PSEE sont également traitées en Comité Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif, ceci au Conseil d'Administration et au Comité des Risques.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une

Caisse régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi, il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : *collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'actions.*

Les principaux travaux réalisés en 2018 ont porté sur les points suivants:

- ⇒ Actualisation de la Politique de Gestion des Risques Opérationnels de la Caisse régionale
- ⇒ Analyse de l'évolution du coût du risque opérationnel collecté (*risques purs et frontière crédit*) et comparatif avec l'ensemble des Caisses régionales,
- ⇒ Révision de la totalité des risques de la cartographie des risques opérationnels des unités compte tenu de la mise en œuvre d'un nouveau référentiel de risque.
- ⇒ Rapprochement de la cartographie des risques opérationnels, de la collecte des risques opérationnels et du plan de contrôle interne afin de fiabiliser les cotations et le niveau de maîtrise des risques,
- ⇒ Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,
- ⇒ Révision des scénarios majeurs : 15 scénarios majeurs sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,
- ⇒ Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels,
- ⇒ Evaluation de la qualité des reporting concernant les Prestations de Services Essentiels Externalisées (PSEE) adressés par les prestataires Hors Groupe au correspondant de la Caisse régionale en charge du pilotage de la PSEE,
- ⇒ Organisation et réalisation des tests des Plans de Continuité d'Activité conformément au plan de test PCA défini sur 3 ans.

6.6.3. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : la Caisse régionale, des caisses locales, de FORCE 4 et d'NMP Gestion.

L'ACPR a validé l'utilisation cette méthode avancée en décembre 2007.

Concernant la SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre méthode standard TSA.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, pilotés et contrôlés par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision

annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole SA le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

6.6.4. Principaux foyers de risque et plans d'action associés

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	1 - Fraude Interne	2 - Fraude Externe	3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	4 - Clients, produits et pratiques commerciales	5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	7 - Exécution, livraison et gestion des processus	Total général
2016	0,27%	29,59%	1,05%	42,49%	4,71%	0,60%	21,28%	100,00%
2017	4,34%	9,34%	8,99%	18,15%	5,37%	0,94%	52,87%	100,00%
2018	-	24,69%	1,37%	17,32%	5,79%	5,46%	45,37%	100,00%
Total général	1,84%	19,84%	4,37%	24,75%	5,32%	2,26%	41,62%	100,00%

La collecte des risques opérationnels est principalement réalisée sur la catégorie bâloise « exécution, livraison et gestion des processus ».

⇒ Concernant cette catégorie bâloise, deux problématiques représentent près de 69% de la collecte des Risques Opérationnels au 31-12-2018.

Une problématique concerne les pertes sur sinistres ADE de l'année 2018 (317 K€).

Une seconde problématique (223 K€) concerne une assignation d'août 2018 d'un client qui demande la résolution du prêt AGILOR souscrit pour financer une moissonneuse batteuse et, au vendeur, la résolution de la vente et le remboursement de la moissonneuse car non conforme.

6.6.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurance souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales et la fraude sur les moyens de paiements hors Offre dans le cadre du CSCA (vol de chèques et fraude sur carte bancaire). La Caisse régionale a pris cette position pour la partie des moyens de paiement. Sur la partie système d'information, dont les attaques virales, la Caisse régionale mène actuellement une étude d'opportunité avec la CAMCA sur la couverture assurance de ces risques.

Les assurances contractées couvrent les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols suite à hold-up ou cambriolages, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties proposés par la CAMCA sont examinés en interne et validés par la Direction Générale de la Caisse régionale, qui se prononce sur les couvertures à prendre pour l'exercice suivant en tenant compte des scénarii majeurs et des montants des sinistres constatés.

Les niveaux de franchise sont aussi examinés annuellement au regard des benchmarks d'autres Caisses régionales et de la sinistralité par polices d'assurances afin d'ajuster nos niveaux de franchise. Les propositions sont validées par la Direction Générale.

Pour rappel, en 2016 les niveaux de franchise et de garantie ont été modifiés sur les polices suivantes : RC du banquier, dans la Globale de Banque sur la Détournement et Escroquerie, individuelle salarié, Cadre de Direction et Administrateurs CL et CR.

En « méthode de mesure avancée » (AMA), la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres (EFP) prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part de l'EFP mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part de l'EFP relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

6.7. Risque juridique

La maîtrise des risques juridiques afférents aux activités de la Caisse régionale, hors domaine RH et fiscal, est assurée, de manière centralisée, par une équipe experte « Juridique et litiges » rattachée au service contentieux de la Direction des Risques.

Cette équipe intervient à de multiples niveaux :

- Par un support juridique permanent, à la disposition à la fois de la Direction mais aussi de toutes les unités opérationnelles, de chaque collaborateur ;
- Par un accompagnement spécifique des projets conduits par la Caisse régionale ;
- Par la défense systématique des intérêts de la Caisse régionale, en particulier en cas d'assignations. A cette fin, les affaires juridiques peuvent avoir recours à un réseau d'avocats référencés, soit en interne soit par le groupe Crédit Agricole

6.8. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de Sanctions Internationales et de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption ou la fraude. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels.

Le responsable de la Conformité, de l'Ethique et des Sanctions internationales est en charge de l'élaboration des procédures qui déclinent le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Avec l'aide de l'unité Formation et des Contrôles Permanents, il déploie respectivement les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation de la Caisse régionale et du Groupe. À cet égard, le lancement de nouvelles activités et la création de nouveaux produits sont sécurisés par le Comité Nouvelles Activités et Nouveaux Produits (Comité NAP) qui examine, notamment pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et les outils d'aide à la vente destinés aux vendeurs.

En synthèse, en 2018, les actions principales ont été conduites dans les domaines suivants :

- ❖ Organisation de l'unité Conformité : restructuration des équipes conformité, fraude et sécurité financière avec notamment le changement de Responsable de la Conformité Sécurité financière, de l'Ethique et des Sanctions internationales mise en place d'un dispositif opérationnel sur le thème « sanctions internationales ». Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) suite la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui a conduit une revue de l'ensemble des traitements de la Caisse régionale.
- ❖ Dossiers clients Personnes morales et Entrepreneurs individuels : les travaux de la task force relatifs à la remédiation des dossiers de connaissance des clients « entreprises individuelles » et « personnes morales » se sont achevés au 1^{er} semestre 2018. Les dossiers qui n'ont pu être traités ont fait l'objet de mesures de suivis particulières.
- ❖ Dossiers clients Entrées En Relation (EER) Personnes physiques : le contrôle exhaustif par l'unité Clients Dépôts Epargne de tous les dossiers clients (présence des justificatifs archivés, contrôle qualitatif par les Directeurs d'agence, données recueillies dans le cadre de l'Echange Automatique d'Information) qui en cas d'anomalie conduit à une clôture du compte à J+3, a été complété par la suspension des délégations de validation des entrées en relation pour les Directeurs des agences en retrait. La

politique d'entrée en relation a fait quant à elle l'objet de précisions sur les exclusions liées aux sanctions internationales.

- ❖ Banque Privée : poursuite du plan d'actions pour mettre en conformité tous les clients gérés par le réseau Banque Privée afin de renforcer la surveillance au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (fiche découverte complétée ou actualisée, collecte des justificatifs fiscaux IR et éventuellement IFI).
- ❖ Corpus FIDES : mise en place d'un 2^{ème} lot de procédures Conformité actualisées.
- ❖ Sanctions Internationales : poursuite du projet OFAC (Office of Foreign Assets Control) piloté par le Groupe Crédit Agricole et engagé en 2016. Les actions suivantes ont notamment été réalisées : nouvelle évaluation du risque (EWRA) réalisée début 2017, actualisation du périmètre de contrôle interne, lancement du plan de remédiation des données, formation spécifique du personnel du « trade finance »... Une mission d'audit déléguée IGL sur l'OFAC en 2018 a fait ressortir la Caisse régionale à un niveau « satisfaisant » à l'instar de quatre autres Caisses régionales du Groupe.
- ❖ Dispositif de sécurité financière : les obligations relatives à l'établissement et à la mise à jour d'une classification des risques de sécurité financière ont été diffusées par le groupe en 2018. Elles concernent la vigilance nécessaire sur les clients et les opérations de ces derniers en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de respect des sanctions internationales.
- ❖ Commercialisation des Instruments Financiers : poursuite des travaux, en mode gestion de projet, suite à l'entrée en vigueur de la Directive MIF 2 en janvier 2018, intégration des à ce groupe projet des intervenants concernés par les réglementations PRIIPS et IDD.
- ❖ FATCA, EAI et QI : déploiement en 2018 du plan de contrôle sur ces 3 thèmes.
- ❖ Lutte contre la fraude : Mise en place d'un outil Workflow de traitement des cas de fraude et de centralisation, révision de la procédure d'utilisation des cartes minutes en vue de la réduction du volume d'utilisation, blocage sur les GAB de la fonctionnalité de virement « hors périmètre client » qui s'avère être une nouvelle source de fraude.
- ❖ Réglementation VOLCKER : présentation en instance des évolutions de la réglementation pour 2018.
- ❖ Formations Conformité obligatoires : selon les périodicités définies, via des modules e-learning, formation des salariés de la Caisse régionale pour la LCB/FT, les Sanctions Internationales, la lutte contre la fraude, la conformité et pour certains collaborateurs, la réglementation VOLCKER et les conflits d'intérêts. Les administrateurs ont également été formés en présentiel sur les enjeux de Conformité et les Sanctions Internationales ainsi que sur le nouveau règlement de protection des données (RGPD). Les salariés n'ayant pu suivre dans les délais les formations réglementaires prévues en e-learning ont été convoqués pour une session extraordinaire introduite par un membre de la Direction Générale.
- ❖ Loi SAPIN 2 : mise en œuvre du dispositif sur les représentants d'intérêts (centralisation des actions de lobbying pour une éventuelle déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique en cas de dépassement du seuil des

10 contacts sur 12 mois glissants), participation de la Caisse régionale aux travaux du Groupe Crédit Agricole sur la lutte contre la corruption selon les lignes directrices de l'Agence Française Anticorruption, obtention de la certification ISO 37001 par le Groupe pour la lutte contre la corruption. Nomination d'un DGA référent dans le cadre de la loi SAPIN II sur la lutte contre la corruption. Insertion d'un code de bonne conduite anti-corruption au règlement intérieur.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des processus relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices en parallèle de l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé, au moins trimestriellement, des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne, ainsi que lors du Comité de Management de la Conformité et de l'Éthique.

Le Conseil d'Administration est informé semestriellement des principaux résultats.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

7.1. Modèle d'affaire

- La Caisse régionale

Mission

Banque régionale de plein exercice de statut coopératif, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurance ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, dans les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

Gouvernance

La gouvernance est organisée sur la base du principe coopératif «une personne, une voix», par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote. Le pouvoir de décision est entièrement local. Notamment, toutes les demandes de crédit sont traitées dans l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-Garonne.

Environnement

	<i>Risques</i>	<i>Opportunités</i>
Concurrence multiforme et arrivée de nouveaux entrants	Pression sur les parts de marché	Renforcer le modèle de banque « 100% humaine et 100% digitale »
Nouveaux besoins et usages digitaux des clients	Baisse de fréquentation des agences	Développer des solutions digitales innovantes; garantir la sécurité et la protection des données
Incertitudes économiques	Pression sur le pouvoir d'achat des ménages; attentisme des acteurs	Répondre aux besoins de conseil; se positionner en tiers de confiance
Evolution démographique (ex : vieillissement)	Modification des comportements bancaires	Développer des offres et des outils répondant aux enjeux démographiques
Dérèglement climatique	Augmentation du coût du risque ; conséquences économiques et sociales des aléas	Accompagner les transitions (énergétique, agricole etc.)

Ressources

Les femmes et les hommes	2 093 salariés ; 893 administrateurs dans 66 Caisses locales
Le capital financier	2 397 M€ de Fonds propres
La présence territoriale	158 agences permanentes, dont 5 agences Banque privée ; 7 agences Entreprises ; 279 distributeurs de billets ; 215 points verts ; 2 points passerelle

Modèle de création de valeur

Domaines-clé d'activité	Banque ; assurance
Produits et services	Epargne ; crédits ; financements spécialisés; services bancaires; assurance des biens et des personnes ; assurance-vie et prévoyance ; protection

Clients en portefeuille	Particuliers	Professionnels	Agriculteurs	Associations et promoteurs	Entreprises	Collectivités publiques
Total :701 072	618 672	33 248	23 398	18 224	5 769	1 761
Poids : 100,0%	88,2%	4,7%	3,3%	2,6%	0,8%	0,3%

Principaux résultats 2018

Valeur créée (PNB)	425,1 M€	
Utilisation de la valeur créée (en M€)	Salaires, intéressement et participation	140,5
	Renforcement Fonds propres	95,4
	Achats et autres charges	81,9
	Impôts	45,2
	Coût du risque	12,5
	Investissements	14,8
	Divers :FRBG, RNAI, rému. CCA, intérêts parts sociales	34,7

Encours de crédits et évolution	12 673 M€ (+3,94%)
Encours collecte et évolution	21 298 M€ (+1,5%)
Parts de marché crédit	49,4 % (novembre 2018)
Parts de marché collecte	43,2 % (novembre 2018)

Satisfaction clients	Indice de recommandation clients ¹	28,2
	Taux de satisfaction des clients assurés à Pacifica suite à un sinistre	95%

Evolution de l'empreinte carbone de l'énergie consommée et des déplacements professionnels	- 6,0%
--	--------

- Le Groupe Inforsud

Mission

Filiale de la Caisse régionale, le Groupe Inforsud développe ses activités dans les secteurs de l'édition, la numérisation, l'informatique, l'impression d'affiches, de documents de gestion et de communication. Ses unités de production sont présentes en Occitanie, Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Groupe Inforsud est composé de cinq entités :

- > Inforsud Gestion, holding du Groupe, accompagne le développement des filiales et assure les fonctions supports (RH, Juridique, Contrôle, Sécurité, Moyens généraux et Finance).
- > Edokial propose des solutions de traitement des flux documentaires, matérialisés ou dématérialisés, à partir de plates-formes de production industrielles sécurisées. Edokial possède 5 sites de production et 4 agences commerciales.
- > Mérico, imprimeur offset et numérique est positionnée sur le marché de la communication

¹ Différence entre le pourcentage des clients ayant attribué une note de 9 à 10 à la question « Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue » et celui des clients ayant attribué 0 à 6.

graphique et sur les marchés de documents de marketing direct, ainsi que des imprimés de gestion. Mérico comporte 1 site de production.

> Chabrillac, leader national dans l'impression d'affiches, est équipée de presses très grands formats connectées à des solutions entièrement numériques d'impression. Elle développe le concept de « Solution Imprimée ». Chabrillac compte 1 site de production et 2 agences commerciales.

> Inforsud Diffusion est une entreprise de service à vocation régionale, intégrateur à valeur ajoutée de solutions Gestion et Réseaux et d'hébergement de données (Cloud) à destination des PME/PMI, ETI et Collectivités. Inforsud Diffusion possède 3 sites en Occitanie.

Gouvernance

La holding Inforsud Gestion est une Société Anonyme à Conseil d'administration

Environnement

	<i>Risques</i>	<i>Opportunités</i>
Evolution de la demande dans un marché très concurrentiel	Pression sur les parts de marché	Innovation, notamment dans les métiers du numérique et de la digitalisation

Ressources

Les femmes et les hommes	416 salariés
Le capital financier	26,8 M€ de Fonds propres
La présence territoriale	10 sites en France (Occitanie – Auvergne Rhône Alpes – Iles de France)

Modèle de création de valeur

Domaines-clé d'activité	Edition ; archivage numérique ; dématérialisation ; imprimerie, Informatique de proximité.
Produits et services	Solutions de traitements documentaires entrants, circulants, sortants ; archivage numérique ; impression de support de communication commerciale ; brochure ; magazine ; Informatique de proximité ; hébergement de données (cloud)
Principaux types de clients	Banques, mutuelle, grande distribution, collectivités locales

Principaux résultats 2018

Valeur créée (CA)	63,98 M€	
Utilisation de la valeur (en M€)	- Salaires, intéressement et participation	19,40
	- Achats et autres charges	40,00
	- Investissements	3,00
	- Impôts	1,40
	- Renforcement des fonds propres	0,27
	- Coût du risque	-0,11
	- Divers	0,02

Note Ecovadis d'évaluation de la démarche RSE. Merico : Gold (68/100) ; Edokial : Argent (61/100)

7.2. Les enjeux-clé de responsabilité sociétale et environnementale

Les enjeux-clé de Responsabilité Sociétale et Environnementale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ont été déterminés à partir d'enquêtes menées au niveau national auprès des parties prenantes, dont les clients du Crédit Agricole. Ces enjeux sont exposés sous forme de 8 engagements sur le site <https://www.ca-nmp.fr/engagements-rse-nmp.html>: agir avec éthique ; apporter notre expertise à nos clients partout sur le territoire ; être une banque utile au territoire ; accompagner la montée en compétence des salariés ; favoriser l'épanouissement des salariés au travail ; être exemplaire sur l'égalité de traitement des salariés ; réduire l'impact environnemental du Crédit Agricole ; renforcer la représentativité des sociétaires.

Pour la Caisse régionale, chacun des enjeux constituent des opportunités pour exercer ses métiers de façon responsable, c'est-à-dire en prenant en compte les impacts des décisions et actions sur la société et sur l'environnement. Ces enjeux sont également porteurs de risques extra-financiers² que la Caisse Régionale s'attache à réduire par la mise en place de dispositifs et de plans d'action dont les résultats font l'objet d'un suivi à l'aide d'indicateurs pluriannuels.

7.3. Agir avec éthique

Les dispositifs éthiques mis en place par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'articulent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre des pratiques éthiques
- Mettre en œuvre des pratiques responsables vis-à-vis des populations vulnérables.

7.3.1. Mettre en œuvre des pratiques éthiques

Les engagements relationnels

Réunies en congrès en 2010, les Caisses régionales de Crédit Agricole se sont engagées à répondre aux attentes des clients en matière de loyauté, d'écoute, de reconnaissance, d'éthique dans le conseil et de proximité. Autant d'attentes érigées en valeurs pour le Groupe, qui a défini des engagements pour les honorer.

Trois engagements sont ainsi en œuvre dans toutes les agences du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

> *L'objectivité*. Le conseiller n'a aucune incitation financière à proposer à ses clients un produit plutôt qu'un autre. Toutes les fois que c'est possible, il propose plusieurs solutions. Sa rémunération peut comporter une part variable, mais sans lien avec tel ou tel produit vendu.

> *La transparence*. En conclusion de toute vente, un mémo récapitulatif des points – clé est proposé au client. Ce support à vocation pédagogique contenant les caractéristiques d'un produit tout au long de sa vie est une preuve de confiance : tout est dit et le Crédit Agricole s'engage en l'écrivant.

> *Le droit de changer d'avis*. Le délai de rétractation est étendu à 30 jours pour une majorité de produits. Déjà requis pour l'assurance – vie, ce délai de 30 jours s'applique également aux univers de la banque au quotidien, de l'épargne, de l'assurance, à l'exception des crédits et des produits financiers (OPCVM etc.).

² Voir Note méthodologique en annexe.

La démarche « Relation Client »

Les engagements relationnels ont été renforcés par la démarche Relations client lancée fin 2012, destinée à développer avec les clients des relations simples, personnalisées et basées sur la confiance, tout en accordant une place importante à l'écoute et à la prise en compte des besoins. Des bonnes pratiques ont été identifiées, afin d'harmoniser la réponse des conseillers partout sur le territoire. Elles sont centrées sur l'accueil, la prise en charge des demandes et des réclamations, l'entretien, le développement de la relation.

Les ambitions du projet Relation Clients ont été portées au niveau des sites administratifs, afin de partager les valeurs-clé du Groupe en matière de proximité relationnelle, d'écoute et de loyauté. Tous les collaborateurs sont invités à adopter des comportements permettant d'améliorer les relations en termes de disponibilité, de réactivité, d'accessibilité et de respect vis-à-vis des partenaires internes (collègues) ou externes (prestataires, fournisseurs, clients finaux etc.). Pour cela, des pratiques écrites (ex : prise en charge des demandes par courriel), orales (ex : accueil téléphonique) ou physiques (ex : accueil d'une personne) visant à renforcer les comportements attendus ont été diffusées.

Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité et d'éthique

- Au niveau de la Caisse régionale

Le dispositif de conformité et d'éthique regroupe un ensemble de règles et d'initiatives visant notamment à :

- assurer la protection et la sécurité de la clientèle,
- garantir le respect des règles de déontologie et d'éthique,
- lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption,
- prévenir les conflits d'intérêts.

L'amélioration de la conformité et la maîtrise des risques associés constituent une volonté permanente du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

La majorité des thèmes relatifs à la conformité fait l'objet de contrôles pour déterminer leur niveau d'application, auprès de l'ensemble des directeurs d'agences, et de certains services au niveau des sites. Les résultats sont présentés à la Direction Générale par le biais de comités trimestriels, le Comité de Management de la Conformité et de l'Éthique et le Comité de Contrôle Interne, à l'issue desquels des plans d'actions sont mis en œuvre.

La formation du personnel à la conformité

Le dispositif de conformité s'appuie sur un important effort de formation des salariés.

A cet effet, un cycle de formations obligatoires a été instauré, avec des fréquences de renouvellement définies :

- FIDES (module de sensibilisation à la Conformité) tous les 3 ans. Le mémento FIDES reste disponible dans l'intranet en permanence,
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme tous les 2 ans,
- Sanctions Internationales tous les 12 mois,
- Prévention de la fraude tous les 3 ans,
- Prévention des conflits d'intérêts tous les 3 ans,
- Réglementation FATCA tous les 3 ans.

Des formations complémentaires sont également planifiées sur des thèmes particuliers : clientèle fragile (2016) ; parts sociales (2016) ; introduction à la culture Ethique et Conformité (2017) ; bases de la sécurité (2017) ; droit au compte; clientèle fragile; RGPD, PCI DSS, Volcker et fraude interne (2018).

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Taux de participation des salariés à la formation obligatoire sur la lutte anti-blanchiment et contre le terrorisme	94,8 %	95,2 %	97,5%

La protection des clients et de leurs données

La Caisse régionale passe en revue périodiquement la totalité des lois et règlements liés à la protection des consommateurs. Les résultats des contrôles sont consignés dans le questionnaire annuel sur l'application des règles de protection de la clientèle destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La prévention et la gestion de la fraude externe ainsi que la lutte contre la fraude interne font l'objet d'un dispositif majeur de la politique de protection de la clientèle. Ce dispositif est décrit dans une procédure accessible dans l'intranet par tous les salariés. Il est intégré dans la formation des nouveaux embauchés. Un collaborateur est spécialement désigné pour : coordonner tous les acteurs du dispositif, notamment les correspondants nommés dans les unités gestionnaires ; centraliser les alertes à la fraude ; assister les unités au niveau de leurs actions de traitement ; conduire les actions de prévention et de *reporting*. Une boîte aux lettres générique permet la bonne circulation des informations. Des alertes à la fraude sont régulièrement diffusées en interne via l'intranet, de façon à maintenir un niveau élevé de vigilance.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un numéro d'appel non surtaxé disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, permet aux clients de signaler toute opération de virement sur leurs comptes dont ils ne sont pas à l'origine, de déclarer toute suspicion ou tentative de virements frauduleux suite à un piratage et d'être conseillé pour la mise en place des premières mesures de sécurité. En 2018, le traitement des fraudes a été dématérialisé, permettant de gagner en rapidité et sécurité dans les échanges entre les agences et les fonctions support.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Alertes à la fraude diffusées via l'intranet	7	12	12

Les dispositifs relatifs à la sécurité du système d'information sont confiés à une cellule animée par le *Chief Information Security Officer (CISO)*. L'accès aux données du système d'information est géré de façon centralisée par une entité opérationnelle dédiée à cette fonction. La politique d'accès aux données repose sur le principe du « moindre privilège », reposant sur l'adéquation des habilitations aux stricts besoins, et pour les données sensibles, notamment les données clients, sur un dispositif de validation par le CISO, avec un contrôle opéré par la fonction PRSI (Pilote des Risques SI). La cellule animée par le CISO prend en charge les actions d'animation et de formation liées aux problématiques de sécurité des systèmes d'information, comme par exemple la mise en ligne dans l'intranet de vidéos de sensibilisation, la diffusion d'un passeport sécurité et de règles d'or. Pour l'échange des données, dont les données clients, avec des tiers externes (notaires, avocats, etc.) il a été développé des outils répondant à des exigences de sécurité élevées concernant la Disponibilité, l'Intégrité, la Confidentialité et la notion de Preuve de la donnée échangée (le DICP permet de mesurer le niveau de risque et d'adapter en fonction les dispositifs de sécurité).

Le magazine des Particuliers diffusé en ligne sur ca-nmp.fr contient des informations utiles et des conseils pour se protéger sur internet, comme par exemple : comprendre et combattre le phishing, protéger ses données face aux logiciels malveillants ou encore 5 conseils pour une protection efficace.

La Caisse régionale s'est également engagée, depuis 2018, à suivre le plan de renforcement de la sécurité informatique initié par le Groupe Crédit Agricole (programme CARS : Crédit Agricole Renfort Sécurité).

Une Charte des Données Personnelles en ligne sur ca-nmp.fr engage la Caisse régionale sur 4 points : sécurité des données ; utilité et loyauté ; éthique ; transparence ; maîtrise et contrôle par les clients.

Notamment, les engagements suivants sont pris :

- > Nous ne vendons pas les données personnelles de nos clients,
- > Nous utilisons les données que vous nous confiez dans votre intérêt,
- > Nous sommes totalement transparents avec vous sur l'utilisation de vos données personnelles,
- > Nous vous laissons la maîtrise sur vos données et l'utilisation qui en est faite,
- > Nous donnons toujours la priorité à la sécurisation des données personnelles que vous nous confiez.

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 constitue une réponse des autorités face aux enjeux de la protection des données : développement du commerce en ligne ; usage accru du numérique ; évolutions technologiques et réglementaires ; mondialisation des échanges commerciaux ; mais aussi scandales récents de vente de données personnelles.

Le RGPD s'applique à toutes entreprises et organismes publics ou privés, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, hébergeant ou enregistrant des données de résidents européens ou d'organisations au sein de l'UE. Le RGPD renforce et complète les droits existants des personnes physiques sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation et à la portabilité.

L'application de la nouvelle réglementation a conduit les équipes de la Caisse régionale à se mobiliser dès 2017 et tout au long de l'année 2018 pour :

- > Désigner un Délégué à la Protection des Données dont la mission principale est de veiller à la bonne application du droit régissant la protection des données à caractère personnel,
- > Intégrer l'avis du DPO dans le processus de validation des nouveaux produits et nouvelles activités,
- > Former et informer les collaborateurs de la Caisse régionale au RGPD à l'aide de vidéos pédagogiques ou de modules de e-learning,
- > Mettre en place les procédures relatives à l'exercice des droits des personnes et en informer les clients, qui bénéficient désormais d'une adresse dédiée (dpo@ca-nmp.fr),
- > Etablir un registre des traitements privés de la Caisse régionale en complément du registre national des traitements fourni par le Groupe Crédit Agricole,
- > Réaliser les premières études d'impacts sur la vie privée pour les traitements les plus sensibles,
- > Entamer le chantier de mise en conformité des contrats avec les sous-traitants ou fournisseurs de la Caisse régionale.

La déontologie

L'ensemble des droits et devoirs qui régissent l'activité de la Caisse régionale, la conduite de ceux qui l'exercent, ainsi que les rapports entre ceux-ci et les clients ont été formalisés dans plusieurs documents : le code de déontologie, le règlement intérieur et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un registre des conflits d'intérêts potentiels est tenu, permettant d'identifier les personnes considérées comme initiés permanents ou personnes sensibles, en raison de leur fonction ou de leurs positions.

En 2016, les propositions d'un groupe de travail ont fait l'objet d'un plan d'action visant à démultiplier dans l'entreprise les fondamentaux de l'éthique, centrés sur 4 valeurs-clé que sont l'intégrité, l'honnêteté, l'équité et le respect. Animation vidéo, plaquette ont été partagées en réunion de l'encadrement, dans les unités et les agences. Tous les supports sont accessibles dans l'intranet.

La Caisse régionale a mis en ligne sur son site ca-nmp.fr la Charte éthique du Groupe Crédit agricole. Dans ce document sont exprimés les engagements du Groupe pour un comportement animé par l'ensemble de ses valeurs et principes d'actions vis-à-vis des clients, sociétaires, ainsi que des fournisseurs et de l'ensemble des acteurs avec qui il interfère. La Charte stipule les points suivants :

« Les dirigeants veillent à ce que ces valeurs soient appliquées et partagées par tous les collaborateurs, quels que soient leurs niveaux de responsabilité, leurs métiers et leurs lieux de travail. Le Crédit Agricole promeut les valeurs coopératives de gouvernance démocratique, de relation de confiance et de respect avec et entre ses membres. Il s'appuie sur le sens des responsabilités de chacun. Ancrée dans ses valeurs d'éthique, de loyauté et fidèle à sa culture coopérative, la conformité contribue à renforcer la confiance des clients et l'image du Groupe. Le Groupe Crédit Agricole s'engage à ce que les principes d'action qu'il se fixe servent son ambition d'être la banque loyale, ouverte à tous, multicanale, permettant à chacun d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause. Ces principes d'action s'exercent :

- vis-à-vis des clients : chaque collaborateur mobilise son expérience et ses compétences à l'écoute et au service du client, du sociétaire et l'accompagne dans la durée. Il l'écoute et le conseille avec loyauté, et l'aide à prendre ses décisions en lui proposant des solutions adaptées à son profil et à ses intérêts tout en l'informant des risques associés. Fort de l'ancrage mutualiste du Groupe, les relations établies avec les clients, sociétaires et avec l'ensemble des parties prenantes s'inscrivent dans la solidarité, le respect des engagements pris.

- vis-à-vis de la société : le Groupe Crédit agricole exerce son activité partout dans le monde dans le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux. Le Groupe affirme sa démarche environnementale et sociétale dans tous ses métiers et dans son fonctionnement d'entreprise. Cette démarche est portée par une stratégie RSE créatrice de valeur et a comme ambition d'accompagner les territoires, de rechercher l'excellence dans les relations avec les clients, partenaires, sociétaires et collaborateurs.

- vis-à-vis des collaborateurs : Agir en employeur responsable, c'est garantir le principe de non-discrimination, l'équité, encourager le développement personnel, en particulier à travers des actions de formation, promouvoir la mixité, la diversité des parcours et des profils et aider les personnes en situation de handicap, favoriser le dialogue social et la qualité de vie au travail, et fournir un environnement de travail sécurisé dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec dignité et respect ».

La lutte anti-blanchiment et anti-corruption et autres domaines de la Conformité

Outre l'effort de formation mentionné ci-dessus, le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme repose sur la surveillance des opérations par l'ensemble du personnel et par des outils et procédures de détection. Les opérations avec les pays à risque (concernés par des embargos, des gels d'avoirs ou étant inscrits dans les listes du GAFI³) font l'objet d'un contrôle systématique. Toutes les opérations dépassant un seuil défini en fonction du risque pays sont soumises à un visa préalable de la cellule Sécurité Financière. Les alertes déclarées par les agences, les unités du siège ou issues des outils de détection donnent lieu à un travail d'investigation. En cas de soupçon confirmé, le dossier correspondant est déclaré à TRACFIN.

³ Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989. Dont les objectifs sont : l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la lutte contre la corruption fait l'objet d'un engagement historique avec :

- > un corpus normatif : procédure de lutte contre la corruption et droit d'alerte (corpus Fides 2016), procédures opérationnelles sécurité financière, prévention des conflits d'intérêts, cadeaux et avantages...,
- > une organisation et une gouvernance clairement établie composée d'une unité Prévention de la Fraude au sein de Crédit Agricole S.A. acteur central de l'animation et de la coordination du dispositif de Prévention de la Fraude, et d'un réseau de plus de 150 correspondants Prévention de la Fraude au sein de l'ensemble des entités du Groupe (France et International),
- > un dispositif de remontée des dysfonctionnements et des alertes,
- > une formation obligatoire aux thématiques de lutte contre la corruption et droit d'alerte pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe Crédit Agricole a souhaité évaluer et valoriser ses dispositifs de prévention de la corruption via l'analyse d'un tiers indépendant. Au terme de cette démarche, le Groupe a obtenu la certification BS 10500 en juillet 2016, devenant ainsi la 1ère banque française à certifier son dispositif de lutte contre la corruption.

En 2017, la Caisse régionale a intégré un groupe de pilotage national chargé de la mise en œuvre de la Loi Sapin II relative à la lutte contre la Corruption et à la protection des lanceurs d'alerte. Les premiers travaux conduits ont pour objectif d'établir une cartographie des risques de corruption avec, pour chacun, un Dispositif de maîtrise des risques. De plus, il est prévu de diffuser une charte de lutte contre la corruption dans toutes les entités du Groupe.

Le lancement de nouveaux produits et activités

A chaque lancement d'un nouveau produit, service, processus ou canal de distribution, le comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) en valide la conformité afin de s'assurer que les risques liés au lancement ont bien été intégrés. Les nouveaux produits sont proposés principalement par Crédit Agricole S.A., qui possède son propre comité NAP, et par les filiales du Groupe.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Réunions du comité Nouvelles Activités Nouveaux Produits (NAP)	18	21	16
Projets examinés en Comité NAP	38	53	45

Agir dans l'intérêt du client par l'application du dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

L'engagement d'éthique dans le conseil se traduit par une démarche permanente visant à accroître la compréhension financière des clients de façon à ce que les produits et services vendus par la Caisse régionale correspondent toujours à leurs besoins. C'est l'objet de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF). Le dispositif MIF permet de procéder à la qualification des clients, mesurée par un questionnaire visant à évaluer leur connaissance des produits financiers et leur niveau d'expérience. Les conseillers disposent des compétences et des outils pour proposer à leurs clients des produits cohérents avec leur situation financière, leurs objectifs de placement et de prise de risque, ainsi qu'avec leurs compétences en matière de marchés financiers. Tous les nouveaux embauchés sont formés au dispositif MIF. L'entretien des connaissances est assuré notamment grâce à un support pédagogique disponible sur l'intranet.

La nouvelle réglementation MIFID2 mise en place par la Caisse régionale en 2018 vise à :

- > Renforcer la protection des investisseurs et le caractère adéquat des conseils dispensés,
- > Améliorer la transparence des marchés financiers,

> Elargir le périmètre des instruments couverts (la quasi-totalité des produits financiers est concernée),

> Assurer le respect des obligations de déclarations et de surveillance).

La réglementation MIFID2 rend nécessaire d'évaluer la connaissance et l'expérience du client, sa tolérance au risque, ainsi que sa capacité à subir des pertes. Cette réglementation emporte de nouvelles obligations comme par exemple un rendez-vous conseil à proposer aux clients détenteurs d'instruments financiers au moins une fois par an ou l'envoi de relevés de compte trimestriels. Cette démarche a été étendue au règlement PRIIPS et à la directive IDD entrés eux aussi en vigueur en 2018. Le règlement MIFID2 s'applique aux comptes titres. Le règlement PRIIPS (*Package Retail and Insurance-based Investment Products*) requiert la délivrance aux investisseurs non professionnels d'un document d'information précontractuel standardisé pour la grande majorité des produits d'investissement afin de permettre une comparaison plus aisée entre les produits qui leur sont proposés. La directive IDD (*Insurance Distribution Directive*) poursuit les mêmes objectifs pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

- Le Groupe Inforsud

Protection des données personnelles.

La démarche du Groupe Inforsud est de satisfaire aux exigences générales de protection des données à caractère personnel, et, plus spécialement, de se conformer à la mise en application du RGPD pour ses clients, mais également pour les filiales du Groupe.

Le Groupe suit les recommandations de la CNIL pour la mise en application :

> Mise en place d'un pilote qui veille au respect du RGPD et aux obligations qui en découlent. A ce titre le Groupe INFORSUD a désigné un DPO pour l'ensemble de ses filiales,

> Renforcement du recensement des traitements de données à caractère personnel, par des actions de cartographie en lien étroit avec les services et les entités qui traitent des données personnelles,

> Priorisation des actions à mener pour se conformer aux obligations du RGPD,

> Gestion des risques pour les données personnelles et mise en place d'analyses d'impact,

> Organisation de processus en interne pour assurer un haut niveau de protection par la sensibilisation de l'ensemble des services aux enjeux du Règlement,

> Consolidation et regroupement de la documentation nécessaire pour prouver la conformité au Règlement.

De plus, au-delà des recommandations de la CNIL, le Groupe Inforsud est soucieux de donner à ses clients des garanties suffisantes en terme de certification et de qualité dans le traitement des données qui lui sont confiées, notamment des données à caractère personnel, tant sur le plan humain et organisationnel que sur le plan technique.

A ce titre, une formation e-learning RGPD est mise en place. 13 personnes ont été formées en 2018. Cette formation sera déployée en 2019 à l'ensemble du personnel.

Un groupe de travail a participé à une formation de 2 jours sur l'ISO 27001 concernant la sécurité de l'information.

Afin de sensibiliser le personnel au risque OFAC, une formation e-learning «Sanctions internationales» a été mise en place pour les membres du Comité Filiales du Groupe Inforsud regroupant les directeurs généraux des filiales, ainsi que tout le personnel ISG.

La conformité et la protection des clients sont au cœur des activités déployées par les entités du groupe Inforsud.

Publiée en 2017, la norme NF Z42-026 précise les conditions de numérisation des documents sur support physique et les contrôles à mettre en œuvre afin de permettre une équivalence avec le document d'origine. Cette norme garantit aux clients des copies fidèles. Son application permet de supprimer le support papier, ce qui se traduit par des économies en matière de stockage physique.

Edokial a ouvert un projet en vue d'obtenir cette certification en 2019 dès que la norme sera publiée.

Respect des droits de l'Homme.

Edokial et Merico adhèrent au Pacte Mondial de l'ONU. Du fait de ses activités, de son implantation géographique en France, de la localisation de ses prestations et de ses fournisseurs et de son périmètre d'influence, le groupe n'a jamais été confronté à des problèmes liés à la violation du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Déontologie

Le code de déontologie de Mérico est basé sur l'éthique commerciale (respect des délais, de la concurrence, confidentialité...), sur un certain nombre d'exigences sociales et sur le respect des droits de l'homme (non-discrimination, égalité H/F, santé et sécurité...) ainsi que sur des questions relatives à la société civile (éducation, dons et mécénat...). Ce code est diffusé auprès de tous les collaborateurs, qui l'ont signé. Il a été diffusé auprès de des principaux fournisseurs et fait partie intégrante des dossiers de réponse aux appels d'offres.

Lutte contre la corruption.

Le Groupe Inforsud soutient la lutte anti-corruption et mène une politique tolérance zéro dans ce domaine. Par exemple, la distribution de cadeaux d'affaires ne fait pas partie de ses pratiques commerciales.

En terme de valeurs éthiques, Merico et Edokial s'engagent au titre du Pacte Mondial :

- à respecter le droit à la concurrence, en pratiquant avec ses clients et fournisseurs un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur
- à établir des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs
- à ne percevoir aucun avantage pécuniaire ou autre présent de toute nature.

Agir dans l'intérêt du client par l'écoute et le traitement des réclamations

- La Caisse régionale

L'écoute - clients et le traitement des réclamations sont menés dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

La Caisse régionale s'attache à accroître l'efficacité de ses processus clients, avec comme objectifs, l'amélioration de la satisfaction – client, de la productivité, de la sécurité et de la réduction de la consommation de papier. Pour mener à bien les chantiers correspondant, des moyens humains et des investissements importants sont engagés, notamment en matière de digitalisation.

L'écoute-clients par les enquêtes de satisfaction

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées possède un dispositif d'enquêtes dont les résultats quantitatifs et qualitatifs (verbatim) font l'objet de plan d'actions.

Des enquêtes sont proposées aux clients pour appréhender leur niveau de satisfaction. Ainsi en 2018, deux vagues de questionnaires ont été adressées par courriel aux clients. La réponse à la question « *Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue* » permet de calculer l'Indice de Recommandation Client (IRC) par différence entre le pourcentage des clients ayant attribué une note de 9 à 10 (promoteurs) et le pourcentage des clients ayant attribué une note de 0 à 6 (détracteurs). Quand la note est comprise entre 0 et 4, il est prévu que les Directeurs d'agence contactent les clients pour partager avec eux les raisons de leur mécontentement et, si possible, de mettre en place des actions correctives. A titre d'exemple, la seconde vague d'enquête, adressée à 370 773 clients particuliers, professionnels et agriculteurs, a généré un taux de réponse de 9,8 %.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Indice de recommandation client	28,2	23,2	13,5

Des enquêtes ciblées sur un marché spécifique ou sur un évènement-clé de la relation commerciale complètent le dispositif d'écoute client. C'est par exemple le cas des enquêtes réalisées après rénovation des agences. Depuis le démarrage du programme début 2016, 6 642 clients ont ainsi répondu à un questionnaire de satisfaction sur tablette en agence, attribuant une note de satisfaction de 9,0 sur 10. Les résultats détaillés permettent au directeur d'ajuster le fonctionnement de l'agence et de corriger d'éventuels dysfonctionnements. Une enquête a été réalisée auprès de 4 707 clients dans le cadre d'une succession, avec un taux de réponse de 20,7% et montrant une note de satisfaction globale de 7,2 sur 10. Ces résultats ont déclenché un plan d'action portant notamment sur les délais de règlement et sur les propositions commerciales.

Le traitement des réclamations

Le processus de traitement des réclamations vise à apporter une réponse rapide et satisfaisante aux clients réclamants et à améliorer les pratiques et procédures de l'entreprise. L'interlocuteur principal est celui qui reçoit la réclamation, quelle que soit sa position, le directeur d'agence veillant au bon traitement. Les réclamations peuvent être formulées par différents moyens : courrier, téléphone (numéro dédié non surtaxé), en face à face, par mail ou par formulaire accessible sur ca-nmp.fr. Les réclamations écrites sont traitées par le service Clients. Les réclamations adressées par un autre canal (présentiel ou téléphone), sont traitées par les agences. Le client réclamant reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé de réception avec un engagement de réponse dans les 15 jours ouvrables. Conformément à la réglementation, le client est tenu informé de l'avancement de son dossier quand il ne reçoit pas de réponse dans ce délai. Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire du service Clients, soit en accédant sur le site du médiateur via ca-nmp.fr. 18 clients ont ainsi saisi le Médiateur en 2018. Les clients peuvent retrouver toutes les informations relatives au dispositif de gestion des réclamations à plusieurs endroits : affichage en agence; communication dans les supports d'information tarifaire et les conventions de compte; site ca-nmp.fr.

La Caisse régionale est dotée d'un outil informatique de traitement des réclamations émises par les clients, tous canaux de communication confondus. Le principe est de saisir, en agence et dans les services, toute réclamation écrite par courrier, mail ou formulaire, ainsi que les réclamations exprimées oralement (par téléphone ou en face à face) ne pouvant être traitées immédiatement. L'objectif est d'améliorer le traçage et le traitement des dossiers, de faciliter leur transfert dans les unités compétentes, de fluidifier la communication entre les acteurs concernés et d'éviter les échanges de supports papier. En outre, ce traçage permet également de détecter des dysfonctionnements. Des formations régulières sont dispensées, comme par exemple en 2016, à l'occasion d'un cycle de formation qui a réuni 947 participants dans le but d'installer des procédures de traitement des réclamations et des postures homogènes, dans les services comme en agence.

L'évolution du nombre de réclamations enregistré en 2017 provient d'une action de sensibilisation et de fiabilisation ayant permis de mieux distinguer les réclamations des simples demandes des clients. En 2018, les principaux motifs des réclamations traitées par le service clients portaient sur le fonctionnement des comptes et services, les opérations monétaires, les assurances et la fraude.

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Réclamations totales (nombre)	3 619	4 824	8 612
Dont : réclamations traitées par le Service Clients	2 127	2 286	2 447
Dont : réclamations des Particuliers traitées par le Sce Clients	1 772	1 864	2 033
% de Particuliers réclamants (traitement par le service Clients)	0,29%	0,30%	0,32%
Délai de traitement par le service Clients, tous marchés (Jours ouvrés)	11,5 J	9,9 J	11,3 J

L'écoute-clients lors des Assemblées générales et des Réunions d'information des Caisses locales

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées invite chaque année les sociétaires et les clients aux Assemblées générales et aux réunions d'information des Caisses locales. Cette occasion de dialogue direct avec les dirigeants représente un moment privilégié dans le dispositif d'écoute-clients.

- Le Groupe Inforsud

Le traitement des réclamations et l'écoute client.

Le traitement des réclamations est mené dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité faisant l'objet d'un pilotage organisé par les services Qualité de chaque filiale. L'objectif est d'apporter une réponse rapide aux clients et d'améliorer les processus internes. Le coût de la non-qualité est remonté dans le cadre du suivi des risques opérationnels.

A Merico, le nombre de dossiers faisant l'objet d'une réclamation ramené au nombre total de dossiers s'élevait à 4,4% en 2018, et 4,6% en 2017.

Grâce à l'outil Ticketing, Inforsud Diffusion mesure la satisfaction client. A la fin de chaque intervention du service support, le client est sollicité par mail afin d'exprimer son niveau de satisfaction. En 2018, 99,5 % des répondants ont exprimé un avis positif.

L'écoute-clients est réalisée à travers des enquêtes de satisfaction, des journées « clients » et par l'intermédiaire de différentes informations transmises par les services commerciaux.

Les « Journées-clients », un moment privilégié d'échange de proximité avec les clients, ont été renouvelées en 2018 :

- > Une journée « club utilisateur » organisée par Edokial, consacrée au traitement des factures fournisseurs,
- > IS Diffusion a renouvelé l'opération ISDay permettant aux clients de se rencontrer et d'échanger avec les équipes et les partenaires à travers des ateliers de démonstration. Cette journée a été l'occasion de présenter le DATACENTER du site de Bozouls- Causse Comtal,
- > Mérico a accueilli ses clients, dans ses locaux de Paris Bercy, pour un moment d'échange convivial autour des produits régionaux lors du Marché des Pays de l'Aveyron.

Enfin, les filiales du Groupe Inforsud participent à différents salons afin de promouvoir leurs métiers, notamment dans le département de l'Aveyron et la région Occitanie : salon des technologies nouvelles ON'INNOV (12); JOBSTIC (salon du recrutement du numérique) (12); salon des Maires de l'Aveyron (12); Rencontres Territoriales Midi Pyrénées, Innovation IT Day (31) ; Documation et Hesxpo.

La démarche d'achats responsables

- La Caisse régionale

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Nombre d'appels d'offre et consultations d'entreprise (AO/CE)	30	ND	ND
Nombre de fournisseurs consultés	170	ND	ND
Nombre d'AO/CE avec questionnaire RSE	15	ND	ND
Nombre d'AO/EC intégrant une consultation d'ESAT/EA	10	ND	ND
Délai moyen de paiement des factures	29 J	ND	ND
Part des factures reçues payées dans les délais	98,7%	ND	ND

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (article D.441-4 du Code du Commerce)

	Délai de règlement des factures reçues (en jour calendaire ; à compter de la date de réception de la facture)					Délai de règlement des factures émises (en jour calendaire ; à compter de la date d'émission de la facture)				
	< 30 jours : pas de retard	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (31 jours et plus)	< 30 jours : pas de retard	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre cumulé de factures concernées	23187				782	403				8
Montant cumulé en K€ des factures concernées TTC	150158	1429	353	225	2007	9241	8	0	16	24
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	98,7%	0,9%	0,2%	0,1%	1,3%					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						99,7%	0,09%		0,17%	0,26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	236	9	0	11						
Montant total en K€ TTC des factures exclues	689	51	0	13						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L 441-6 ou article L 443-1 du code du commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours					Délais légaux : 30 jours				

En réponse aux besoins des utilisateurs, la démarche d'achats responsables du Crédit Agricole Nord – Midi Pyrénées sert de cadre aux différents acteurs impliqués pour fournir les produits et services nécessaires à l'activité, dans les conditions requises de qualité, coûts, délais et en prenant en compte de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique de l'ensemble des parties intéressées. La démarche Achats responsables s'inscrit dans le cadre des valeurs de la Caisse

régionale ; elle est cohérente avec la Charte Ethique du Groupe Crédit agricole, et de la politique Achats Responsables du Groupe Crédit Agricole.

Les principaux enjeux de la démarche sont :

- > S'assurer de la satisfaction des utilisateurs par la qualité des achats,
- > Concourir à la maîtrise des risques opérationnels,
- > Sécuriser les approvisionnements,
- > Optimiser les charges de fonctionnement,
- > Assurer un comportement responsable et durable avec les fournisseurs,
- > Intégrer des critères sociétaux et environnementaux dans les achats,
- > Favoriser l'innovation,
- > Contribuer au développement du territoire de Nord Midi-Pyrénées.

Les objectifs de la démarche Achats Responsables sont les suivants :

- > Veiller à ouvrir les appels d'offre ou consultations d'entreprise à tous les fournisseurs, qu'ils soient clients ou non du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées,
- > Etre conforme en collectant et vérifiant les documents légaux obligatoires auprès des fournisseurs
- > Remplir ses obligations en terme de délais de paiement,
- > Tenir les engagements réciproques dans le respect des droits de chacun,
- > Analyser toutes les situations de dépendance fournisseur-client,
- > Ouvrir un dialogue constructif avec les fournisseurs. En cas de litige, un accord amiable équitable est toujours recherché. En cas de différend non résolu, le fournisseur peut saisir le médiateur interne de la Caisse régionale, non membre de l'unité Achats ou de la Logistique.

Les appels d'offre de la Caisse régionale comportent des clauses générales intégrant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. Le volet social porte sur la conformité à la législation sociale française, le respect par le prestataire et ses sous-traitants des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. La partie environnementale concerne le respect des normes et textes en vigueur; la consommation d'eau, d'énergie ; et les démarches environnementales. Le volet économique est relatif aux démarches et actions mises en œuvre pour promouvoir les achats solidaires, les achats équitables et la lutte contre la corruption.

Pour les appels d'offre présentant un risque RSE, le niveau d'engagement RSE des fournisseurs est évalué grâce à des questionnaires fondés sur la norme ISO 26000 remplis en ligne dans l'outil Acesia de l'Afnor.

La note de maturité RSE des fournisseurs est intégrée à la note finale à hauteur de 15% minimum. Par ailleurs, toutes les fois que c'est possible, la Caisse régionale confie des prestations à des entreprises du secteur adapté. Les principaux domaines concernés en 2018 sont l'entretien des espaces verts (12), la restauration d'entreprise (82) et la fourniture de bureau et la collecte des déchets recyclés pour les agences des 4 départements.

Tant au niveau du délai moyen de paiement des factures que de la part des factures reçues payées dans les délais, la Caisse régionale est au rendez-vous de ses responsabilités.

- Le Groupe Inforsud

Conformément à la réglementation, les fournisseurs s'engagent à transmettre une attestation de conformité de déclaration sociale, un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et une attestation sur l'honneur certifiant que les travaux sont réalisés avec des salariés employés régulièrement.

L'entreprise extérieure s'engage par écrit à respecter et faire respecter les consignes générales de circulation, de sécurité et de protection de l'environnement pour les travaux soumis à un plan de prévention des risques au sens de l'article R4512-6 du code du travail.

Chaque prestataire a la responsabilité de rendre les chantiers propres et d'évacuer ses déchets dans le respect de la législation.

Les activités du Groupe permettent de soutenir le développement économique local. A titre d'exemple, sur le site de Bozouls- Causse comtal, 14 sociétés partenaires ayant signé un plan de prévention pour interventions régulières dans les locaux, ont leur siège dans l'ancienne Région Midi-Pyrénées, dont 10 situées en Aveyron.

De plus, dans le cadre de la politique de renfort de la sécurité informatique, les plans de prévention des risques ont été complétés par une charte informatique, afin de s'assurer que les prestataires sont sensibilisés aux risques liés aux systèmes d'information.

A Merico, tous les fournisseurs en portefeuille sont évalués tous les ans sur divers critères (délais de réponse, respect des engagements, respect des délais, certifications etc.)

7.3.2. Mettre en œuvre des pratiques responsables vis-à-vis des populations vulnérables

La prise en compte du handicap

Attentive à la prise en compte du handicap, la Caisse régionale déploie dans toutes ses entités des dispositifs tendant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

L'accessibilité des agences aux personnes à mobilité réduite fait l'objet d'un programme de travaux dont le calendrier est spécifié dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée transmis aux autorités administratives, et dont l'échéance est à fin 2021. Fin 2018, 100 agences étaient certifiées conformes et 77% des distributeurs de billets étaient équipés d'un kit audio destiné aux personnes malvoyantes. Des travaux d'ajustement de la hauteur des machines sont conduits pour faciliter leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, un accueil téléphonique des clients sourds a été mis en place en 2015. Une application gratuite, intégrée sur la page d'accueil du site ca-nmp.fr, permet aux personnes sourdes de se mettre en contact avec un conseiller après avoir cliqué sur l'icône correspondant. Ces personnes peuvent dialoguer par Langue des Signes Française ou par texte instantané, grâce à un opérateur traduisant les paroles du conseiller.

Le dispositif Points Passerelle

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Personnes reçues au niveau des Points Passerelle	103	62	73
Personnes en cours d'accompagnement	67	30	52
Personnes ayant connu une sortie favorable du dispositif	44	104	ND

Afin d'exercer sa responsabilité vis-à-vis des clients Particuliers fragilisés par un accident de la vie (chômage, décès, maladie etc.) et parfois menacés d'exclusion, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif Point Passerelle. Il est destiné à rechercher des solutions socio-économiques avec les clients concernés.

Un second point passerelle a été mis en place à Albi en 2018, avec un rayon d'action sur les départements 12 et 81

Les deux conseillères des Points Passerelle interviennent ainsi sur les quatre départements de la Caisse régionale. Elles agissent en lien étroit avec les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire (ex : Assistantes sociales des Conseils départementaux, CAF, MSA, organisations caritatives).

Les clients susceptibles de bénéficier de l'accompagnement Passerelle sont identifiés principalement en agence. Ils sont reçus au cours d'un entretien permettant d'identifier les problématiques auxquelles ils sont confrontés. L'accompagnement consiste à établir un diagnostic de la situation personnelle et financière, à identifier les mesures à prendre et à effectuer les mises en relation avec les organismes compétents.

7.4. Apporter notre expertise à nos clients partout sur le territoire

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Moyens financiers consacrés au parc immobilier, informatique et	71,3 M€	64,2 M€	64,6 M€
Poids dans les charges totales	29,5 %	28,1 %	28,4 %

A l'écoute des besoins des clients, les interlocuteurs du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées apportent leur expertise partout sur le territoire de la Caisse régionale. Pour cela, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées consacre les moyens nécessaires pour permettre aux clients de choisir les modes de contact qui leur conviennent :

- Si les clients veulent rencontrer un interlocuteur, les 4 sites administratifs rénovés et le réseau d'agences modernisé représentent les lieux où se concentre l'expertise humaine mise à leur disposition.
- Si les clients souhaitent réaliser des opérations de façon autonome, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe les canaux de communication digitalisés leur permettant de se connecter à leur banque quand et où ils le veulent.

L'engagement relatif à l'expertise apportée aux clients partout sur le territoire est déclinée selon les axes suivants :

- Consolider l'ancrage local du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées
- Développer la banque connectée

7.4.1. Consolider l'ancrage local du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Agences permanentes	158	157	160
Points verts	215	215	215
Distributeurs de billets	279	279	282
Distributeurs de billets pour 10 000 habitants	2,5	2,5	2,5

La Caisse régionale maintient son implantation géographique sur les quatre départements de son territoire, tout en poursuivant un important programme de rénovation, offrant ainsi aux clients un réseau d'agences dense et modernisé. Les investissements correspondant permettent de confier des travaux à des artisans et à des professionnels locaux, soutenant ainsi leur activité.

Le programme de rénovation des agences repose sur le concept d'agence collaborative. La volonté est d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence, permis par un agencement ouvert, organisé autour d'un espace de travail collectif commun, et renforcé par un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication. L'agence collaborative vise à augmenter l'intensité relationnelle entre le client, son conseiller et les experts du Crédit Agricole, à favoriser la coopération entre les acteurs et à renforcer l'efficacité collective.

Le programme de rénovation des agences a été engagé en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale, notamment en ce qui concerne la qualité RSE des matériaux utilisés; le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque) ; la sollicitation de fournisseurs locaux ; la gestion des déchets, l'accueil des personnes à mobilité réduite ; la promotion des mobilités douces avec l'installation de parkings à vélo dans les agences en propriété ; le dialogue avec les parties prenantes. Le réseau d'agences est complété par des « Points verts » déployés chez des commerçants partenaires. Ce service gratuit permet aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent facilement. Avec le réseau de distributeurs de billets, les points verts complètent le dispositif déployé par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour que ses clients puissent accéder aux services de base partout sur le territoire.

7.4.2. Développer la banque connectée

Les chiffres – clé

	2018	2017	2016
Visites sur ca-nmp.fr (millions)	21,4	21,4	24,9
Utilisateurs actifs de l'appli Ma Banque	93 022	ND	ND
SMS envoyés (millions)	2,7	2,5	1,9

En complément du réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe des canaux et des offres répondant au souhait des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties. Dans ce cadre, des investissements importants sont réalisés pour mettre en place et développer de nouveaux services au niveau de la banque en ligne, de la téléphonie et des applis pour mobiles et tablettes. La démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se décline sur ces canaux qui permettent des échanges plus rapides, conviviaux et sécurisés, tout en s'assurant de la conformité des opérations traitées et en réduisant les consommations de papier.

Les principaux dispositifs sont les suivants :

> En agence, les clients signent électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format papier (pièces de caisse, contrats etc.) grâce à l'utilisation de tablettes installées dès 2014.

> Le site *e-immo* centralise l'information nécessaire à la réalisation d'un crédit habitat en facilitant l'accès à des conseils, à de l'actualité immobilière mais aussi à des outils pédagogiques. Les internautes qui y font une simulation reçoivent une réponse immédiate, pouvant aller jusqu'à un accord de principe en ligne, réponse renforcée par un engagement de contact sous 24 h et de rendez-vous dans les cinq jours ouvrés.

> Les services *Tchat* et *web call back* depuis ca-nmp.fr offrent aux clients un canal complémentaire d'échanges avec leur banque.

> Les clients peuvent recevoir par SMS ou par courriel des alertes sur les mouvements opérés sur leurs comptes (alerte sur solde, sur opération en débit ou crédit, sur libellé ou sur encours débit différé, sur achat en vente à distance). Ils peuvent créer de nouveaux bénéficiaires de virements SEPA.

> Les utilisateurs de l'appli *Ma Carte* procèdent à des paiements dans l'environnement sécurisé *Paylib*, paramètrent des alertes, augmentent temporairement les plafonds de leurs cartes, activent ou désactivent la fonction paiement à distance et à l'étranger ; consultent le détail des encours et des opérations, consultent les garanties assurance et assistance, localisent les distributeurs automatiques de billets en France et à l'étranger ; accèdent aux numéros d'urgence et enregistrent leurs cartes de fidélité. Avec la fonction « Payer entre amis », ils réalisent des virements sécurisés à leurs proches, jusqu'à 300€, grâce à un numéro de téléphone ou une adresse mail. MaCarte permet enfin de paramétrer l'activation du paiement sans contact.

- > Avec l'appli *Ma Banque*, les clients peuvent consulter leurs comptes du Crédit Agricole et agréger les comptes détenus dans d'autres banques. Ils peuvent réaliser des virements, prendre un rendez-vous avec leur conseiller ou effectuer des remises de chèques à distance de façon simple, sécurisée et rapide.
- > L'appli *CA Bourse* permet de passer des ordres de bourse et d'effectuer le suivi des placements.
- > L'appli *Pacifica* offre diverses fonctionnalités pour les clients détenteurs d'un contrat Automobile, Habitation, Protection juridique, Assurance des Accidents de la Vie (AAV), Garantie locative, Responsabilité civile (RC), Santé, Assurance Tous Mobiles : déclaration de sinistres ; saisie directe des circonstances de l'accident avec photos (pour les contrats Automobile, Habitation, Assurance des Accidents de la Vie (AAV) et Responsabilité civile (RC) ; pour les contrats santé : consultation des décomptes – santé ; téléchargement de la carte de tiers payant.
- > Un processus d'entrée en relation digitalisée permet de réaliser sur tablette en agence l'ensemble des opérations liées à l'ouverture d'un compte et à la souscription des cartes et chèquiers.
- > Les clients titulaires d'une carte Mastercard ont la possibilité d'utiliser leur mobile pour régler leurs achats en ligne ou chez les commerçants de proximité acceptant le paiement sans contact en France ou à l'étranger. Ce dispositif est sécurisé car le numéro de la carte n'est pas enregistré dans le smartphone, ce qui protège les clients en cas de perte. Parallèlement, il est possible d'activer des alertes pour repérer des transactions inhabituelles ou importantes.
- > Les clients peuvent accéder à un espace Habitat en se connectant via le site ca-nmp.fr. Dans cet espace de partage avec leur conseiller, les clients porteurs d'un projet Habitat visualisent et mettent à jour eux même les simulations, personnalisent le plan de financement, accèdent à des tutoriels nécessaires à la bonne compréhension de leur projet, transmettent des justificatifs et suivent l'avancement de leur dossier.
- > L'outil Trace améliore la sécurité dans le traitement à distance des opérations. Trace génère des questions aléatoires, posées au téléphone par le conseiller, pour authentifier les personnes en toute sécurité.
- > Cristal est une appli installée sur les tablettes en agence. Les clients y découvrent le monde digital mis à leur disposition comme par exemple l'appli *Ma Banque*. Les collaborateurs et les managers utilisent Cristal de façon nomade dans l'agence, en complément de leurs outils.
- > La souscription en ligne d'un large périmètre de contrats (livrets d'épargne, assurances, cartes etc.) est proposée aux clients. Ceux-ci peuvent signer en ligne la majeure partie des offres de crédit Habitat soumises à délai de réflexion. Ils ont le loisir de souscrire en ligne les produits préalablement déposés par leur conseiller dans leur espace personnel.

7.5. *Etre une banque utile au territoire*

Contribuer au développement économique et social de son territoire constitue la raison d'être du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Pour cela, la Caisse régionale accorde des prêts résultant de la transformation de l'épargne bancaire confiée localement par les clients. La confiance accordée par ces derniers, nourrie au fil des ans par le professionnalisme des équipes et la qualité de service, par leur proximité, permet au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées de demeurer le premier financeur des projets du territoire, avec une part de marché - crédit de près de 50%.

L'engagement d'utilité au territoire est décliné sur trois axes :

- Proposer des offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales
- Développer des actions d'animation socio-économique et de soutien à l'innovation
- Demeurer le partenaire incontournable de la vie locale

7.5.1. Proposer des offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Encours Parts sociales (M€)	250	244	232
Encours Investissements Socialement Responsables : ISR (M€)	45,3	36,2	26,6
Dont encours Amundi Valeurs Durables (M€)	23,8	19,4	13,4
Cartes sociétaires (nombre)	148 636	137 376	122 873

Les parts sociales des Caisses locales

En souscrivant des parts sociales, les clients deviennent sociétaires de leur Caisse locale. Ils participent ainsi à la vie coopérative du Crédit Agricole, comme par exemple l'élection, lors de l'Assemblée Générale des Caisses locales, de leurs représentants au Conseil d'Administration.

L'investissement socialement responsable (ISR)

En réponse à la demande des clients pour des produits financiers responsables, privilégiant les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, la Caisse régionale distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Amundi a choisi l'approche « Best-in-Class » comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il lui faut respecter les règles suivantes : exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A à G) afin d'éviter un risque financier et de réputation ; note ESG (Environnement Social, Gouvernance) du portefeuille supérieure ou égale à C ; note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ; garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

Amundi est la première société de gestion dont la démarche Investissement Socialement Responsable (ISR) a été certifiée par L'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...). C'est un gage de confiance à destination des clients.

Amundi Valeurs durables

Parmi les offres ISR proposées, Amundi Valeurs Durables est un fonds commun de placement accompagnant la transition énergétique. À ce titre, le fonds ne sélectionne que des entreprises réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans le développement des technologies vertes. Il s'agit notamment de toute activité (technologie, service ...) visant à améliorer l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets et à développer les énergies renouvelables. Le fonds exclut de l'ensemble de son univers d'investissement, les énergies fossiles ou nucléaires.

Amundi Valeurs Durables prend en compte les critères extra-financiers dits ESG sur l'ensemble du portefeuille. Cela permet d'assurer la cohérence de la thématique environnementale à tous les niveaux du processus de sélection et d'être vigilant sur la politique de développement durable de chaque entreprise. Elle s'accompagne d'une politique d'engagement active, le tout visant à améliorer les pratiques ESG des entreprises et à favoriser les démarches de progrès. Le souscripteur peut ainsi

bénéficier des opportunités de croissance des technologies vertes tout en investissant dans les entreprises aux meilleures pratiques ESG.

Le contrat Solidaire

Parmi les produits ISR, la finance solidaire connaît un développement sensible. La finance solidaire désigne des activités financées non cotées en Bourse, choisies en fonction de leur forte utilité en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable. Les fonds solidaires consacrent entre 5% et 10% de leurs actifs au financement de projets solidaires. L'épargne de partage consiste à faire un don à une œuvre d'intérêt général.

L'épargne solidaire sert des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement.

Elle permet de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale et des porteurs de projets n'ayant pas suffisamment accès aux financements classiques.

En 2018, la Caisse régionale a participé à un groupe pilote de 11 Caisses régionales réunies pour développer le Contrat Solidaire, produit d'Assurance Vie labellisé par Finansol. Cette offre destinée à la clientèle patrimoniale comporte une poche en euros comprenant entre 5 % et 10% d'investissements solidaires, à travers le FCP Finance et Solidarité géré par Amundi, ainsi qu'une poche en unités de compte comportant des supports 100% solidaires.

La carte - sociétaire

Les détenteurs de parts sociales disposent d'une carte bancaire spécifique. Proposée au même tarif qu'une carte normale, la carte - sociétaire procure à son détenteur des réductions accordées par les partenaires culturels ou sportifs du Crédit Agricole, comme indiqué dans l'espace sociétaires sur le site ca-nmp.fr.

Assurances auto

Les clients faisant l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride bénéficient d'un cadeau de franchise offert dès la souscription du contrat d'assurance.

L'offre 1ère clé en Albigeois

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a noué en 2017 un partenariat avec l'Agglomération de l'Albigeois, soucieuse de faciliter l'accès à la propriété pour les ménages à revenu modeste et moyen dans les 17 communes de l'agglomération, mais aussi d'inciter à la construction de logements neufs de qualité, et d'aider à l'amélioration des performances énergétiques des logements existants. Pour cela, le prêt 1ère Clef en Albigeois est un crédit dont les intérêts sont entièrement pris en charge par la communauté d'agglomération, d'un montant, pour 2018, de 10 à 40 K€ selon la taille de la famille, permettant aux primo-accédants d'acquérir leur résidence principale dans le neuf ou l'ancien, et complémentaire d'un prêt à taux zéro réglementaire.

Le bilan de cette opération depuis le démarrage est de 76 prêts réalisés ou en instance, pour un montant de 1,5 M€, correspondant à 11,3 M€ de construction, achat ou travaux.

7.5.2. Développer des actions d'animation socio-économique et de soutien à l'innovation

Les Cafés de la Création

La Caisse régionale a organisé cette année 6 éditions des «Cafés de la Création » à Albi, Figeac, Rodez, Gaillac et Montech, accueillant 118 porteurs de projet. Les objectifs de ce dispositif sont simples : encourager l'entrepreneuriat et mettre en relation des parties prenantes aux projets de création d'entreprise, avec, en ligne de mire, la concrétisation des projets.

Invités dans des brasseries en centre-ville, de futurs créateurs d'entreprise y ont rencontré gratuitement de nombreux acteurs pour échanger sur leur projet : experts du Crédit Agricole, avocats, notaires, experts comptables, représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et d'Artisanat, du réseau France Initiatives, du réseau Entreprendre, de Pôle Emploi, ou de l'URSSAF.

Autour d'un café ou d'un jus de fruits, une centaine de porteurs de projet étudiants, salariés, demandeurs d'emplois etc., clients ou non du Crédit Agricole, ont été accueillis pour obtenir de précieux conseils et des réponses à leurs différentes interrogations. Le champ des sujets abordés est sans limite : comment construire mon projet? Quel statut juridique choisir? Quels financements et quelles aides puis-je obtenir ? Quid de la protection sociale? Etc.

Le financement participatif avec la plateforme Miimosa

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est partenaire de la plateforme de financement participatif Miimosa afin de contribuer à l'émergence et au développement d'activités agricoles et agro-alimentaires dans les 4 départements de la Caisse régionale. Grâce à ce partenariat, les porteurs de projet clients du Crédit agricole sont informés de la possibilité de récolter des dons sur la plateforme Miimosa. D'autre part, le Crédit Agricole s'engage à étudier les dossiers relayés par la plateforme, en vue en vue d'un crédit et d'un socle d'assurance à conditions préférentielles.

Le soutien à l'innovation avec le Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

La Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a passé une convention en 2017 avec le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation dédié à l'innovation collaborative dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et agro-industriel. Avec 350 adhérents dont 240 entreprises, 47 centres de recherche et 63 Institutions, le Pôle déploie ses services dans les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Il offre aux responsables d'entreprise et aux porteurs de projets la possibilité de participer à une dynamique de recherche et d'innovation collaborative. Le Pôle génère des synergies grâce à ses actions de mise en réseaux (afterworks, clubs de l'innovation, réunions relais etc.). Il offre aux entreprises adhérentes des services pour le montage de projets d'innovation collaboratifs entre le chef d'entreprise et la recherche publique. Le label qu'il délivre est reconnu et permet d'accéder à des sources de financement spécifiques. Dans le cadre de ce partenariat, une conférence a été organisée en 2018 à Cahors à l'attention des entreprises du territoire sur le thème : « Emprunts bancaires, levées de fonds, financement participatif... : quand et pourquoi recourir (ou pas !) à ces modes de financement ? ».

7.5.3. Demeurer le partenaire incontournable de la vie locale.

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale (M€)	2,17	2, 18	2, 19

Inscrites dans le projet de développement du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les programmes de soutien financier accordé aux acteurs sociaux - économiques et culturels du territoire de la Caisse régionale font chaque année l'objet de dotations budgétaires importantes. Les actions correspondantes sont la traduction concrète des valeurs de responsabilité, proximité et de solidarité portées par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Au niveau des Caisses locales, les administrateurs ont pour mission de soutenir financièrement les projets portés par les associations loi 1901 de leur secteur. Pour cela, ils bénéficient d'un budget d'intervention avec une délégation totale pour accompagner les initiatives d'intérêt général non commerciales, profitant au plus grand nombre. Sont éligibles aux aides des Caisses locales les dépenses d'investissement, dans les domaines de l'animation, l'action sociale, l'éducation, le sport, la culture, l'environnement, et le patrimoine. Les Caisses locales gèrent également un budget permettant de subventionner des actions complémentaires présentées par les associations locales. Les soutiens accordés sont consultables dans l'espace sociétair de ca-nmp.fr.

Par ailleurs, la Caisse régionale soutient les initiatives des acteurs du monde culturel et sportif sur les quatre départements, comme par exemple :

- > Les événements musicaux, tels le festival lyrique de Saint Céré et du Haut Quercy, Cahors blues, Montauban en Scènes, Pause Guitare à Albi , ou encore l'Estivada à Rodez,
- > les manifestations culturelles telles que Lettre d'automne à Montauban dans le domaine des œuvres littéraires; Les Œillades à Albi dans celui du cinéma,
- > Les programmes d'actions de la Scène nationale d'Albi, de la Maison des Jeunes et de la Culture ou de l'Association des Amis du Musée Soulages à Rodez. La Caisse régionale appartient au Cercle des entreprises du Musées Soulages,
- > Les clubs de sport, comme par exemple Rodez Aveyron Football, Rugby Cahors, l'USM Montauban XV, ou Castres Olympique,
- > Les dispositifs Mozaïc pour les jeunes (foot, tennis, basket, rugby et judo).

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées soutient également les projets portés par les organismes d'intérêt général : Fédérations départementales des CUMA avec la participation aux programmes de valorisation des initiatives innovantes; Chambres des métiers au titre des stages destinés aux créateurs d'entreprise; Plateformes d'initiatives locales en faveur des artisans et commerçants.

Le mutualisme en action au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : des illustrations

- > Dans le Tarn, la Caisse locale de Rabastens a soutenu le projet de création des Jardins solidaires du Secours Populaire, destinés à produire des légumes et des fruits et à créer du lien social parmi les bénéficiaires.
- > Dans le Lot, l'association Le Rucher école de Rocamadour initie aux techniques apicoles et réalise des actions de promotion de l'abeille et de la biodiversité auprès d'un large public, notamment en milieu scolaire. Logée dans un établissement accueillant des adultes en situation de handicap, à qui elle remet toute sa production, l'association a reçu l'aide des Caisses locales de Gramat, Saint Céré, Vayrac, Souillac et la Bouriane.
- > En Aveyron, la Caisse locale de Rodez a répondu présente à l'appel des bénévoles de l'association Handisport qui œuvre dans le domaine du handicap à travers la pratique de sports adaptés.

> Dans le Tarn-et-Garonne, les bénévoles de l'association Un défi pour Théo ont été aidés par la Caisse locale de Montauban. Leur mission est d'améliorer le quotidien des enfants immobilisés dans leur chambre en soin palliatif.

Les tremplins

Le dispositif des Tremplins met en valeur les projets innovants et porteurs de valeurs de solidarité accompagnés par les Caisses locales. Organisée en partenariat avec le quotidien La Dépêche du Midi, une soirée est organisée tous les ans de façon tournante dans deux départements. Préalablement sélectionnée par les Caisses locales, une trentaine d'opérations est examinée par un jury et 6 dossiers sont primés dans chaque département concerné. Dans chacune des catégories (Education Environnement ; Animation Actions solidaires ; Culture Patrimoine), les lauréats bénéficient d'une dotation de 1500 € et d'une vidéo sur leur projet. Les seconds prix sont dotés de 750 €. Sur chaque département, une initiative reçoit le prix Coup de cœur de la Dépêche. Les associations sont primées au cours d'une grande soirée destinée à remercier et fêter le dynamisme des bénévoles, leur sens de l'innovation, ainsi que leur engagement solidaire.

La valorisation du patrimoine avec la Fondation du Crédit Agricole-Pays de France

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Crédit Agricole-Pays de France, de niveau national, s'engage avec les Caisses régionales auprès des acteurs portant un projet de préservation du patrimoine local (monument, site naturel, lieu de mémoire, métier), contribuant à la vitalité du tissu économique et social. Dans le lot, Le Crédit agricole Nord Midi Pyrénées et la Fondation ont soutenu le projet de mise en valeur du moulin de Gignac, destiné à la reconstruction de la maison du meunier, en vue d'une exploitation pédagogique en relation avec les écoles et collèges : mise au vent du moulin, fabrication du pain et cuisson, mise à disposition du public d'un espace de découverte du passé agricole du Causse de Martel.

Les actions de solidarité conduites avec la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Associé aux autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées participe aux actions de solidarité mises en œuvre par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement. Cette fondation nationale, reconnue d'Utilité Publique, agit en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, pour que chacun ait les moyens d'agir, de penser et de décider par lui-même, tout au long de la vie. A travers 4 thématiques d'action (insertion sociale, insertion économique et professionnelle, logement, santé et bien vieillir), la Fondation intervient dans le but de favoriser l'intégration durable de chacun dans la société, et de faciliter le vivre - ensemble et la réussite du plus grand nombre.

A titre d'exemple, un partenariat a été conclu avec l'association Entreprendre Pour Apprendre Midi-Pyrénées (EPA MP). Cette structure est affiliée à un réseau d'une vingtaine d'associations en France dont le but est de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes. Le réseau EPA accompagne dans toute la France près de 20 000 élèves de 8 à 25 ans. Le concept de « mini-entreprise » est un programme d'EPA mis en œuvre dans les établissements d'enseignement, basé sur le constat que les collégiens et lycéens ont très peu d'occasions de découvrir l'entrepreneuriat. L'association propose donc aux jeunes de créer une entreprise en groupe, avec chacun un rôle et des responsabilités. Les jeunes conçoivent, produisent et commercialisent un produit ou un service et assument la gestion administrative et financière. Les administrateurs des Caisses locales sont invités à devenir parrains de mini-entreprises.

En 2018, le Crédit Agricole a soutenu la création de la première maison en France de logements inclusifs pour personnes autistes. Objectif de ce projet d'habitat partagé porté par l'association Autisme Aveyron et SOLIHA Aveyron : rendre plus autonome de façon sécurisée les jeunes atteints d'autisme. Elle est composée de 7 logements et d'espaces communs polyvalents.

- Le Groupe Inforsud

Les entreprises du Groupe Inforsud ont l'ambition de participer au rayonnement de leur territoire. C'est pourquoi elles soutiennent diverses initiatives, comme, en 2018 : Vives voix (34) ; le Printemps du rire (31) ; la fédération française aéronautique (75), le Secours Populaire Français (31), le Roc laissagais, Tout le monde chante contre le cancer. Le budget total consacré à ces soutiens s'élevait en 2018 à 11 500 €.

Le Groupe Inforsud poursuit son partenariat de 3 ans avec le Cercle des Entreprises du Musée Soulages à Rodez signé en 2017.

L'engagement d'Inforsud est également humain : le Groupe participe au développement local par l'accueil d'apprentis ou de stagiaires issus de structures de formation présentes sur le territoire. Inforsud Diffusion est intégré dans divers réseaux : le club Face Aveyron, membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, regroupant une trentaine d'entreprises aveyronnaises engagées sur le territoire contre toutes les formes d'exclusion et contre la pauvreté ; l'association Ecoter 81, dont la mission est de mettre en relation les entreprises autour du thème fédérateur de l'économie du Tarn, ainsi que l'association toulousaine Digital Place, dont l'objet est d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation digitale

7.6. Accompagner la montée en compétence des salariés

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Budget de formation prévisionnel (M€)	5,0	5,1	4,6	0,33	0,33	0,21
% masse salariale	6,8 %	7,2 %	6,7 %	2,43%	2,57 %	1,61 %
Nombre prévisionnel de jours de formation par salarié	5,0	4,9	4,3	2,6	2,5	2,2

Au niveau de la Caisse régionale :

	2018	2017	2016
Stagiaires étudiants accueillis à la Caisse régionale	170	155	169

- La Caisse régionale

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuit une politique de formation visant à renforcer le développement des compétences et l'expertise, à soutenir la dynamique commerciale et à préparer le renouvellement des effectifs. D'importants moyens sont alloués à la formation comme le montrent le nombre de jours dispensés ou le budget affecté, en valeur absolue comme en pourcentage de la masse salariale. De ce point de vue, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se situe très en dessus des obligations réglementaires qui sont de 1,6% de la masse salariale.

Pour 2018, les principaux objectifs du programme de formation visaient à :

- > Développer les compétences, maintenir et accroître l'expertise (2 020 jours) avec l'accompagnement de l'évolution des métiers dans le réseau de proximité et le déploiement des agences collaboratives,
- > Former les collaborateurs à la prise de nouvelles fonctions et préparer les évolutions (1 256 jours),
- > Assurer l'intégration des nouveaux collaborateurs (2 514 jours),
- > Intégrer les exigences des réglementations et de prévention des risques et sécurité (3 960 jours).

De nouveaux modèles pédagogiques ont été développés afin de renforcer l'efficacité des actions de formation, tout en réduisant les déplacements : pédagogie en classe inversée, classes virtuelles, MOOC, e-formation etc.

Ainsi, les classes virtuelles constituent un dispositif permettant aux salariés des sites et des agences de participer à une session de formation en visio-conférence sur leur poste de travail. Chaque classe, d'une durée d'une heure et regroupant jusqu'à 12 personnes, est animée par un experts des sites. Ce format permet aux intervenants d'interagir et de partager des documents ou applications.

En 2018, un portail de développement des compétences a été mis en ligne. C'est la plateforme de référence de l'offre de formation offrant la vision globale de tout le dispositif par un accès unique collaborateurs et managers. Dans le portail, l'offre de formation est organisée par famille de métiers et par niveau de compétence visé : je me prépare, je démarre, je me perfectionne. La plateforme offre une meilleure lisibilité de l'offre en intégrant pour chaque action de formation les modalités, les objectifs pédagogiques et les pré-requis pour favoriser, entre-autres l'auto-formation. Le portail est complété par la mise à disposition du « book » de l'apprentissage qui détaille les modes d'apprentissage individuels et collectifs proposés pour améliorer les compétences transversales. Pour chaque mode sont listés le contenu, la durée, les acteurs, le lieu et le suivi. Un outil pour aider les managers dans leur mission de coaching est mis à disposition : la matrice des compétences opérationnelles, qui offre une vision synthétique de la maîtrise des activités de l'équipe et du taux de polyvalence des personnes. Enfin, grâce au portail, les collaborateurs qui le souhaitent suivent une formation en toute autonomie. En 2018, 662 personnes se sont ainsi inscrites et ont complété un module d'auto formation.

La Caisse régionale accueille dans ses agences et dans les services des étudiants en alternance. Les cursus vont de la licence – licence banque et assurances au master (ex : master conseiller de clientèle professionnelles ; master gestion de patrimoine et autres masters spécialisés RH, Informatique, marketing). Des étudiants non alternants ont la possibilité d'accomplir des stages du BTS/DUT au niveau master.

- Le Groupe Inforsud

La politique de formation du groupe privilégie l'accompagnement et le développement de la sécurité dans l'ensemble de ses activités, le recueil et la diffusion des compétences, la découverte et le développement des nouveaux talents. Chaque filiale du Groupe met en œuvre un plan de formation annuel adapté à la taille et aux besoins de son activité. Il permet à chaque collaborateur de développer ses compétences, son savoir-faire et d'évoluer professionnellement.

Les différentes formations du Groupe se déclinent autour de 5 axes :

- > Technique. Ex : systèmes informatiques, transitions numériques,
- > Sécurité informatique. Ex : principes généraux, méthodes et organisation,
- > Management-communication. Ex : leader d'une équipe, gestion clients, gestionnaire,
- > Développement personnel. Ex : anglais, gestion du temps, gestion des conflits,
- > Sécurité à la personne. Ex : SST, habilitation électrique, CACES.

En parallèle, des collaborateurs du Groupe animent des sessions de formation-sensibilisation à l'intention des autres salariés, par exemple sur la cyber sécurité. L'entreprise propose également la mise en place de binômes d'échanges de compétences entre des salariés expérimentés et des jeunes ayant développé une première expérience professionnelle dans l'entreprise. Ces binômes sont mis en place sur la base du volontariat. Les salariés expérimentés transmettent leur savoir-faire et leurs compétences. Les jeunes apportent leurs connaissances acquises durant leurs études (nouveaux savoirs théoriques, nouvelles technologies, etc.). Ce dispositif croisé crée du lien dans l'entreprise et valorise les savoirs et aptitudes détenus tant par les jeunes que par les aînés.

7.7. Favoriser l'épanouissement des salariés au travail

- La Caisse régionale

Le modèle social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées repose un développement géographique équilibré, marqué par le maintien des 4 sites administratifs et par l'implantation dense du réseau d'agences. Le Crédit Agricole compte parmi les premiers employeurs privés de son territoire. En résonance avec les valeurs de solidarité qui anime l'action mutualiste du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, le dispositif de dons de jours de congés prévu par la loi rencontre du succès auprès des salariés : depuis le lancement du programme en 2014, 539 jours de congés ont ainsi été cédés au profit de collègues dont l'enfant est atteint d'une maladie, souffre d'un handicap ou a été victime d'un accident grave.

Dans le même esprit, un programme de formation aux « gestes qui sauvent » confié à la Protection Civile a été mis en place en 2017, permettant aux salariés volontaires de s'initier aux comportements à adopter pour apporter un premier niveau de secours en cas d'accident de la vie quotidienne ou lors d'une situation exceptionnelle comme un attentat. Ces formations, prises en charge par la Caisse régionale, sont ouvertes aux conjoints et enfants.

L'engagement relatif à l'épanouissement des salariés au travail est décliné autour des axes suivants :

- Impulser une démarche d'innovation participative,
- Favoriser des conditions d'emploi attractives,
- Maintenir une organisation du temps de travail adaptée,
- Entretenir le dialogue social,
- Garantir les conditions de santé et de sécurité au travail.

7.7.1. Impulser une démarche d'innovation participative

Pour s'adapter à un monde en perpétuel mouvement en favoriser l'épanouissement des salariés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est engagé dans une démarche participative reposant sur la capacité d'appropriation et sur l'implication de tous, au travers un dispositif favorisant l'innovation. Ce dispositif est basé sur la possibilité pour tous les salariés d'exprimer des idées, de les commenter, de les apprécier par le moyen du vote et de les mettre en œuvre par un engagement volontaire.

Une personne à plein temps est en charge de l'animation du dispositif, piloté par le « Pôle Innov », groupe pluridisciplinaire de 15 personnes. La démarche vise à encourager tous les salariés, quel que soit leur fonction, d'exprimer des idées concourant à l'innovation, par exemple : des solutions orientées clients ; des propositions d'optimisations de procédures ou process ; des propositions relatives au bien-être au travail ou à la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Sur le site intranet « TILT », ou « Toutes les Idées pour Libérer les Talents », les salariés ont la possibilité de publier des idées, de les apprécier par le moyen du vote, et de les commenter. Les contributeurs sont avertis que toutes les idées nouvelles ne pourront être mises en œuvre pour des raisons de faisabilité ou de coût par exemple.

Enfin, l'actualité de la démarche d'innovation est rythmée par des lettres d'information en ligne.

La Fabrique a été installée en 2018 : cet incubateur de projets permet à des volontaires de travailler collectivement pour concrétiser une idée publiée dans TILT et ayant réuni un nombre élevé de suffrages après vote des salariés. Les volontaires se manifestent après appel à projet. Ils prennent en charge des rôles de pilote, co-pilote, expert ou participant. Après une formation à la gestion de projet, les groupes travaillent en autonomie. Leurs propositions sont présentées devant une instance

de décision présidée par le Directeur général. En 2018, 5 groupes - projet ont été mis en place sur les thèmes : covoiturage domicile – travail ; édition d’attestation d’avoirs ; journées tandem ; limitation des mails; rendez-vous pédagogiques pour les jeunes embauché ; santé, bien être et sport au travail.

7.7.2. Favoriser des conditions d’emploi attractives

- Les chiffres –clés

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Effectif au 31 décembre	2093	2092	2 094	416	407	395
Femmes	1327	1312	1 309	126	110	104
Hommes	766	780	785	290	297	291
Aveyron	624	629	623	219	206	197
Lot	347	362	372	0	0	0
Tarn	599	581	582	23	21	15
Tarn-et-Garonne	493	492	487	0	0	0
Paris	30	28	30	35	40	42
Autres régions	0	0	0	138	140	141
CDD, apprentis, contrats Pro	156	159	160	32	22	16
CDI	1937	1933	1934	384	385	379
Recrutement (CDI)	103	111	72	27	30	26
Départs (CDI)	99	112	115	55	31	22
Licenciements	6	11	7	3	7	2
Dont licenciements pour inaptitude médicalement constatée	5	7	6	2	4	2
Salaire annuel brut moyen en € *	37 034	36 711	36 083	34123	32906	32 033
Part des salariés bénéficiaires d’une augmentation individuelle de salaire	39,9 %	41,7 %	40,9 %	21,6 %	31,9 %	6,1 %

* CDI à temps plein toute l’année

Répartition de CDI par catégorie de poste ; salaires moyens au niveau de la Caisse régionale.

	2018	2017	2016
Agents d’application	424	447	464
Techniciens Animateurs d’unité	1008	988	985
Responsables de management	505	498	485

Salaires moyens (€)

	2018	2017	2016
Agents d’application	28 557	28 624	28 018
Techniciens Animateurs d’unité	35 583	33 493	33 245
Resp. de Management	48 000	47 945	47 413

Salaires moyens au niveau du Groupe Inforsud, en euros.

(CDI présents 100% de l’année)

	2018	2017	2016
Ouvriers	28 649	27 577	28 407
Employés	27 556	27 000	26 657
Cadres	43 583	43 333	41 710

- La Caisse régionale

Tous les postes sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée. Les absences pour maternité, maladie, congé parental, congé sans solde, sont temporairement compensées par des salariés en contrat à durée déterminée.

La Caisse régionale poursuit sa politique de recrutement, principalement dans les agences. La majorité des collaborateurs embauchés provient du territoire de la Caisse régionale. La revalorisation des salaires fait l'objet d'une double négociation avec les partenaires sociaux, au niveau de la branche et de l'entreprise.

En 2018, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a décliné un dispositif d'action en faveur des personnes de 18 à 30 ans à la recherche d'un emploi. En partenariat avec la plateforme Wizbii, trois événements de type « job dating » ont été organisés à Albi, Montauban et Rodez au cours desquels étaient proposées des rencontres conviviales entre de jeunes candidats à l'emploi et les d'entreprises locales. Parallèlement, des offres d'emploi ou de stages du Crédit Agricole sont mises en ligne sur wizbii.fr.

Les salariés en CDI bénéficient d'un entretien d'appréciation annuel avec leur responsable hiérarchique direct, permettant l'évaluation des activités liées au métier. A l'issue de l'entretien, le responsable complète en ligne un formulaire qui retrace les échanges intervenus. S'il le souhaite, le salarié peut ajouter un commentaire ou indiquer que la retranscription est conforme à l'essentiel des échanges. Il peut également demander un entretien complémentaire avec le n+2 ou avec un représentant de la DRH. Une fois complété et signé, le formulaire est validé et signé par les responsables n+1 et n+2. A tout moment, le formulaire est consultable dans l'espace personnel du salarié, de même que les anciens entretiens.

L'entretien d'appréciation annuel est précédé de deux temps d'échanges intermédiaires entre le salarié et son responsable. Ces points d'étape permettent de faire un bilan de la période passée, d'établir les axes de progrès sur la période à venir et de bâtir en commun un plan d'accompagnement personnalisé. Comme pour l'entretien annuel, les points d'étape font l'objet d'une saisie dans un formulaire en ligne par lequel le responsable évalue la compétence, la posture et le niveau de production du salarié, et formule éventuellement une proposition de plan d'accompagnement. S'il le souhaite, le salarié peut ajouter un commentaire ou indiquer que la retranscription est conforme à l'essentiel des échanges.

Les salariés en CDI bénéficient d'un autre entretien : l'entretien professionnel, qui est un temps d'échange avec le responsable sur le projet professionnel. Trois objectifs sont poursuivis : faire un point sur les évolutions professionnelles souhaitées, à court et à moyen terme ; faire un bilan sur les compétences acquises et à développer; exprimer ses souhaits de formation. L'entretien professionnel permet au salarié de saisir les opportunités de diagnostic, de formation, d'orientations professionnelles proposées par l'entreprise. Comme pour l'entretien d'appréciation, le salarié complète en ligne un formulaire adressé par son responsable. S'il le souhaite, il peut faire un commentaire et préciser ses aspirations et motivations professionnelles.

- Le Groupe Inforsud

Les priorités du Groupe en matière sociale s'articulent autour des axes suivants :

- > Assurer une bonne intégration des collaborateurs,
- > Construire des parcours d'évolution adaptés à leurs souhaits et aux besoins des entreprises du Groupe.

Des outils sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs :

> Le Parcours Cadre/Manager. Il s'agit d'un moment privilégié pour construire un sentiment d'appartenance, créer les conditions de partage des valeurs de l'entreprise, s'assurer de la bonne compréhension de la mission et de la stratégie de l'entreprise, le tout dans une relation de confiance. 14 collaborateurs du Groupe ont participé à ce programme, 2 personnes ont été promues cadre en 2018. Les douze collaborateurs restant sont en cours de parcours pour une durée variable de 1 à 3 ans.

> Le Parcours Accueil. Des rendez-vous planifiés permettent d'ajuster l'intégration des nouveaux embauchés en cas de difficultés, d'éviter d'éventuelles dérives, de maintenir le niveau de motivation et de dispenser des informations ou formations nécessaires. En 2018, le Parcours Accueil a abouti à la validation de 14 périodes d'essai.

Les différents métiers (éditique, imprimerie, informatique, numérisation, hébergement Cloud) connaissent des transformations économiques, réglementaires et technologiques de plus en plus rapides, qui impactent l'organisation du Groupe. C'est pourquoi le Groupe va ouvrir en 2019 un projet de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- > Accompagner les évolutions des emplois et de leur contenu,
- > Adapter et renforcer les compétences des collaborateurs,
- > Favoriser la mobilité interne,
- > Accompagner les collaborateurs dans leur démarche d'évolution professionnelle.

Accompagnement des fins de carrière.

A 55 ans, les salariés qui le souhaitent peuvent examiner les modalités d'aménagement de fin de carrière. Ils reçoivent un livret d'information sur les possibilités ouvertes par la législation, en cohérence avec les besoins de l'entreprise, portant notamment sur le cumul emploi retraite, le départ progressif à la retraite dans le cadre d'un temps partiel d'activités. En fonction des besoins de l'entreprise et des souhaits d'évolution des salariés de plus de 55 ans exprimés dans le cadre des entretiens de seconde partie de carrière, il peut être examiné la mise en œuvre des aménagements de fin de carrière tels que le cumul emploi retraite, le départ progressif à la retraite dans le cadre d'un temps partiel d'activité conformément aux dispositions légales ou conventionnelles en vigueur.

7.7.3. Maintenir une organisation du temps de travail adaptée

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Effectif CDI à temps partiel	11 %	9,9 %	9,0 %	5,5 %	6,0 %	4,8 %
Absentéisme (CDI) ⁴	7,5 %	7,6 %	7,7 %	4,9 %	5,0 %	4,8 %
dont absentéisme pour maladie, accident de travail et trajet	3,8 %	3,9 %	3,7 %	4,5 %	4,3 %	3,8 %

- La Caisse régionale

Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur cinq jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures ; Forfaitisation de certains cadres sur la base de 206 jours annuels.

Le travail à temps partiel (TTP) choisi est appliqué dans le cadre d'un accord national qui rappelle que le TTP vise à concilier les aspirations professionnelles et personnelles des salariés avec les exigences

⁴ Nombre d'absents en ETP divisé par le nombre total d'ETP

de développement de l'entreprise et la satisfaction des attentes des clients. Les salariés, quel que soit leur statut, métier ou classification, peuvent demander à bénéficier d'un emploi à temps partiel. Les demandes de TTP sont accordées quand elles sont compatibles avec l'organisation du travail et les nécessités du service. Quand ils ont opté pour le temps partiel, les salariés qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps complet ont priorité pour l'attribution d'un emploi correspondant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent. Chaque année, dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, des informations sur le TTP sont intégrées à la Base de Données Economiques et Sociales.

En 2018, un test de télétravail et de travail déplacé a été conduit par 50 salariés, sous le pilotage d'un groupe de travail pluridisciplinaire. Le travail déplacé consiste à travailler sur un lieu qui n'est pas le lieu de rattachement. Le Groupe de travail est notamment chargé de tirer les enseignements du test en vue de présenter un dossier de décision début 2019.

- Le Groupe Inforsud

Les accords 35h sont la base de l'organisation de travail du Groupe avec l'accord des représentants du personnel dans chacune des filiales du Groupe. Le travail dans les ateliers est organisé par équipe de 3x7 ou 3x8.

7.7.4. Entretien le dialogue social

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	56	48	47	67	105	114
Nombre d'accords en cours	28	31	28	46	37	39
Nombre d'accords signés dans l'année	17	10	11	9	7	9

- La Caisse régionale

Les conditions d'exercice du droit syndical, et plus particulièrement l'application de l'article 5 de la Convention collective nationale du Crédit Agricole relative au droit syndical, sont régies par un accord relatif au dialogue social signé en 2018, à la suite d'un travail de co-construction avec les partenaires sociaux.

Cet accord traite du fonctionnement et moyens accordés aux Institutions Représentatives du Personnel, ainsi qu'à l'accompagnement des parcours professionnels des représentants du personnel.

Le dialogue social est caractérisé par la signature régulière d'accords avec les partenaires sociaux. En 2018, les accords signés portent notamment sur le dialogue social, l'intéressement-participation, la mise en œuvre du Comité Social et Economique (CSE) et l'organisation des élections, notamment vote électronique, l'astreinte-sécurité.

Un espace dédié aux Institutions Représentatives du personnel est à disposition des salariés dans l'intranet. Cet espace permet d'accéder à des informations concernant les résultats des élections professionnelles, la liste des accords d'entreprise, les procès-verbaux du Comité d'Entreprise/ CSE, les comptes-rendus du CHSCT/CSE et les réponses aux questions des Délégués du personnel/CSE. A la suite de la signature avec les organisations syndicales de l'accord relatif au dialogue social, au fonctionnement et aux moyens des institutions représentatives du personnel, cet espace comporte une rubrique pour l'affichage électronique des publications syndicales dans laquelle les organisations syndicales présentes dans l'entreprise peuvent publier leurs tracts.

- Le Groupe Inforsud

Appliqués dans les filiales, les accords permettent de définir un cadre commun au service du dialogue à l'échelle locale et d'une meilleure implication des équipes.

En 2018, les différents accords signés ont porté sur : les Négociations Annuelles Obligatoires, la prorogation du mandat des élus Edokial, la délimitation du champ d'application du conseil économique et social à Edokial, l'intéressement à Chabrillac et à Inforsud Diffusion.

7.7.5. Garantir les conditions de santé et de sécurité au travail

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Nombre d'accidents de travail	32	35	32	12	10	10
Dont accidents de trajet	14	17	14	3	1	1

- La Caisse régionale

La Caisse régionale porte une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des risques professionnels. Elle met en œuvre des formations régulières à la sécurité, notamment au risque routier pour les collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment.

La Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail à travers différents moyens. En premier lieu, elle se conforme aux dispositions de l'accord national sur les Conditions de travail. Cet accord pose un cadre pour les transformations de l'entreprise autour de sept axes : organisation du travail et changement d'organisation ; système d'information ; sens au travail et compréhension de la stratégie ; réalisation dans le travail ; promotion d'un management favorisant les collectifs de travail ; préparation des managers ; association des partenaires sociaux.

Par ailleurs, la procédure «Traiter une incivilité, une agression, une menace d'un client », en ligne dans l'intranet, permet d'expliquer aux salariés comment faire face aux altercations, injures, diffamations, outrages, et autres menaces. Les salariés peuvent déclarer une incivilité en toute autonomie sur le poste de travail. Un soutien psychologique est systématiquement proposé dans ce cas.

D'autre part et conformément à la réglementation, la Caisse régionale tient à jour dans l'intranet un Document Unique des Risques Professionnels présentant les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise. Le bilan des accidents du travail et des incivilités est communiqué à chaque séance du CHSCT/CSSCT, et fait l'objet d'un bilan annuel. Plus généralement, une veille permanente des questions de sécurité et santé est réalisée par la Direction des Ressources Humaines, en concertation étroite avec le CHSCT/CSSCT et le médecin du travail. En 2017, un accord spécifique a été signé avec les partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail, sur le droit à la déconnexion.

L'indemnité kilométrique Vélo

Dans le cadre d'un accord d'entreprise, la Caisse régionale a mise en place l'indemnité kilométrique – vélo prévue par la loi sur la transition énergétique. Grâce à cette indemnité, les frais engagés par les salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence

habituelle et leur lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 0,25€ par kilomètre parcouru, dans la limite de 200 € par an.

- Le Groupe Inforsud

La sécurité et la santé au travail constituent un enjeu fort pour le Groupe Inforsud.

Les actions conduites dans les entreprises du groupe visent à prévenir et diminuer les risques chimiques, mécaniques, psychosociaux, liés au bruit, à l'ergonomie des postes ou encore les risques routiers.

Les actions portent également sur la protection de ses salariés en matière d'hygiène, de sécurité et de pénibilité au travail.

Le poste de Coordinateur Sécurité mène différentes actions :

- > Gestion d'un outil d'analyse des accidents de travail déployé à chaque accident de travail,
- > Animation de la démarche ATEX (atmosphère explosive) sur les différents sites,
- > Optimisation des visites sécurité sur sites,
- > Réalisation de Flash sécurité pour une meilleure communication sécurité Groupe,
- > Sensibilisation des collaborateurs au travail sur écran,
- > Sensibilisation dans les ateliers aux manutentions manuelles,
- > Veille réglementaire.

En 2018, plusieurs actions ont été menées au sein des filiales :

- > Investissement de matériel de production ergonomique : chaîne de massicot supprimant en grande partie le port de charge ; cercluse semi-automatique réduisant les postures difficiles ; équipement de l'ensemble des postes de travail de tapis anti-fatigue,
- > Campagne d'affichage sur des thématiques sécurité : le bruit avec le port des bouchons d'oreille, les produits chimiques avec le port des gants et des lunettes de protection,
- > Intervention d'un ostéopathe auprès des collaborateurs des ateliers, magasins, maintenance pour les former aux gestes et postures en situation de travail, mais également aux gestes qui soulagent,
- > Sensibilisation aux postures de travail sur postes bureautiques de la totalité des salariés concernés,
- > Formation d'une quarantaine de personnes à la cyber sécurité.

Le bien-être au travail :

De nombreux travaux d'aménagement des espaces de travail et/ou de détente ont été effectués dans les filiales :

- > Changement de locaux pour Inforsud Diffusion à Toulouse avec un plus grand espace de travail et des travaux d'embellissement,
 - > Réaménagement de la salle de pause et de la salle de réunion d'Inforsud Diffusion à Albi,
 - > Réaménagement de l'espace accueil du site de Bozouls Comtal pour sécuriser l'entrée au bâtiment et création d'un espace détente commun au R-1 du site afin de favoriser les échanges et de travailler de façon plus innovante
 - > Création d'une salle de pause à Inforsud Gestion,
- Pour l'année 2019, un projet est à l'étude de redistribution des espaces autour de l'ancienne salle du centre de données Edokial, afin d'offrir aux collaborateurs de nouveaux espaces de travail plus fonctionnels.

Par ailleurs, des activités extra-professionnelles ont été mises en œuvre en 2018 au sein des filiales afin de resserrer les liens entre les salariés, développer l'esprit d'équipe, réduire le stress :

- > Cours de Yoga proposés sur le site de Bozouls Causse Comtal,
- > Tournoi de Molky inter-sites Edokial,
- > Formation d'équipes de course à pied pour Inforsud Diffusion et Edokial en vue des trails de l'Ekiden à Rodez et Albi.

Equipement de protection individuel et nuisance sonores

L'entreprise fournit à chaque salarié les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques. Notamment, les salariés travaillant sur machine ou en atelier dans lequel une nuisance sonore peut être constatée, sont équipés de bouchons d'oreille personnels adaptés à leur empreinte auriculaire.

Des études de l'ambiance sonore des ateliers ont été réalisées afin d'évaluer l'exposition au bruit des salariés. Ces démarches sont mises en œuvre par des entreprises privées spécialisées ou par des organismes affiliés à la médecine du travail. Les résultats ont mis en évidence un bon niveau de protection des salariés. Les machines sont majoritairement équipées de protecteurs afin de réduire la nuisance sonore.

Sécurisation des infrastructures

Le Groupe poursuit ses investissements de sécurisation des bâtiments. Ainsi, une mise à jour de la vidéo surveillance sur le site de Bozouls Comtal a été réalisée.

Un contrôle d'accès physique a été installé dans les nouveaux locaux d'Inforsud Diffusion à Toulouse.

7.8. Etre exemplaire sur l'égalité de traitement des salariés

- La Caisse régionale

Tant au niveau de ses recrutements que des mécanismes de gestion des ressources humaines, la Caisse régionale reste vigilante à toute forme de discrimination (origine, nationalité, âge, sexe etc.). Les critères de recrutement sont basés sur la compétence professionnelle et l'adéquation du profil au poste, sans considération notamment du sexe ou de l'âge.

L'engagement d'exemplarité de traitement des salariés est articulé autour des piliers suivants :

- Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Agir en faveur des personnes en situation de handicap

7.8.1. Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Rappel Effectif total	2093	2 092	2 094	416	407	395
Femmes	1327	1 312	1 309	126	110	104
Hommes	766	780	785	290	297	291
Rappel Recrutements (CDI)	103	111	72	27	20	31
Femmes	68	71	42	9	5	10
Hommes	35	40	30	18	15	21
Rappel nombre de promotions	261	185	446	90	130	24
Femmes	159	101	289	28	37	8
Hommes	102	84	157	62	93	16

Salaires au niveau de la Caisse régionale

	2018	2017	2016
Salaire moyen Agents d'application	28 557	28 624	28 018
Femmes	28 433	28 492	27 981
Hommes	28 861	28 956	28 103
Salaire moyen Technicien Anim. Unité	35 583	33 493	33 245
Femmes	33 285	33 172	32 904
Hommes	34 119	34 044	33 832
Salaire moyen Resp. management	48 000	47 945	47 413
Femmes	45 520	45 270	44 243
Hommes	49 526	49 652	49 448

Management

	2018	2017	2016
Part des femmes dans l'encadrement supérieur (Caisse régionale)	34,6 %	32,6 %	32,0 %

Dans le prolongement de l'accord de branche, un accord local a été renouvelé avec les partenaires sociaux en 2017 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Des indicateurs relatifs à l'emploi, la formation professionnelle, l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la promotion professionnelle, sont suivis et analysés annuellement par les partenaires sociaux.

La Caisse régionale réalise chaque année un diagnostic complet sur la situation des femmes et des hommes présenté aux représentants du personnel, notamment à la Commission Egalité professionnelle. Ce diagnostic porte sur les éléments figurant dans la base de données unique, sur le suivi des indicateurs de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche, et sur un indicateur objectif reposant sur des panels homogènes de comparaison en matière d'égalité salariale, tel qu'en disposent les accords. Lors de la négociation sur les salaires, la Caisse régionale établit un diagnostic sur la situation de chaque panel.

Ce diagnostic permet de constater une cohérence du nombre de promotions, des augmentations individuelles et expertises avec la répartition femmes hommes dans l'entreprise, ainsi que des progrès constants de la part des femmes dans l'encadrement.

Comme prévu par les accords, l'étude en matière d'égalité salariale s'appuie sur des panels de comparaison hommes – femmes :

- homogènes en termes de fonctions pères ou métiers, niveaux de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence, expertise et niveau de contribution tels que définis par la convention collective nationale. - représentatifs : chaque panel comprend au minimum 10 hommes et 10 femmes, les situations particulières (absences longues...) étant exclues.

Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes considérés comme significatifs au sens des accords, c'est-à-dire supérieurs à 2%, font l'objet d'une étude systématique présentée aux instances de représentation du personnel, notamment à la Commission Egalité Professionnelle. Ces écarts font l'objet de plan d'actions et de mesures en vue d'apporter les corrections nécessaires.

A poste et ancienneté comparable, les rémunérations entre les hommes et les femmes sont équivalentes. En conséquence, aucune action correctrice n'a dû être mise en place en 2018.

- Le Groupe Inforsud

Le Groupe Inforsud s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel.

L'accord de Génération signé en 2017 a pour but d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans dans leur nouveau travail, durant une année, ils sont suivis par un tuteur de plus de 45 ans. A la fin de cette année de collaboration, un bilan est établi. Un bilan annuel est réalisé et présenté aux Instances Représentatives du Personnel. Ce bilan porte notamment sur l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, la promotion et la politique salariale.

7.8.2. Agir en faveur des personnes en situation de handicap

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Salariés en situation de handicap (année n-1)	ND	109	109	ND	9	12
Recrutement salariés handicapés (CDI)	1	0	0	1	0	0
Taux d'emploi de travailleurs handicapés (année n-1)	ND	5,59 %	5,61 %	ND	2,42 %	3,19 %

- La Caisse régionale

La Caisse régionale promeut une politique en faveur des personnes handicapées, grâce notamment à des mesures concourant au maintien dans l'emploi, aux recrutements externes en lien avec le Centre de Formation des Apprentis d'Albi, et au développement du travail dans le secteur adapté et protégé.

Un axe fondamental de la politique en faveur des personnes handicapées du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées porte sur le recrutement. Dans les accords renouvelés fin 2015 pour la période 2016/2018, les Caisses régionales de Crédit Agricole se sont engagées à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte de 6% minimum de travailleurs handicapés au niveau national, sans que ce taux ne puisse se situer en dessous de 5% pour chacune d'entre elles.

Au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les métiers sont ouverts à tous, comme mentionné dans les offres d'emploi externes et les postes aménagés en conséquence.

La Caisse régionale a participé en 2008 avec l'université Champollion (Albi) à la création d'un Diplôme Universitaire en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux.

Depuis cette date, 7 à 10 alternants par an se forment au sein de la Caisse régionale. La promotion 2016/2017 comptait sept contrats de professionnalisation dont un a été transformé en CDI début 2018. Fin 2018, sept nouveaux alternants préparant un Diplôme d'Etablissement avec le CFA d'Albi ont été accueillis par leurs tuteurs et les équipes des agences. Ce parcours de formation en alternance constitue un des viviers des recrutements. Le contenu et la durée du parcours sont adaptés aux exigences du métier préparé (attaché de clientèle). Les contrats de professionnalisation durent 16 mois.

Les stages PMSMP, période de mise en situation en milieu de travail, ont permis à 7 personnes de découvrir les métiers ; certains ont poursuivi en signant un contrat de formation, Licence ou Diplôme d'Etablissement.

En 2018, 10 personnes en situation de handicap ont bénéficié de contrats à durée déterminée principalement au sein des agences.

Un autre axe important de la politique en faveur des personnes handicapées concerne le maintien dans l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés. La mission Handicap de la Caisse Régionale accompagne les salariés dans leurs démarches administratives auprès des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées, et prend en charge les accompagnements adaptés. Selon les préconisations des médecins du travail ou de la prévention des risques de la Mutualité Sociale Agricole, sont réalisés des aménagements de temps, de postes, des mises à disposition de fauteuils personnalisés, bras articulés, grands écrans etc. Les aménagements sont mis en place par les services de la Caisse régionale tels la logistique, l'informatique ou la téléphonie. Ces aménagements ont concernés une trentaine de salariés reconnus travailleurs handicapés, principalement pour permettre une reprise du travail suite à un arrêt maladie. Chaque année les salariés sont incités à réaliser gratuitement un dépistage auditif auprès de la médecine du travail ; ils sont informés de la possibilité de prise en charge financière des appareils auditifs.

La Caisse régionale mène aussi des actions de sensibilisation auprès des salariés. En 2017, 180 salariés ont assisté à des ateliers de sensibilisation au handicap et à une rencontre avec Ryadh Sallem, sportif de haut niveau dans le cadre du Handisport. Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a aussi été partenaire des Journées citoyennes organisées en 2017 par l'association « Différent... comme tout le monde » à l'occasion desquelles 200 collégiens du Tarn-et-Garonne ont été accueillis par plusieurs associations qui leur ont fait partager le quotidien des personnes handicapées. Des salariés en situation de handicap ont pu témoigner, sans occulter leurs difficultés, qu'au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, ce n'est pas le handicap qui fait la différence mais bien la compétence. L'évolution professionnelle fait partie aussi des objectifs de l'entreprise. Sur les 5 conseillers de clientèle reconnus par Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, comme les meilleurs producteurs de la Caisse régionale et invités à la PrédicAdémy, un conseiller était en situation de handicap issu du parcours de formation avec le CFA. En 2018,

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est aussi partie prenante de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées à travers notamment une information collective des salariés disponible sur l'intranet.

Enfin, par ses achats auprès du secteur protégé, Etablissement et service d'aide par le travail (Esat) ou Entreprise adaptée (EA), la Caisse régionale participe à l'intégration sociale des personnes handicapées. Travaux d'entretien d'espace vert, d'imprimerie, de conditionnement, de restauration sont quelques exemples de prestations confiées à ce secteur. En 2018, la gestion des fournitures des agences a été confiée à une entreprise adaptée.

- Le Groupe Inforsud

Une amélioration sur un poste à Merico est prévu en 2019 avec l'achat d'une filmeuse semi-automatique afin de faciliter le travail de la personne handicapée utilisatrice.

Toutes les embauches sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Les filiales du Groupe sous-traitent des travaux à des Etablissement et Services d'Aide par le travail ou aux Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés se situant géographiquement proches des sites. Les principaux domaines concernés sont le façonnage (Merico), l'entretien des espaces verts (Inforsud Gestion).

7.9. Réduire l'impact environnemental du Crédit Agricole

Engagée à diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées concentre ses actions sur deux axes :

- > Réduire les impacts environnementaux liés au fonctionnement de la Caisse régionale,
- > Mettre en place des solutions de financement de la transition énergétique.

7.9.1. Réduire les impacts environnementaux liés au fonctionnement de la Caisse régionale

La gestion des déchets

- La Caisse régionale

La politique de la Caisse régionale vise à favoriser le recyclage des principales sources de déchets générés par l'activité : papier, cartouches d'encre, déchets électriques et électroniques, cartes bancaires, bouteilles d'eau en plastique et canettes en aluminium, stylos.

Le papier

Etabli dès 2008, un programme de récupération du papier de bureau par les salariés a constitué une innovation au sein des Caisses régionales de Crédit Agricole. En agence, les équipes de la logistique ont optimisé le circuit de ramassage avec celui des approvisionnements. Régulièrement, des opérations de destruction d'archives alimentent les apports.

Le papier collecté est transporté par le prestataire Véolia sur sa plateforme à Toulouse pour y être broyé et conditionné en balles, acheminées ensuite en papeteries, principalement à l'usine française Leatradegreen (Château Thierry, 02) ou Lucart Tissue (Aranguren / Espagne). La destination finale est cependant liée au marché des matières fibreuses recyclées et peut évoluer au cours du temps.

En 2017, les chantiers de rénovation des agences ont entraîné une augmentation forte de la collecte.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Papier recyclé (tonnes)	148	212	172

Le carton

Sur les sites administratifs, les cartons d'emballage sont évacués à travers les filières de recyclage des collectivités locales ou, sur Rodez – Causse Comtal, compressés avant d'être pris en charge par le prestataire Véolia pour être recyclés dans des sites de production papetière.

Cartouches d'encre

Utilisées dans les services et les agences, les cartouches d'encre sont en totalité récupérées et confiées au consortium Conibi par l'intermédiaire du prestataire chargées des fournitures (FMS). Les cartouches collectées font l'objet d'une réutilisation (16%), d'une valorisation matière (58%), d'une valorisation énergétique (23%) ou autre (3%).

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Cartouches d'encre récupérées	3 234	4 164	4 072

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le partenariat avec l'atelier d'insertion de personnes handicapées AG2i (Gers) a été renouvelé en 2016 pour recycler du matériel provenant du changement du parc informatique. 12 tonnes ont été ainsi traitées.

Les bouteilles –plastiques et canettes de boisson

Les 4 sites administratifs sont équipés de containers dédiés à la collecte des bouteilles plastique et canettes de boisson en aluminium. Installés à proximité des distributeurs de boisson, et également dans les salles de réunion, ces containers accueillent les contenants déposés par les usagers. Relevée par les personnes en charge du ménage, la collecte est acheminée vers les bacs de recyclage entreposés dans chaque site avant d'être pris en charge par les services des Communautés de communes.

Un programme innovant : la récupération des cartes bancaires usagées

Avec cinq autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a testé dès 2013 la mise en place d'un programme unique en Europe de récupération des cartes bancaires. Grâce à ce dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes usagées ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore basée en Belgique. Les métaux contenus dans les cartes sont recyclés.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Cartes bancaires récupérées	74 636	74 979	63 924

Le recyclage des stylos et instruments d'écriture

Lancé en 2018, un dispositif de récupération des stylos et instruments d'écriture est à la disposition des salariés en agence et dans les sites. Les produits de la collecte sont transformés en divers objets en plastique (ex : mobilier de jardin) par le partenaire TERRA CYCLE.

- Le Groupe Inforsud

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Papiers	1279 t	1 661 t	1 369 t
Cartons	166 t	150 t	186 t
Encre	1,98 t	2,32 t	2,92 t
Toner	5,91 t	6,46 t	6,13 t
Emballages souillés	8,8 t	5,31 t	6,65 t
Eau de mouillage	64 t	63 t	68 t
DEEE	4,5 t	6,26 t	15 t

Le Groupe Inforsud suit l'évolution quantitative de ses principaux déchets comme indiqué dans le tableau de bord ci-dessus.

Des actions sont menées dans les filiales comme par exemple l'installation à Merico d'un dispositif de consignation des emballages pour la solution de mouillage. Tous les bidons de 20L sont désormais

recupérés par le fournisseur alors qu'ils étaient auparavant traités en déchets d'emballages souillés. Une étude est menée sur une solution d'approvisionnement des encres quadri par un système de pompe en fûts de 200L afin de réduire également le nombre de contenants à re-traiter.

Mérico a conduit une démarche PSO (procédé standardisé offset) selon la norme ISO 12647-2, qui permet notamment de réduire les temps de calage et donc, in fine, de diminuer la gâche papier et le taux d'encrage utile.

Conformément à la réglementation, les registres de suivi des déchets sont en place dans chaque filiale. Les opérations de chargement et déchargement sont réalisées dans le respect de la réglementation environnementale, avec mise à disposition préventive d'absorbants spécifiques et protections de plaques d'égouts aux points de dépotage.

Les démarches environnementales, dont le traitement des déchets des filiales du Groupe Inforsud, sont certifiées ISO 14001 pour Merico et Imprim'vert pour Edokial, Chabrilac et Merico. Inforsud Diffusion est agréé pour la collecte des déchets DEEE de ses clients.

L'utilisation des ressources

- La Caisse régionale

La consommation d'eau

Des économiseurs d'eau ont été généralisés sur les sites et sur les agences au fur et à mesure des travaux de rénovation. Un système de pilotage électronique est désormais installé dans chaque agence rénovée, permettant de déclencher des alertes en cas de consommation anormale ou de couper l'eau en cas de fuite avérée.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Consommation d'eau (m3)	24 950	27 700	26 952

La démarche – papier

Matériau majeur utilisé dans les processus bancaires, le papier fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche ancrée sur trois piliers : sobriété, par la diminution des supports destinés aux clients (remis en agence, expédiés par courrier etc.) et utilisés en interne (sites et agence) ; éco-responsabilité, par l'utilisation de papier éco-labélisés diminuant la pression sur les ressources utilisées (eau, énergies, fibre de bois etc.) et recyclage, comme exposé au paragraphe « Gestion des déchets ».

> *Sobriété :*

Les chiffres – clé (en tonnes)	2018	2017	2016
PAPIER - RAMETTES	114	131,3	134,8
RELEVES DE COMPTE, COMMUNICATION CLIENTS	66,5	72,5	76,7
CHEQUIERS	42,9	46,6	50,2
IMPRIMES BANCAIRES, ROULEAUX TPE, BOBINES ILS	48,7	52,9	52,8
ENVELOPPES	35,1	37,2	41,6
AGENDAS CALENDRIERS PRESSE DOC CALEPIN	29,3	33,8	38
PAPETERIE AUTRE	4,1	3,6	5,4
TOTAL CONSOMMATION PAPIER (tonnes)	340,6	378,3	399,5

L'objectif de réduction des quantités de papier utilisées est motivé par un enjeu environnemental, mais aussi par la volonté de réduire les coûts associés et d'augmenter la sécurité et la satisfaction des clients. La dématérialisation des documents réduit en effet les erreurs liées aux pertes ou à la manipulation de papier et procure plus de services en termes d'utilisation et de conservation des documents.

Le volume de papier utilisé en interne ou à destination des clients est évalué grâce à un suivi des sources les plus significatives. Quelques sources ne sont donc pas comptabilisées, comme les annexes expédiées avec les mailings, les supports externes de formation ou la publicité sur les lieux de vente.

Chaque année, des efforts sont déployés pour peser sur la consommation de papier, comme, par exemple, l'équipement des agences avec des imprimantes recto – verso, la réduction continue des imprimés bancaires et autres bordereaux et pièces administratives, ceci par les actions de simplification et de dématérialisation. Ces efforts sont conduits dans tous les domaines, comme par exemple :

- > Le processus de numérisation des factures a conduit à une forte réduction des pièces-papier utilisées dans le circuit de validation des documents.
- > Le projet « Dématérialisation des processus » est mené en vue d'augmenter le recours aux technologies digitales pour limiter l'utilisation de supports - papier dans diverses procédures. Plusieurs domaines sont concernés, comme les RH, la gestion du courrier, l'archivage en agence et au siège, les éditions automatiques des états informatiques, la reprographie, et les contrôles internes.
- > Le coffre - fort électronique est mis à disposition de chaque salarié, afin de dématérialiser certains documents tels que les bulletins de paie, le bilan social individualisé, mais également de stocker des documents numériques privés. Le service est personnel, confidentiel, sécurisé et gratuit. Les salariés peuvent le conserver à vie, même après leur départ de l'entreprise.
- > La procédure de réservation des véhicules de service a été dématérialisée grâce à un outil numérique de réservation dans l'intranet. Les demandeurs peuvent désormais visualiser les trajets déjà réservés, ce qui favorise le co-voiturage.
- > La communication de bordereaux et documents justificatifs de gestion des Caisses locales est dématérialisée, de même que l'émargement des sociétaires aux Assemblées générales des Caisses locale.
- > Les échanges avec les notaires transitent par un portail en ligne.
- > Les dossiers d'instruction des demandes de crédit Agri et Professionnels sont partiellement dématérialisés.
- > Avec le projet « DROPS », les responsables de service peuvent revisiter les processus de leur domaine à partir d'outils tels la carte d'identité digitale de leur service. Ils bénéficient de développement d'outils digitaux (workflows, applis etc.) permettant de sécuriser et d'augmenter la productivité des procédures, afin de consacrer plus de temps aux tâches à valeur ajoutée. Fin 2018, 74 fiches - projet étaient en cours de traitement, portant sur le développement de quelques 120 outils.

Les tendances observées en matière de consommation de papier sont également à mettre en relation avec les comportements des clients, comme le montre par exemple la baisse régulière de l'utilisation des chèques ou l'adoption du relevé de compte électronique.

Chiffres - clé	2018	2017	2016
Comptes avec relevé électronique (milliers)	387	324	296

>Eco – responsabilité.

Pour tous les relevés de compte et autres documents expédiés aux clients, la Caisse régionale utilise du papier éco-labellisé PEFC pour les courriers et les enveloppes. Ce label garantit qu'au moins 70% des fibres de bois utilisées proviennent de forêts gérées durablement. Les ramettes de papier utilisées par les services administratifs et les agences sont éco labélisés PEFC, tout comme les agendas.

Depuis 2016, les chéquiers du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sont également certifiés PEFC. La Caisse régionale a travaillé avec le prestataire Numen pour mettre en place une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées.

Electricité verte

En 2015, la Caisse régionale a signé avec EDF le contrat « Equilibre » garantissant l'injection dans le réseau d'une quantité d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables équivalente au volume d'électricité consommé. L'objectif est donc de favoriser la production d'énergie renouvelable et de participer ainsi à la transition énergétique. Ce contrat est applicable aux tarifs jaunes et verts, et représente environ 60% de l'électricité totale consommée en année pleine.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Electricité consommée (Millions kWh)	9,06	9,42	10,03
Dont Part de l'électricité verte (contrat Equilibre)	65,9%	57,1%	60,3%

Biomasse

Le site administratif de Rodez Causse Comtal bénéficie d'un système de chauffage mixte biomasse et fioul. Renouvelée en 2011, la chaudière à biomasse d'une puissance de 700 kW, est approvisionnée en plaquettes fournies par une entreprise locale à partir de bois éco-certifié PEFC.

- Le Groupe Inforsud

IS Diffusion a été labélisé en 2018 entreprise Numérique responsable garantissant une Entreprise Numérique Responsable désigne une entreprise numérique qui intègre volontairement des préoccupations éthiques, sociales et environnementales dans ses activités commerciales et dans ses relations avec toutes les parties prenantes internes et externes.

Le papier

Spécialisée dans la production de documents, les filiales recherchent en permanence à optimiser la consommation de matière première et ainsi à réduire leur impact sur l'environnement. Dans ce cadre, Edokial propose à ses clients:

- > des solutions visant à regrouper des états par destinataire (regroupement de courriers),
- > des solutions d'édition privilégiant le mode recto-verso,
- > des solutions de dématérialisation et de diffusion de documents numériques (émission de mails, fax, sms,).

Les fabrications réalisées dans les ateliers de Mérico et Chabrillac favorisent des encres à base aqueuse.

Les chiffres – clé	2018	2017	2016
Achat papier certifié FSC ou PEFC par Merico	99,8%	98,3%	89%

L'eau

La production de froid est assurée par 2 aérocondenseurs externes, permettant le refroidissement des équipements par ventilation naturelle d'une boucle d'eau circulant dans la totalité des installations en circuit fermé. Les processus de production ne génèrent aucun rejet polluant dans les réseaux d'assainissement. Les eaux de process des filiales imprimerie sont récupérées pour être ensuite retraitées par un fournisseur agréé.

Mérico utilise une fontaine lessivelle à circuit fermé pour le nettoyage du matériel afin de limiter sa consommation. En 2018, Mérico a cessé l'utilisation de gommeuse pour la fabrication des plaques offset, ce qui devrait diminuer la consommation d'eau et les rejets d'eaux souillés.

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Consommation d'eau estimée (m3)	2940	3288	2 602

L'empreinte carbone

Le bilan carbone complet de la Caisse régionale

La Caisse régionale a réalisé en 2017, un bilan carbone complet dans le cadre d'une démarche volontaire d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre. La loi impose en effet aux entreprises de plus de 500 salariés de réaliser tous les 4 ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (beges). Le périmètre obligatoire porte sur :

- Scope 1 : émissions issues de la combustion de sources fossiles (fioul domestique, gaz naturel) et de sources organiques (plaquettes forestières) principalement pour le chauffage des bâtiments.
- Scope 2 : émissions provenant de la combustion des carburants utilisés par les véhicules appartenant à la société et par les véhicules de fonction, pour les déplacements professionnels.

Plus ambitieuse, la démarche volontaire de NMP porte sur un périmètre large (scope 3) comprenant notamment : les achats de produits ou services, les immobilisations, les déchets, le transport de marchandises, les déplacements professionnels réalisés dans les véhicules personnels, les déplacements des clients, ainsi que les déplacements domicile – travail.

Le Bilan a été conduit principalement à partir des éléments de facturation, mais aussi des inventaires (ex : informatique ; mobilier ; parc automobile). La Caisse régionale été accompagnée par le prestataire Gleize énergie. La déclaration du bilan réglementaire a été réalisée sur le site <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>.

Au total, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre représente 17 900 tonnes équivalent CO₂, avec une incertitude +/- 1 900 tonnes. A titre indicatif, cela représente environ 1 750 fois le tour de la terre en véhicule, ou 5 700 allers - retours Paris New York en avion. Par rapport au précédent bilan, les émissions ont baissé de façon sensible de 2,3% par an.

La décomposition des émissions est la suivante : ensemble des déplacements : 45% (8 031 teqCO₂) ; intrants : 25% (4439 teqCO₂) ; énergie : 12% (2216 teqCO₂) ; Immobilisations : 16% (2824 teqCO₂) ; autres : 2% (367 teqCO₂).

Les trois premiers postes, représentant 82%, constituent les leviers principaux d'action pour réduire l'empreinte carbone de la Caisse régionale. Le plan d'actions porte donc sur la poursuite des principaux chantiers ouverts en vue de la réduction des déplacements, des consommations d'intrants et d'énergie.

L’empreinte carbone liée à la consommation d’énergie et aux déplacements routiers professionnels

- Les chiffres – clé

	NMP			IS		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Gaz naturel (Kwh PCI)	2 844 114	3 029 535	3 615 972	1 372 563	ND	ND
Fioul domestique (litres)	67 500	94 591	109 221	132 531	107 665	122 000
Plaquettes forestières (tonnes)	341	342	327,5	0	0	0
Electricité (Kwh)	9 059 996	9 416 730	10 032 341	9 675 9338	ND	10 670 554
Déplacements routiers professionnels (km)	4 445 213	4 066 602	4 088 412	651 660	732 539	713 247
Emissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO2)	2 320,1	2 469,0	2 711,2	1 747,1	ND	ND

- La Caisse régionale

Tous les ans, un suivi détaillé permet de mesurer l’atteinte des objectifs de réduction des quantités d’énergie consommées dans les différentes entités de la Caisse régionale. Un collaborateur de la Logistique est spécialement désigné pour prendre en charge le pilotage de ces objectifs. Le suivi de l’empreinte carbone inclut en outre les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements routiers professionnels des salariés (véhicules personnels et véhicules de service) et des administrateurs.

Dans un contexte global de réchauffement climatique⁵, l’année 2018 marque une poursuite de la baisse de l’empreinte carbone, malgré une augmentation des déplacements routiers due au développement de l’activité commerciale. Cette augmentation n’a pas été annulée par les efforts de réduction menés dans l’entreprise, comme par exemple l’utilisation des visio conférences.

Optimisation énergétique sur les sites

La poursuite des travaux de rénovation permet d’adopter des techniques plus efficaces d’un point de vue énergétique : isolation des bâtiments, éclairages à détection automatique, régulation thermique de nuit, généralisation des lampes à basse consommation ou LED, ajustement de la puissance électrique des compteurs aux besoins réels des bâtiments. A titre d’exemple, le parking du site de Cahors a été équipé avec un éclairage LED, permettant une réduction de la consommation de 16 000 kWh/an, avec une durée de vie beaucoup plus importante des lampes. De la même façon, le parking souterrain de Rodez Causse Comtal a été équipé de détecteurs de présence et de LED. Enfin, les systèmes d’éclairage des 4 sites administratifs ont été entièrement renouvelés avec des ampoules LED, avec une prévision de baisse de la consommation d’éclairage de 60%.

Au titre du décret 2014-1393 relatif aux audits énergétiques dans les entreprises de plus de 250 salariés, un audit a été réalisé sur un échantillon de 14 agences et deux sites administratifs, ouvrant un plan d’actions destinées à corriger les écarts constatés. Sur le site d’Albi, les huisseries et vitrages ont été remplacés. A Rodez Causse Comtal où ces équipements représentent 32% des déperditions, les travaux ont été achevés. Les investissements ont été poursuivis sur site de Cahors (remplacement de menuiseries extérieures et renforcement de l’isolation des châssis de fenêtres) et en 2018 sur le site de Montauban.

⁵ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2018/bilan-climatique-de-l-annee-2018>

Optimisation énergétique dans les agences.

Les travaux de rénovation des agences intègrent la nécessité de réduire les consommations énergétiques et de viser une meilleure efficacité énergétique, comme par exemple l'installation d'équipements performants privilégiant les pompes à chaleur et le gaz de ville, avec un objectif de supprimer les chaudières à fioul.

Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, les travaux sont conduits conformément à la réglementation thermique en vigueur. L'installation de portes « à la française » évite les déperditions énergétiques, de même que la suppression des rideaux d'air chaud. Un dispositif de régulation à distance permettant de piloter le suivi et la gestion des locaux du point de vue énergétique (chauffage, conditionnement d'air, éclairage) est installé dans chacune des agences rénovées. Dans le domaine de la consommation électrique, les enseignes lumineuses des agences sont programmées pour une extinction nocturne. Les enseignes et le système d'éclairage de toutes les agences rénovées ou créées sont équipés de LED. Des dispositifs de détection de présence sont installés. Des actions de dimensionnement de compteurs électriques sont également conduites.

Production d'électricité photovoltaïque

Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, toutes les nouvelles constructions sont équipées de panneaux photovoltaïques et une étude est menée pour tous les autres bâtiments. Ainsi, une centrale photovoltaïque a été mise en service dans les nouvelles agences de Pradines (46) et de Montech (82) et dans la l'agence rénovée de Caussade Avec Albi Verdier, la production totale était de 74 257kWh en 2018.

Déplacements professionnels

Poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre, source de risque routier, de temps perdu, de coûts carbone et de coût financier, les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs en véhicules personnels ou avec ceux de la Caisse régionale font l'objet d'un suivi détaillé. Des actions sont mises en œuvre pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, comme par exemple le co-voiturage professionnel, le regroupement des réunions au niveau des agences et l'utilisation des audio et visio-conférences. Dans le cadre du premier bilan carbone, une action vigoureuse a été menée afin de porter le nombre de salles équipées du système de vidéo-conférence VNCA de 4 à 8 sur les sites administratifs. Dans le même temps le logiciel de visio-conférence Lync a été installé sur les postes de travail informatiques. Désormais, un grand nombre de rencontres jusqu'ici organisées en présentiel réunissent les participants en visio. Beaucoup d'interventions des responsables de service devant les instances décisionnelles sont dématérialisées. Dès 2015, le projet « Banque à trois » a permis de déployer dans les agences un dispositif permettant de réunir par vidéo le conseiller et son client en agence avec un expert présent physiquement sur un site. Pour cela, des grands écrans ont été installés pour faciliter les échanges. En 2018, malgré les efforts de réduction, les déplacements professionnels routiers ont augmenté en raison de la progression de l'activité commerciale.

Véhicules électriques

Pour limiter les inconvénients liés à l'utilisation des véhicules thermiques, une voiture électrique équipe chacun des sites administratifs pour les déplacements professionnels.

- Le Groupe Inforsud

En matière d'énergie, des efforts d'investissement sont fournis chaque année pour l'isolation des bâtiments. Les écarts de consommation de fioul sont dus à l'utilisation imprévue des groupes électrogènes, indispensable pour maintenir l'activité en cas d'orages.

Du fait de l'éloignement des entités du Groupe par rapport aux grandes métropoles régionales et nationales, les déplacements professionnels représentent un enjeu important. Une démarche de réduction a été lancée en 2014 avec la mise en œuvre progressive de salles de visio-conférence et d'un bureau partagé en visio-conférence pour Chabrillac entre Paris Bercy et Toulouse.

Il est prévu d'étendre une communauté de co-voiturage professionnel créée à Inforsud Diffusion à tous les sites du Groupe en 2019.

En 2018, Inforsud Diffusion a équipé une partie des véhicules de service avec un outil connecté permettant de :

- > Réduire les coûts inhérents à l'usage du véhicule,
- > Diminuer le taux de la sinistralité,
- > Impliquer les conducteurs,
- > Optimiser les performances environnementales.

En parallèle, les conducteurs disposent d'une carte carburant d'un fournisseur partenaire de Reforest'Action, permettant de réduire leur empreinte carbone par la plantation d'arbres.

Dans la continuité de la visite Energie de 2017, Merico s'est engagée en 2018 dans le programme « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » conduite par l'Ademe. Cet accompagnement permettra d'identifier et de mettre en œuvre des actions de réduction des flux énergie, matières, déchets et consommation d'eau.

Protection de la biodiversité

Le site administratif de Rodez Causse Comtal est situé sur des terrains présentant une richesse remarquable en termes de biodiversité comme l'ont montré des inventaires réalisés sous la conduite de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron, notamment en raison de la présence abondante du Sénéçon de Rodez, plante endémique inscrite à la liste rouge des espèces menacées. Outre la richesse floristique et faunistique, le site concentre plusieurs autres enjeux comme par exemple la présence d'une ancienne voie romaine. Surtout, l'espace est menacé par la fermeture du milieu due à la déprise agricole et à la disparition des systèmes agro - pastoraux traditionnels en zone karstique. L'absence d'entretien a conduit à l'installation progressive d'espèces invasives comme le genévrier. Au total, les bâtiments sont menacés par une végétation devenue impénétrable et particulièrement inflammable. La richesse faunistique et floristique est également compromise. Au total, le site cristallise un enjeu patrimonial majeur, avec une forte visibilité sur un espace fragile en proximité de l'agglomération ruthénoise.

Face à ces enjeux, un projet a été ouvert en 2017, avec plusieurs objectifs :

- > Ré-ouverture du milieu par débroussaillage et entretien par la réintroduction d'une gestion agro-pastorale permettant à la fois un développement agricole et une conservation écologique du milieu,
- > Mise en place d'une démarche scientifique de gestion de milieu compte tenu de sa spécificité, en associant les parties prenantes internes et externes,
- > Création de références techniques et scientifiques,
- > Installation d'une station de phyto-épuration des eaux usées,
- > Développement de nouvelles fonctions permettant de valoriser le site (ex : parcours pédagogiques; partenariats éducatifs avec des structures d'enseignement).

Pour atteindre les objectifs, La Caisse régionale est accompagnée par la Ligue de Protection des Oiseaux Aveyron, structure possédant une expérience de gestion de milieu fragile. Un programme a

été arrêté sur une durée de 5 ans, prévoyant diverses actions, notamment : inventaires faunistiques et floristiques en début et en fin de programme, travaux d'ouverture ; cloturage, entretien par agro-pastoralisme, réhabilitation du petit patrimoine bâti, mise en place d'un rucher.

Un Comité scientifique associant les parties prenantes a été institué. Cette instance consultative réunie annuellement apporte son expertise au gestionnaires du projet Elle est composée des structures suivantes :

- Conservatoire Botanique Nationale Midi-Pyrénées ; Conservatoire Régional des Espaces Naturels ; Lycée la Roque; Association Arbres Haies et Paysages 12 ; Chambre d'Agriculture ; Association de défense de l'environnement Comité - - Causse Comtal ; Association Abeilles 12 ; Fédération des chasseurs 12; Association de gestion Gages-Montrozier.

Les travaux de débroussaillage ont démarré en 2018. Une convention a été signée avec le Lycée Agricole de La Roque pour le pâturage ovin. Les travaux d'étude pour l'installation de la station de phyto épuration ont commencé.

7.9.2. Mettre en place des solutions de financement de la transition énergétique.

Les solutions de financement de la transition énergétique (TE) relèvent de 2 types :

- > Les prêts en faveur de la TE
- > L'apport de fonds propres sur des projets de TE.

Les prêts en faveur de la transition énergétique

Les énergies renouvelables constituent une chance pour le territoire de la Caisse régionale. Photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien, hydraulique : les gisements sont importants et les enjeux nombreux : dérèglement climatique, prix des énergies fossiles, emplois, pouvoir d'achat des consommateurs, source de revenus pour les producteurs. Les gisements d'économie offerts par l'efficacité énergétique et l'émergence de nouveau mode d'utilisation de l'énergie comme l'autoconsommation décuplent les enjeux.

Le financement de la transition énergétique occupe donc une place importante dans l'activité du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, devenu un partenaire financier important sur ce segment. La Caisse régionale a développé une politique d'accroissement des compétences, afin de répondre aux besoins d'expertise des agences et des clients. Des prêts destinés à financer les investissements environnementaux sont proposés aux particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques.

> Pour les particuliers, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées distribue les éco – prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l'environnement. Plus généralement, elle finance les travaux de rénovation énergétique conduits par les clients par les crédits à l'habitat et à la consommation.

Des outils disponibles sur le site ca-nmp.fr aident les ménages à construire leur projet. Ils peuvent ainsi utiliser Calculéo pour connaître les aides financières (subventions, crédits d'impôt) dédiées à leur projet de travaux d'économies d'énergie. Calculeo comporte également un simulateur de travaux pour aider les clients à construire leur projet. Par ailleurs, les clients peuvent consulter en ligne un guide complet pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

> Sur les autres marchés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées finance les investissements en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie, comme par exemple l'isolation des bâtiments.

Dans le domaine de l'agriculture, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, accompagne les projets en faveur de la protection de l'environnement (mise aux normes des bâtiments agricoles, installation ou conversion Bio, investissements paysagers, économies d'énergie).

Sur certains projets, la Caisse régionale intervient en refinancement de projets d'énergies renouvelables présentés par Unifergie, filiale du Groupe Crédit agricole. Spécialisée dans le financement de la transition énergétique, Unifergie intervient dans toutes les filières de l'énergie, les énergies renouvelables (biomasse, éolien, photovoltaïque, etc.), la performance énergétique (cogénération, éclairage public, réhabilitation de bâtiments, réseaux de chaleur, équipements énergétiques) et l'environnement.

Conformément à la réglementation, les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits ont été évaluées. Pour cela, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées utilise la méthode P9XCA élaborées par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode «*open source*» est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2. Elle n'est cependant pas adaptée pour appréhender les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits par les Caisses régionales, conformément aux attendus de l'article 225 du Code de Commerce, modifié par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Un groupe de travail a donc été constitué par des représentants de Crédit Agricole S.A. et de 6 Caisses régionales, dont le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, pour élaborer une méthodologie adaptée aux Caisses régionales.

Les émissions de gaz à effet de serre, mesurées par les inventaires nationaux, sont réparties en macro-secteurs regroupant 23 filières économiques. Par convention, les émissions sont totalement affectées au financement de la production et non de la consommation. Ainsi, par exemple, les émissions liées à l'usage de l'automobile sont allouées à l'industrie automobile (secteur des transports) et non pas à l'utilisation des véhicules par les particuliers.

L'estimation des émissions porte sur l'encours des prêts – clients au 31 décembre 2017, à l'exception des prêts aux Particuliers. Elle s'élève à 777 kt équivalent CO2

Les incertitudes liées à cette estimation sont explicitées dans l'annexe méthodologique de la présente déclaration.

Emissions générées par les financements (kteqCO2)

Agriculture	447
Construction et logement	114
Energie	33
Industrie	24
Transport	96
Services	0
Déchets	62
Administration	0
Autres	0
Total	777

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les financements représentent l'enjeu le plus important en comparaison des émissions provoquées par le fonctionnement de l'entreprise. Comme cela a été vu ci-dessus, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées exerce sa responsabilité en mettant en place les crédits concourant à diminuer le risque climatique, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs projets de transition énergétique.

L'apport en fonds propres sur les projets de TE.

Outre son activité de financement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées accompagne les entreprises portant des projets de production d'énergie renouvelable, par l'apport en fonds propres, au travers Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI). Créée en 2013, MPEI est une structure dédiée au financement de projets de production d'énergie renouvelable. Outre la région Occitanie, MPEI compte notamment à son capital la Caisse des Dépôts, GDF-Suez et les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, Toulouse 31, Pyrénées Gascogne, ainsi que la SEM 81 et la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées. MPEI apporte des fonds propres pour entrer au capital des sociétés dédiées, produisant toute énergie renouvelable (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie etc.). En 2018, MPEI a investi 3,5 M€, dont 675 K€ dans trois projets en Aveyron (méthanisation), Tarn (photovoltaïque) et Tarn et Garonne (hydroélectrique).

Par ailleurs, NMP Développement, filiale de Capital Investissement de la Caisse Régionale, a pour mission d'accompagner les entrepreneurs du territoire dans leurs projets de développement et transmission, tous secteurs d'activités confondus. En 2018, NMP Développement a pris, aux côtés de plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole, une participation minoritaire au capital de la société Apex Energies, acteur pionnier dans le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques en France métropolitaine et dans les DOM. L'objectif pour Apex est d'accélérer la mise en construction de nouvelles centrales en toiture et au sol sur l'ensemble du territoire français et de devenir un acteur incontournable sur le marché de la production d'énergie photovoltaïque, mais aussi sur le marché en forte croissance de l'efficacité énergétique et de l'autoconsommation.

7.10. Renforcer la représentativité des sociétaires

Issue du regroupement de 4 Caisses régionales dont la plus ancienne fût créée en 1900⁶, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées regroupe des femmes et des hommes, salariés et administrateurs, engagés dans le développement durable de l'entreprise et partageant des valeurs communes de proximité, responsabilité et solidarité.

La gouvernance est organisée sur la base du principe coopératif « une personne, une voix », par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote. Pour renforcer la gouvernance, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées promeut une politique active de renforcement de la représentativité des sociétaires au niveau des Caisses locales et au niveau de la Caisse régionale

⁶ Caisse régionale du Tarn créée le 7 janvier 1900 ; du Tarn-et-Garonne, le 29 septembre 1906 ; du Lot le 13 novembre 1907 et de l'Aveyron, le 8 février 1908.

7.10.1. Renforcer la représentativité des sociétaires au niveau des Caisse locales.

<i>Les chiffres – clé</i>	2018	2017	2016
Nombre de sociétaires	281 173	273 789	267 287
Taux de sociétariat	40,0%	39,0%	37,5%
Place des femmes parmi les administrateurs de Caisses locales	36,4 %	35,6 %	34,9 %
Agriculteurs et retraités de l'agriculture	52,0 %	55,4 %	56,1 %
Artisans et commerçants	13,2 %	13,0%	13,3 %
Salariés	19,4 %	19,6 %	19,5 %
Chefs d'entreprise et professions libérales	11,1 %	10,3 %	9,4 %
Taux de présence au Conseil d'administration des Caisses locales	74,4%	ND	ND
Sociétaires présents aux Assemblées générales des Caisses locales	7 151	6 610	7 085

Clients détenteurs de parts sociales des Caisses locales, les sociétaires sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Agricole. Leurs représentants administrateurs de Caisse locale sont parties prenantes du système de décision de l'entreprise. C'est pourquoi le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'attache à encourager le développement du nombre de sociétaires. Par ailleurs, la Caisse régionale crée les conditions adaptées au bon fonctionnement des Caisses locales, notamment par l'organisation des Assemblées générales, la formation et l'information des élus, la mise à disposition de moyens humains pour assurer le secrétariat des Caisses locales et financiers pour l'accomplissement des missions d'intervention et d'animation du territoire.

Réunis en Assemblée générale, les sociétaires désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration des soixante-six Caisses locales affiliées à la Caisse régionale. Les Assemblées sont l'occasion d'organiser des réunions d'information ouvertes au plus grand nombre, constituant des moments de dialogue avec les dirigeants du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs élisent le président et les vice-présidents de leur Caisse locale. L'évolution des profils au sein des Conseils d'administration montre un mouvement de féminisation, de rajeunissement et d'ouverture sur des catégories socio - professionnelles jusqu'alors moins représentées.

Les Conseils d'administration des Caisses locales sont réunis statutairement une fois par trimestre. C'est l'occasion pour les administrateurs de prendre connaissance de l'activité commerciale des agences, d'échanger sur la vie économique et sociale du territoire, d'examiner les projets présentés par les associations et de valider les demandes de souscription et de remboursement de parts sociales.

Quatre fois par an, l'Assemblée des Présidents est l'occasion de dialoguer, de prendre connaissance des actualités du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, grâce notamment à l'intervention d'experts. Postérieurement, les sujets sont partagés lors des Conseils d'administration des Caisses locales.

Pour assurer leur mission, les administrateurs bénéficient d'un programme de formation proposé par la Caisse régionale. Lors de leur prise de fonction, ils sont ainsi réunis au cours d'une demi-journée pour prendre connaissance de l'organisation du Groupe Crédit Agricole et de son histoire, de celle de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, du rôle et des missions des administrateurs, du fonctionnement des Caisses locales et enfin des principes déontologiques guidant leur action.

La Commission mutualiste, composée de 8 administrateurs de la Caisse régionale est une instance de réflexion sur diverses thématiques, comme par exemple « Jeunes et mutualisme », « Format des

rencontres des Caisses locales », « Rôle de l'élu ». La Commission peut s'appuyer sur les travaux de groupes de travail d'administrateurs constitués pour formuler des propositions.

Un portail en ligne a été créé afin de constituer un espace d'échanges et de documentation accessible à tous les administrateurs, à tout moment, depuis n'importe où. Chaque administrateur peut créer du contenu, prendre connaissance d'informations en provenance de la Caisse régionale, entrer en contact plus facilement avec ses pairs par le biais d'annuaires, de forum de discussion, ou de foires aux questions.

7.10.2. Renforcer la représentativité des sociétaires au niveau de la Caisse régionale.

Les chiffres – clé :

20 administrateurs de la Caisse régionale, dont 7 femmes, 11 agriculteurs, 3 chefs d'entreprise, 3 salariés, 1 commerçant/artisan et 2 retraités.

Réunis lors de l'Assemblée générale, les présidents des Caisses locales élisent tous les ans les membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Conformément à la réglementation, la mission principale des administrateurs de la Caisse régionale est d'opérer les choix stratégiques de l'entreprise, d'examiner annuellement le budget de la Caisse régionale, de valider les politiques de la Caisse régionale dans divers domaines comme celui des crédits, de surveiller et contrôler l'application de ces politiques.

Le Conseil d'administration élit en son sein un Bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents et de trois administrateurs. Quel que soit son poids, chaque département est représenté à égalité par 5 administrateurs au Conseil et par 2 administrateurs au Bureau du Conseil. Le taux de présence aux séances du Conseil d'administration s'est élevé à 95,9 % en 2018 (90,6% en 2017 ; 89,2 % en 2016).

Pour assurer leur mission, les administrateurs de la Caisse régionale bénéficient d'un programme de formation visant à parfaire leurs compétences dans tous les domaines relatifs à leur mandat. Des experts de la Caisse régionale ou des intervenants extérieurs animent les sessions, au nombre de 6 en 2018. Les administrateurs peuvent également bénéficier d'un programme de perfectionnement proposé au niveau national par l'Institut de Formation du Crédit Agricole.

7.11. Annexe : note méthodologique sur Déclaration de performance extra-financière

Contexte

La Déclaration de performance extra-financière (DPEF) résulte des dispositions du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Objectifs de la DPEF

Outre le modèle d'affaires de la société, la DPEF présente une description des principaux risques liés à l'activité de la société ou de l'ensemble de sociétés y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ; une description des politiques appliquées par la société ou l'ensemble de sociétés incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ; les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Vérification et traçabilité des données

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Selon l'article R225-105-2, le rapport de cet organisme comprend :

- a) Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies;
- b) Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

Périmètre de collecte

Les données sont établies sur la base du périmètre financier consolidé, intégrant la filiale Inforsud Gestion, constituée de la holding Inforsud Gestion et des entreprises Edokial, Merico, Chabrillac, et Inforsud Diffusion. La SAS NMP Développement et la SARL Caseg ne sont pas intégrées au périmètre de reporting RSE en raison du caractère non significatif de leur activité sur les indicateurs RSE. Les données intègrent également les activités et le fonctionnement des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale.

Période

Les données RSE collectées portent sur l'année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par exception, les données peuvent toutefois porter sur une période de 12 mois ne commençant pas au 1^{er} janvier.

Interlocuteurs et rôles

- Le coordinateur du processus de collecte des données RSE est le responsable du Service Développement Durable, sous la direction du Directeur Général Adjoint chargé du Développement. Il est le correspondant du Contrôle de gestion, responsable de l'intégration des données au Rapport de gestion de la Caisse régionale. Il est l'interlocuteur auprès de l'organisme chargé de la vérification des données. Le coordinateur assure les fonctions de collecte des données auprès des services et de la filiale Inforsud Gestion, du contrôle de cohérence de second niveau, et d'intégration à la DPEF. Il prend en charge la rédaction et la mise en page du rapport.

Au niveau de la Caisse régionale

- Les responsables de service garantissent la production des données, s'assurent de leur fiabilité, et effectuent les contrôles de cohérence de premier niveau. Les directeurs sont responsables de la qualité des données RSE relevant de leur domaine de compétence. A ce titre, ils valident la DPEF avant intégration au Rapport de gestion.

Au niveau du Groupe Inforsud Gestion

La collecte et la transmission des données sont assurées par la Responsable Contrôle, Sécurité & Moyens Généraux de la holding Inforsud, sous la supervision du Directeur général adjoint du Groupe.

Méthodologie d'identification des principaux risques extra – financiers

1- Liste des enjeux RSE

L'établissement des principaux risques RSE a été conduit dans le cadre d'une réflexion conduite par le Comité de direction RSE visant à déterminer les principaux enjeux RSE de la Caisse régionale. Le résultat de cette réflexion a conduit la Caisse régionale à partager en interne puis mettre en ligne sur ca-nmp.fr une Charte de 8 engagements RSE assortie d'indicateurs.

Les principaux enjeux RSE ont été déterminés grâce à la méthodologie suivante :

- La matrice d'enjeux du CA Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur l'édition 2015 du Baromètre RSE du Groupe Crédit Agricole, administré par la Direction du développement durable de CA S.A et présenté le 7 avril 2016 en réunion nationale des Responsables RSE du Groupe. Le baromètre est un dispositif quantitatif auprès du grand public et des collaborateurs, et qualitatif auprès des leaders d'opinion.

Au niveau du grand public, un échantillon de salariés du Groupe et un panel de personnes de 18 ans et plus représentatives de la population française a été consulté par un questionnaire auto-administré en ligne. Des leaders d'opinion ont été consultés par entretien téléphonique.

L'importance des enjeux du point de vue des parties prenantes a été croisée avec le point de vue du Groupe Crédit Agricole. Cette analyse a permis à CA S.A. de déterminer 11 enjeux RSE principaux.

- Les enseignements du baromètre RSE du Groupe ont été complétés par les résultats des enquêtes réalisées par mail auprès des clients par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour estimer l'indice de recommandation client (IRC). Ont ainsi été prises en compte les réponses quantitatives et qualitatives à un questionnaire adressé par courriel en 2016 à 262 557 clients auquel 11,1 % ont répondu.

- A partir des 11 enjeux issus du baromètre des résultats des enquêtes internes IRC, le Comité de direction RSE a élaboré une liste de 8 enjeux RSE, ceci au cours de trois séances entre les mois de décembre 2016 et novembre 2017.

Enjeux RSE du Groupe Crédit Agricole	Enjeux RSE du CANMP
Ethique dans les affaires	Agir avec éthique
Relations durable avec les clients	Apporter notre expertise
Inclusion financière	
Produits Offres responsables et innovantes	Etre une banque utile au territoire; Impact environnemental
Accompagnement des territoires dans leurs enjeux de développement durable	
Maitriser les risques, y compris ESG	
Qualité de vie au travail	Epanouissement des salariés au travail
Equité, diversité	Egalité de traitement des salariés
Développement et employabilité	Montée en compétence des salariés
Gouvernance	Représentativité des sociétaires

2- Principaux risques extra-financiers

Les risques extra-financiers ont été établis au regard des enjeux RSE définis par la Caisse régionale. Ils ont été cotés à dire d'expert en fonction de la probabilité de survenance et de leur gravité potentielle. Les principaux risques ont une cotation supérieure ou égale à 4 sur une échelle de 1 à 9.

Enjeu	Principaux risques RSE	Cotation			Risques RSE secondaires	Cotation		
		Proba.	gravité	n		Proba.	gravité	n
Agir avec éthique	Pratiques non éthiques	2	3	6				
	Pratiques non responsables vis-à-vis des populations vulnérables	2	3	6				
Apporter notre expertise	Mauvaise accessibilité aux services proposés	3	3	9	Pouvoir de décision non local	0	3	0
Etre une banque utile au territoire	Prise en compte insuffisante des enjeux sociétaux du territoire	2	3	6				
Montée en compétence des salarié.es	Compétence des salariés insuffisante	2	3	6	Dégradation du climat social	1	3	3
Epanouissement des salarié.es au travail	Relations et conditions de travail inadaptées	2	3	6	Déficit d'attractivité de l'entreprise	1	2	2
Egalité de traitement des salarié.es	Discrimination envers certaines catégories de personnel.	2	2	4				
Impact environnemental	Prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux liés au fonctionnement de la Caisse régionale	2	3	6	Impact négatif direct sur la biodiversité	1	1	1
	Offres bancaires non adaptées aux enjeux environnementaux	2	3	6				
Représentativité des sociétaires	Prise en compte insuffisante du sociétariat.	2	2	4				

Caractérisation et impact des principaux risques extra-financiers

Enjeu	Intitulé du risque associé	Caractérisation du risque	Impacts du risque
Agir avec éthique	Pratiques non éthiques	Toute pratique contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la Caisse régionale, y compris fraude et corruption, et à la charte Ethique du Groupe	Perte de confiance des parties prenantes; impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients; impacts juridiques; risque d'image et de réputation
	Pratiques non responsables vis-à-vis des populations vulnérables	Manque de prise en compte certaines catégories de clients dans l'accueil et dans les processus bancaires	Perte de confiance des parties prenantes; Impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients; Impacts juridiques; Risque d'image et de réputation
Apporter notre expertise à nos clients partout sur le territoire	Mauvaise accessibilité aux services proposés	Investissements inadéquats dans l'appareil de production (immobilier, mobilier ou informatique)	Perte de confiance des parties prenantes; Impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients; risque d'image et de réputation
Etre une banque utile au territoire	Soutien insuffisant aux enjeux sociétaux du territoire	Non prise en compte des attentes des clients dans la distribution des offres	Perte de confiance des parties prenantes; Impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients
Accompagner la montée en compétence des salariés	Compétence des salariés insuffisante	Inadéquation des dispositifs de formation en réponse aux besoins des clients et aux enjeux d'employabilité	Baisse de performance des salarié.es; Perte de confiance des parties prenantes; Impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients; Difficultés d'évolution pour les salariés
Favoriser l'épanouissement des salariés au travail	Relations et conditions de travail inadéquates	Mauvaises conditions de travail; reconnaissance insuffisante des performances; Management défaillant, Déficit de dialogue avec les instances représentatives du personnel.	Baisse de performance des salarié.es; augmentation du turn over, de l'absentéisme, des accidents; Baisse de l'adéquation entre le profil des nouveaux embauchés avec les exigences des métiers; Difficulté de recrutement
Etre exemplaire sur l'égalité de traitement des salariés	Discrimination envers certaines catégories de personnel.	Politique RH inadaptée au regard des enjeux d'égalité Femmes Hommes; Mauvaise prise en compte du handicap dans la politique de recrutement; Processus inefficaces d'accompagnement des salariés handicapés	Baisse de performance des salariés; Baisse de performance des salariés handicapés; Risque d'image et de réputation
Réduire l'impact environnemental du Crédit Agricole	Prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux liés au fonctionnement de la Caisse régionale	Procédures inadaptées de gestion des ressources et des déchets; Faible recours aux ressources renouvelables	Impact négatif sur les charges de fonctionnement; Risque d'image et de réputation
	Offres bancaires non adaptées aux enjeux de la transition énergétique	Non prise en compte des attentes des clients dans la distribution des offres	Perte de confiance des parties prenantes; Impact négatif sur l'activité commerciale pouvant aller jusqu'à la fermeture de comptes clients; Risque d'image et de réputation
Renforcer la représentativité des sociétaires	Prise en compte insuffisante des enjeux de gouvernance.	Dysfonctionnement des procédures de gestion des sociétaires et des Caisses locales.	Impact négatif sur l'activité commerciale; Risque d'image et de réputation; impacts réglementaires.

Informations non traitées dans la DPEF

Le gaspillage alimentaire ne constitue pas un risque extra-financier compte tenu de l'activité de la Caisse régionale.

Le domaine relatif à l'économie circulaire n'est pas identifié comme susceptible de générer des risques extra-financiers. Compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), il n'a pas été possible d'intégrer à la présente déclaration les thèmes de la lutte contre l'évasion fiscale, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, et de l'alimentation responsable, équitable et durable. S'ils constituent des risques extra – financiers principaux, ces thèmes seront traités lors du prochain exercice.

Précision sur l'indicateur Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie et des déplacements automobiles sont estimées à partir de la base <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr>.

Le contenu carbone au titre du Contrat EDF, Equilibre est calculé à partir du Mix énergie renouvelable 2016.

Précisions sur l'incertitude des données présentées au paragraphe « Conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits »

Source : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/docs/guide-3-tomes.pdf> page 114

Les incertitudes associées aux résultats de l'analyse sont dues aux incertitudes associées aux facteurs d'émission utilisés et aux incertitudes sur les données d'activité collectées (encours au bilan des acteurs et leur classification). Au global, l'analyse est associée à de fortes incertitudes, qui semble globalement supérieure à l'incertitude généralement rencontrée lors de l'estimation d'un bilan de GES en scope 3. Néanmoins, les incertitudes associées à l'analyse ne remettent pas en question les objectifs de la méthode, c'est-à-dire de disposer d'un ordre de grandeur des émissions financées. La hiérarchisation des secteurs et des zones géographiques en termes d'émission de GES a permis à un acteur d'identifier les secteurs prioritaires en termes d'action. Principe de simplicité Afin de pouvoir couvrir une part importante des actifs du bilan, la méthodologie s'appuie sur l'analyse d'un nombre réduit de secteurs (10 à 30 en fonction de l'approche choisie). Ce choix est justifié par un principe de simplicité et une volonté de réduire les incertitudes associées à l'analyse. Chacune des étapes de calcul des facteurs d'émission contribue à l'incertitude du calcul : - les données d'émission de GES par secteur économique et par pays sont issues de base de données publiques : la base de données WIOD (projet de recherche financé par la Commission Européenne) pour les émissions de GES par «scope» et les Inventaires Nationaux de GES (collectés par les Nations Unies dans le cadre de la Convention Cadre sur le Changement Climatique CCNUCC pour les émissions de GES par « enjeux ».). Cependant la qualité des données reste très variable selon les pays ou les zones géographiques considérées (sans doute de bonne qualité pour les pays OCDE et de moins bonne qualité pour les pays en voie de développement) ; - pour la vision par «scope», la quantification des émissions indirectes (scope 2 et 3) repose sur la méthode NAMEA : « National Accounting Matrix Including Environmental Accounts. Cet outil d'analyse des relations entre économie et environnement a été mis au point par EUROSTAT (service statistique de la Commission européenne), et permet d'estimer avec une bonne fiabilité les émissions directes et indirectes des secteurs d'activité économique pour l'Europe ; - enfin, le terme « Financement Total » est estimé à partir des ratios financiers collectés par les banques centrales européennes dans la base de données BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonized). Faute de bases de données équivalentes identifiées à ce jour pour les autres zones géographiques, ces mêmes ratios ont été extrapolés pour les zones géographiques mondiales pour les visions par «scope» et par « enjeux ». Bien évidemment il s'agit d'un biais important, mais qui n'est pas relatif à la méthodologie présentée ici. Cette source d'incertitude n'est que la conséquence d'un manque de données. 13 En ce qui concerne les incertitudes associées aux données d'activité, c'est-à-dire aux actifs par secteur et pays, plusieurs facteurs sont à considérer : - la classification des encours par secteur d'activité et par pays peut être dépendante des systèmes de gestion utilisés, et de l'interprétation et des usages des classifications en interne ; - le booking géographique des actifs peut induire des biais dans la répartition géographique des émissions financées : le lieu de booking n'est pas nécessairement le lieu du risque (voir paragraphe sur la notion de pays de risque) ; - le booking sectoriel des actifs peut induire des biais dans la répartition sectorielle des émissions financées : certaines activités de support peuvent être classées ou pas avec le secteur qu'elles supportent ; la classification de groupes industriels diversifiés peut être délicate (entre holdings et filiales spécialisées par exemple).

Précisions concernant le Groupe Inforsud.

La consommation d'eau de Merico est proratisée sur 12 mois, à partir de la consommation du premier semestre de l'exercice.

La consommation d'eau d'Edokial Saint Etienne est pour la période de septembre à septembre.

Les consommations d'eau, d'électricité et du gaz du site de Grenoble n'ont pas été reportées pour les exercices 2017 et 2016.

Fiabilisation des données

La fiabilisation constante des données a conduit à identifier des écarts sur les données historiques. Ces écarts ont été corrigés dans la présente édition.

Au niveau de la CR :

- Investissement Socialement Responsable 2017 : 176 M€ au lieu de 36,2 , en raison d'une requalification du produit PREM OPCIMMO.
- Amundi Valeur Durables 2016 : 19,4 M€ au lieu de 12,7.
- Papier ramette 2017 : 131,7 tonnes et non 131 ,35.
- Enveloppes 2017 : 35,2 tonnes et non 41,1.
- Papeterie Autre 2017 : 3,6 tonnes au lieu de 3,1.
- Cartouches 2016 : 4 164 au lieu de 4 072.
- Déplacements kilométriques : 2017 : 4066602 au lieu de 3960684 ; 2016 : 4066602 au lieu 3914918, Les émissions de gaz à effet de serre sont modifiées en conséquence.

Au niveau d'ISG

- Les consommations de gaz 2017 et 2016 sont non déterminées (ND) en raison d'un changement de périmètre. En conséquence, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas déterminées.
- La consommation d'électricité 2017 est non déterminée (ND) en raison d'un changement de périmètre.
- La consommation d'électricité 2016 est de 10 670 554 kWh au lieu de 10 458728.

8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total brut de 1 348 M€, dont :

- 652 M€ en actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA depuis 2001, soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie ;
- 552 M€ en parts de la SNC Sacam Mutualisation, portant les CCI et CCA des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel depuis 2016, soit 2,97% du capital de Sacam Mutualisation.
- 16 M€ dans les filiales détaillées ci-dessous :

Désignation des filiales	Objet	Valeur comptable brute en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2017 en K€
SA Inforsud Gestion	<i> Holding </i>	6 065	17 880	93,49%	514
SAS NMP Développement	<i> Capital Risque </i>	9 744	10 820	100,00%	1 121
SAS NMP IMMO	<i> Holding Foncière </i>	200	200	100,00%	-1
SARL CASEG	<i> Courtage </i>	69	423	99,05%	2
TOTAL		16 078			

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

Désignation des participations	Valeur comptable brute en K€	% détention du capital
SACAM_INTERNATIONAL	30 194	3,35%
SACAM_DEVELOPPEMENT	24 597	3,37%
GRAND_SUD_OUEST_CAPITAL	7 396	11,81%
SOPRA STERIA	4 313	0,57%
SACAM_AVENIR	3 700	1,93%
SACAM IMMOBILIER	3 696	2,65%
DELTA SAS	2 421	3,04%

9. DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2013	6.242.112	2,460%	2.303.339,33 €
2014	6.242.112	1,890%	1.769.638,75 €
2015	6.242.112	1,070%	1.001.858,98 €
2016	6.242.112	1,350%	1.264.027,68 €
2017	6.242.112	1,550%	1.451.291,04 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7.532.191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7.407.348,96 €
2016	2.080.716	3,51 €	7.303.313,16 €
2017	2.080.716	3,53 €	7.344.927,48 €

10. LES PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 démarre par des valorisations significatives sur l'ensemble des classes d'actifs malgré un environnement macroéconomique et microéconomique très incertains.

– La guerre commerciale sino-américaine va se poursuivre. L'accord annoncé entre les États-Unis et la Chine à l'occasion du G20 (suspension des droits de douane américains de 10% à 25% sur les 200 millions de dollars d'exportations chinoises) n'est qu'une trêve. Il ne s'agit aucunement d'une étape préalable à la résolution d'un conflit économique toujours susceptible de s'aggraver tant sont éloignées les attentes respectives.

– Amorcé en juin 2009, le cycle actuel est le plus long de l'histoire des États-Unis. Après un pic en 2018 (avoisinant 3%), le ralentissement de la croissance américaine se dessine.

– En zone euro, dans le contexte d'une politique monétaire accommodante et d'une politique budgétaire contribuant positivement à la croissance, des fondamentaux encore solides signalaient la maturité du cycle, mais non sa mort imminente.

– Au Japon, les perspectives restent ternes. Les exportations continuent de stimuler la croissance, tandis que la consommation privée est à la traîne. Une consommation privée qui devra digérer une hausse de la TVA en 2019.

– Les marchés financiers émergents (principalement le change) ont été malmenés, la croissance économique de la mosaïque émergente devrait continuer de ralentir. L'année 2019 sera périlleuse, tant pour la croissance que pour les marchés et ce d'autant plus que la Chine pourrait constituer un foyer de volatilité spécifique début 2019. La Chine a subi un ralentissement, qu'amplifient ses efforts spécifiques de désendettement. En 2019, dans un contexte de guerre commerciale, l'impact négatif de la hausse des droits de douane américains sur le commerce extérieur va se concrétiser. La Chine ayant exporté par « anticipation » (en prévision de la hausse des droits de douane initialement prévue pour janvier 2019), les exportations pourraient ralentir début 2019.

– La Réserve Fédérale poursuivra son resserrement. Plus dépendante des données économiques, donc plus incertaine, la politique monétaire américaine s'approcherait de la neutralité pour ne prendre une tournure restrictive qu'en fin d'année. Quant à la BCE, la fin du Programme Étendu d'Achats d'Actifs n'est qu'une ébauche de normalisation. Cette étape préliminaire ne signifie aucunement que la politique monétaire prendra une tournure nettement moins accommodante.

– La fin de cycle s'annonce mais ne s'accompagne pas de tensions inflationnistes « ingérables » ; les Banques centrales restent prudentes ; les resserrements monétaires, qu'ils soient effectifs ou seulement annoncés, sont graduels ; enfin, de nombreuses incertitudes économiques et politiques, propices à de brutales poussées d'aversion au risque, obscurcissent l'horizon. Ce contexte est favorable à une remontée extrêmement modeste des taux longs sans risque, mais accompagnée d'une volatilité élevée.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

ANNEXE

1°) Assiduité exercice 2018 des administrateurs aux séances du Conseil d'administration

Administrateur	Taux de présence (*)
Mr Michel ALIBERT	91%
Mme Agnès AUBERTIN	100%
Mr Jean-Jacques CALCAT	100%
Mr Yannick FRAISSINET	100%
Mme Isabelle GARRIGUES	100%
Mr Alain GAYRAUD	100%
Mr Patrick GERAUD	82%
Mme Corinne GOMBAO	91%
Mr Bernard HOULES	100%
Mr Vincent LABRUYERE	91%
Mme Véronique LACAZE	91%
Mme Véronique MAGNANI	100%
Mr Michel PARRIEL	100%
Mr Bernard PINEL	91%
Mr Christian PUECH	100%
Mr Benoît QUINTARD	91%
Mme Patricia ROSSONI	100%
Mr William SOLIER	100%
Mme Audrey TAVERNIER-GINESTET	100%
Mr Philippe VIGUIER	91%

(*) Nombre de séances où l'administrateur a été présent / nombre total de séances du Conseil d'administration en 2018 soit 11

2°) Liste des mandats et fonctions par administrateur au 31 décembre 2018

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS NMP Développement SA Grand Sud-Ouest Capital Asso FNCA SAS Sacam Mutualisation SAS Rue La Boétie SAS GSO Innovation SA BforBank SA Crédit Agricole Leasing & Factoring	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Président Administrateur Membre du Bureau Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard GAEC de la Maison forte SAS Merico Deltaprint SAS Edokial SAS Inforsud Gestion	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur
LES VICE-PRESIDENTS		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies GAEC de Mordesson SAS Mérico Deltaprint	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Gérant Gérant Administrateur
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont Cie Aménagement coteaux de Gascogne	Vice-Président du Conseil d'administration Censeur
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
LES ADMINISTRATEURS		
Mme Agnès AUBERTIN	Caisse locale de Figeac SAS France Noyer SAS Sylvalpes	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mr Yannick FRAISSINET	Caisse locale de Montauban GAEC de Nivelles SAS Adalia GFA 3F SICA CEFEL	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Président Gérant Administrateur
Mme Isabelle GARRIGUES	Caisse locale de Gaillac-Cadalen	Administrateur
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud GFA Lamartine	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Gérant
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars Association CERFrance Aveyron SEM 12 SEM Micropolis	Président du Conseil d'administration Président Censeur Administrateur

Mme Corinne GOMBAO	Caisse locale de Verdun sur Garonne SAS Chabrillac Asso Gîtes de France	Présidente du Conseil d'administration Administrateur Administrateur
Mr Vincent LABRUYERE	Caisse locale de Cahors Larroumet Chambre de métiers et de l'artisanat 46 Association Aviron cadurcien	Vice-Président du Conseil d'administration Secrétaire général – Directeur Membre du Conseil
Mme Véronique LACAZE	Caisse locale de Saint Céré GAEC La Poncie Cuma d'Aynac Association ADEFA	Présidente du Conseil d'administration Gérant Présidente Présidente
Mme Véronique MAGNANI	Caisse locale de Nègrepelisse SCEA Guimax SARL Holding des Magnas Commune d'Albias	Présidente du Conseil d'administration Gérant Gérant Maire
Mr Bernard PINEL	Caisse locale Vallée du Girou EARL d'En Barrot CER 81 SA Inforsud Diffusion	Président du Conseil d'administration Gérant Administrateur Administrateur
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais	Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR SAS Chabrillac Assoc des mécènes du Pays de Cocagne	Présidente du Conseil d'administration Présidente Associée gérante Administrateur Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Affrique Cuma de Rebourguil Gaec de Bennac SAS Merico Deltaprint SAS Edokial SAS Inforsud Gestion	Président du Conseil d'administration Président Gérant Administrateur Administrateur Administrateur
Mme Audrey TAVERNIER	Caisse locale de Baraqueville SARL CMG SCI Audegi	Administrateur Gérant Gérant
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SAS Chabrillac SAS Agridea SEM Air 12 Radio Totem SCI LGR Asso Aveyron Ambition Attractivité	Vice-Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Président Censeur Censeur Gérant Administrateur

Comptes consolidés au 31 Décembre 2018

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en date du 29 janvier 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 Mars 2019

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

Son code NAF est le 6419Z.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

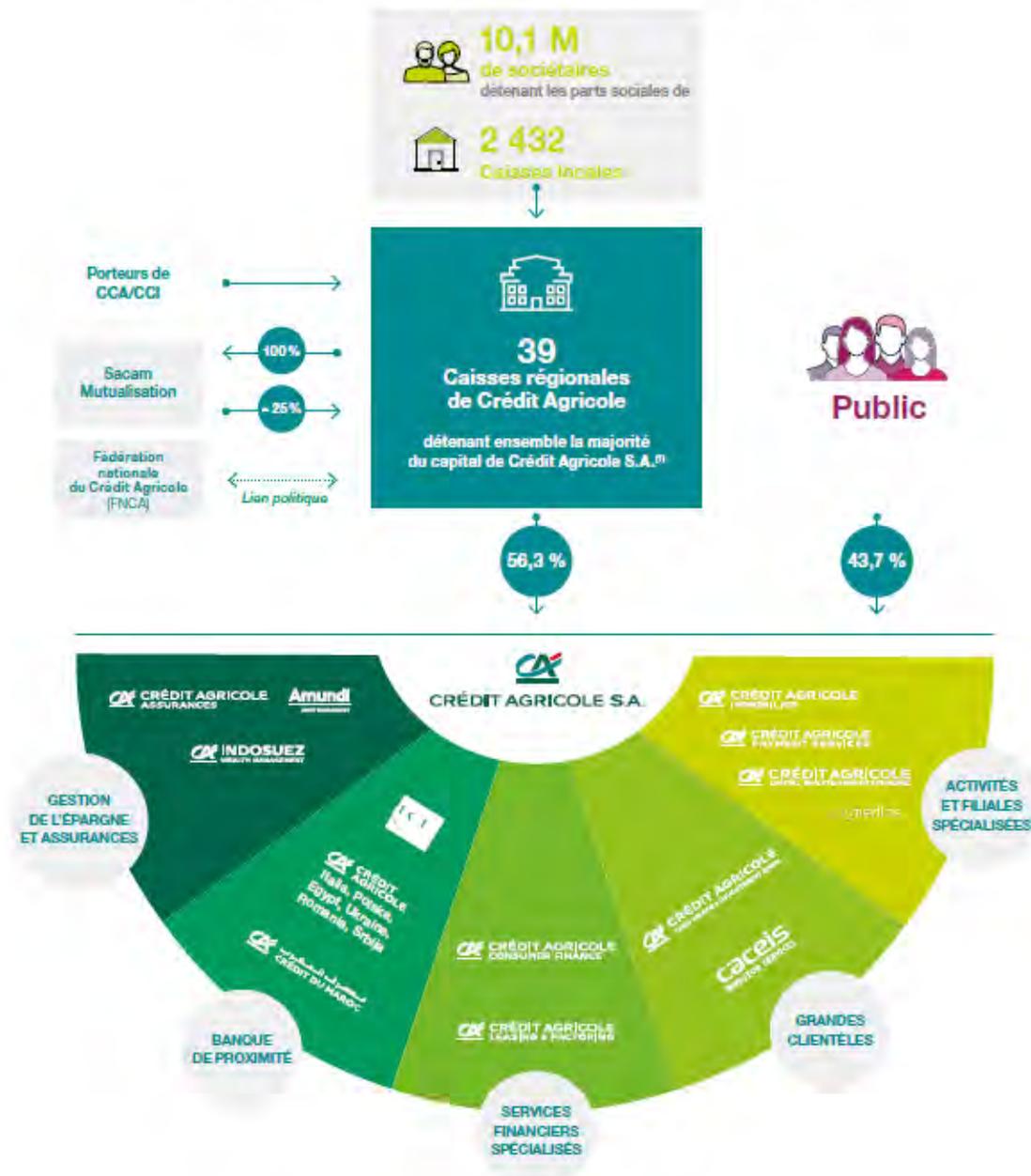
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du Groupe Crédit Agricole :

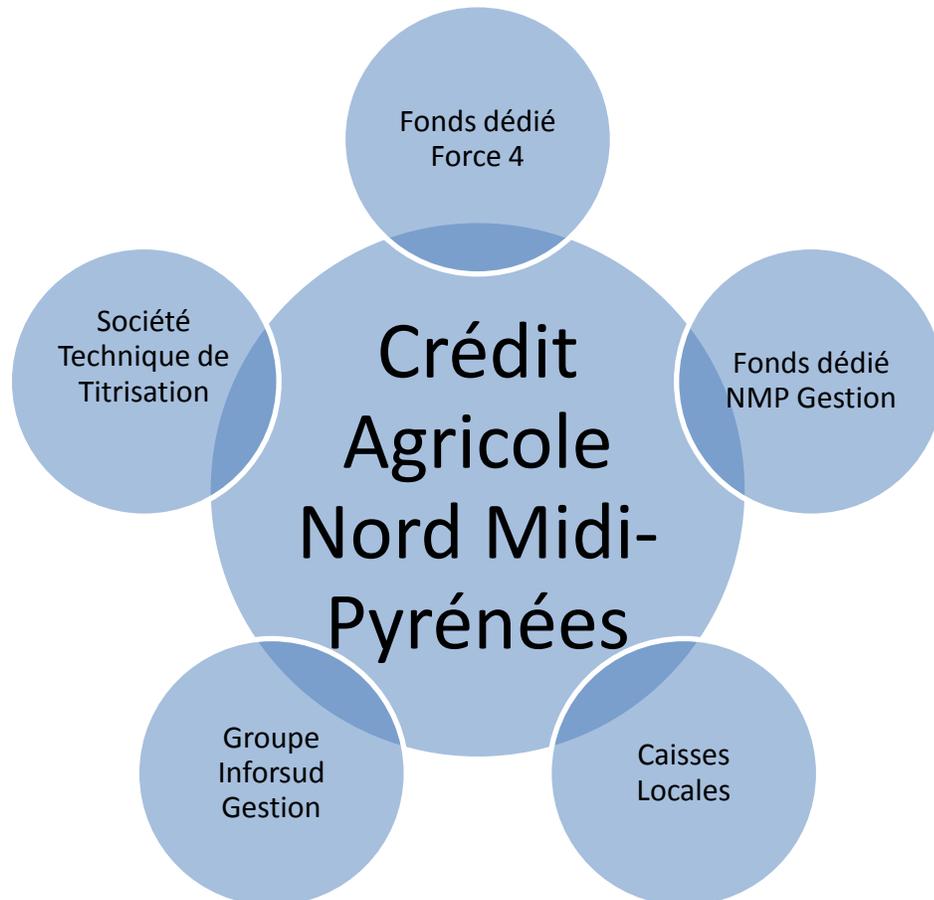
LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

Organigramme du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (périmètre de consolidation):



RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

✓ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

✓ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

✓ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

✓ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

✓ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire

✓ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

✓ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article

R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

➤ **Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (SWITCH)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;

- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire.

En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les Caisses Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour un montant de 93 632 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion ainsi qu'une société technique de titrisation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	346 830	370 119
Intérêts et charges assimilées	4.1	(153 775)	(163 246)
Commissions (produits)	4.2	210 001	210 820
Commissions (charges)	4.2	(38 525)	(39 298)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(16 958)	1 859
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		7 709	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(24 667)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	45 103	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(1 113)	
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		46 216	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			45 909
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Produits des autres activités	4.7	63 783	72 259
Charges des autres activités	4.7	(1 784)	(3 458)
Produit net bancaire		454 675	494 964
Charges générales d'exploitation	4.8	(286 806)	(272 563)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(17 414)	(14 664)
Résultat brut d'exploitation		150 455	207 737
Coût du risque	4.10	(13 332)	23 359
Résultat d'exploitation		137 123	231 096
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(639)	55
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
Résultat avant impôt		136 484	231 151
Impôts sur les bénéfices	4.12	(39 625)	(66 067)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
Résultat net		96 859	165 084
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	207	570
Résultat net part du Groupe		96 652	164 514

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		96 859	165 084
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	1 184	884
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.13	(106 388)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(105 204)	884
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	4 043	(339)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	(101 161)	545
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-	45 254
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(918)	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(918)	45 254
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	234	(1 519)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	(684)	43 735
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	(101 845)	44 280
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4 986)	209 364
Dont part du Groupe		(5 193)	208 794
Dont participations ne donnant pas le contrôle		207	570

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	97 098	103 551	103 551
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6.6.7	537 499	582 389	21 757
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		17 219	21 757	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		520 280	560 632	-
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2- 3.4	79 483	101 208	101 208
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 706 020	1 806 669	-
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		160 291	157 131	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 545 729	1 649 538	-
Actifs financiers disponibles à la vente				2 011 285
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	14 114 061	13 748 901	-
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		855 888	1 006 541	1 006 541
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		12 412 651	11 920 871	11 946 960
<i>Titres de dettes</i>		845 522	821 489	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 580	7 367	7 367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				820 312
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	38 372	33 256	35 453
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	274 055	280 420	280 420
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-
Immeubles de placement	6.13	5 035	3 252	3 252
Immobilisations corporelles	6.14	126 513	103 109	103 109
Immobilisations incorporelles	6.14	238	195	195
Ecarts d'acquisition		-	-	-
Total de l'actif		16 983 954	16 770 317	16 441 410

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales		-		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	16 738	28 329	28 329
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		16 738	28 329	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-		-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	57 124	66 596	66 596
Passifs financiers au coût amorti		13 516 939	13 291 450	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	8 329 304	8 244 347	8 223 152
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	5 147 450	5 025 564	5 025 564
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	40 185	21 539	21 539
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		70 904	85 710	85 710
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	402	850	850
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	315 986	293 010	293 009
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-		-
Provisions	6.16	84 007	74 629	74 629
Dettes subordonnées		-		-
Total dettes		14 062 100	13 840 574	13 819 378
Capitaux propres		2 921 854	2 929 743	2 622 032
Capitaux propres part du Groupe		2 916 977	2 923 657	2 615 941
Capital et réserves liées		910 232	903 771	903 772
Réserves consolidées		1 675 645	1 683 592	1 471 468
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		234 448	336 294	76 187
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-		-
Résultat de l'exercice		96 652		164 514
Participations ne donnant pas le contrôle		4 877	6 086	6 091
Total du passif		16 983 954	16 770 317	16 441 410

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié	262 804	2 110 353	-	-	2 373 157	34 438	(2 531)	31 907	-	2 405 064	5 662	-	-	-	5 662	2 410 726
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	12 250	-	-	-	12 250	-	-	-	-	12 250	-	-	-	-	-	12 250
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2017	-	(10 167)	-	-	(10 167)	-	-	-	-	(10 167)	-	-	-	-	-	(10 167)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 250	(10 167)	-	-	2 083	-	-	-	-	2 083	(141)	-	-	-	(141)	1 942
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	43 735	545	44 280	-	44 280	-	-	-	-	-	44 280
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	164 514	164 514	570	-	-	-	570	165 084
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2017	275 054	2 100 186	-	-	2 375 240	78 173	(1 986)	76 187	164 514	2 615 941	6 091	-	-	-	6 091	2 622 032
Affectation du résultat 2017	-	164 514	-	-	164 514	-	-	-	(164 514)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018	275 054	2 264 700	-	-	2 539 754	78 173	(1 986)	76 187	-	2 615 941	6 091	-	-	-	6 091	2 622 032
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)	-	47 609	-	-	47 609	(78 173)	338 280	260 107	-	307 716	(5)	-	-	-	(5)	307 711
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité	275 054	2 312 309	-	-	2 587 363	-	336 294	336 294	-	2 923 657	6 086	-	-	-	6 086	2 929 743
Augmentation de capital	6 461	-	-	-	6 461	-	-	-	-	6 461	-	-	-	-	-	6 461
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2018	-	(10 292)	-	-	(10 292)	-	-	-	-	(10 292)	(212)	-	-	-	(212)	(10 504)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(637)	-	-	(637)	-	-	-	-	(637)	(1 204)	-	-	-	(1 204)	(1 841)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	47	-	-	47	-	-	-	-	47	-	-	-	-	-	47
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 461	(10 882)	-	-	(4 421)	-	-	-	-	(4 421)	(1 416)	-	-	-	(1 416)	(5 837)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	37	-	-	37	(684)	(101 161)	(101 845)	-	(101 808)	-	-	-	-	-	(101 808)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	36	-	-	36	-	(36)	(36)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	96 652	96 652	207	-	-	-	207	96 859
Autres variations	-	2 898	-	-	2 898	-	-	-	-	2 898	-	-	-	-	-	2 898
Capitaux propres au 31 décembre 2018	281 515	2 304 362	-	-	2 585 877	(684)	235 133	234 449	96 652	2 916 978	4 877	-	-	-	4 877	2 921 855

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt		136 484	231 151
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		17 414	14 664
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		10 504	(37 389)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		639	1 451
Résultat net des activités de financement		27	-
Autres mouvements		25 232	8 133
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		53 816	(13 141)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		284 848	281 510
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(371 190)	(291 277)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 407)	(125 733)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		11 949	21 765
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(39 765)	(31 264)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(115 566)	(144 999)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		74 735	73 011
Flux liés aux participations (1)		(3 908)	(2 160)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(41 500)	(37 953)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(45 408)	(40 113)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		(4 043)	1 942
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		18 619	21 539
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		14 576	23 481
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		43 903	56 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		174 008	117 629
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		103 551	94 975
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		70 457	22 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		217 911	174 008
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		97 098	103 551
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		120 813	70 457
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		43 903	56 379

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation; avec notamment :

- le rachat d'actions de minoritaires d'Inforsud Gestion pour 1 841 milliers d'euros,
- l'achat de la société Breidic par Inforsud Gestion pour 495 milliers d'euros,
- les augmentations de capital des titres Craft et CARD pour respectivement 563 et 597 milliers d'euros,
- la libération de titres CARD pour 337 milliers d'euros.

(2) Pour l'exercice 2018, ce montant comprend notamment :

- le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 10 504 milliers d'euros,
- l'augmentation nette de capital social des Caisses Locales pour 6 461 milliers d'euros.

(3) Au cours de l'exercice 2018, 21 870 milliers d'euros de titres seniors de la Société de Titrisation ont été souscrits dans le public.

L'amortissement de ces titres s'élève à 3 251 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018

TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

➤ Actifs financiers

Actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018												
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9												
En milliers d'euros	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instrument s dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			Actifs non courants destinés à être cédés et activités	Participation dans les entreprises mises en équivalence	
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instrument s dérivés de couverture	Instrument s dérivés de couverture	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes			
				Instrument s dérivés de couverture	Instrument s dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur									Instrument s dérivés de couverture
	Banques Centrales	55 237	55 237												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 757		21 757											
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 757		21 757											
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹														
	Instrument s dérivés de couverture	101 208					101 208								
	Actifs disponibles à la vente	2 011 285		21 252	513 292			157 131	1 318 086				1 524		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 006 541								1 006 541					
	Prêts et créances sur la clientèle	11 946 960			26 086						11 920 874				
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	820 312											820 312		
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	15 963 300													
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9								331 452		(3)	(347)			
	01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		55 237	21 757	21 252	539 378		101 208	157 131	1 649 538	1 006 541	11 920 871	821 489		

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

➤ **Passifs financiers**

Passifs financiers		31/12/2017	01/01/2018						
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						
			Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		
<i>En milliers d'euros</i>						Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 329	28 329						
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 329	28 329						
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹								
	Instruments dérivés de couverture	66 596			66 596				
	Dettes envers les établissements de crédit	8 223 152				8 223 152			
	Dettes envers la clientèle	5 025 564					5 025 564		
	Dettes représentées par un titre	21 539						21 539	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		13 365 180							
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9						(21 195)			
01/01/2018	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		28 329		66 596	8 244 347	5 025 564	21 539	

TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018								
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations								
Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti				
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option									
<i>En milliers d'euros</i>											
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales										
	Actifs disponibles à la vente	28 539					(28 539)				
	Prêts et créances sur les établissements de crédit										
	Prêts et créances sur la clientèle	378 025							(378 025)		
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 277								(2 277)	
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39		408 841									
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9						(208)	28 539		(3)	(347)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39										
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39						(208)	28 539			
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39									(3)	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39										(347)
01/01/2018	Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9						(208)	-		(378 028)	(2 624)

Provisions sur engagements de hors bilan <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement	1 315		1 315
Engagements de garantie	75		75
Soldes comptables de provisions	1 390		1 390

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	135 137	245 165

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>En milliers d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(208)	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	(208)		
Actifs financiers au coût amorti	(33 153)	(102 334)	(245 165)
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(32 806)	(102 334)	(242 888)
Titres de dettes	(347)		(2 277)
Total	(33 361)	(102 334)	(245 165)

Engagements hors bilan <i>En millions d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			1 315
Engagements de garantie			75
Total			1 390

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Il n'y a pas d'actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS9.

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

En milliers d'euros	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés (2)	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39			
Incidence sur les réserves	47 605	47 605	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	26 789	26 789	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	28 539	28 539	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	5 552	5 552	
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	-	-	
Actifs (vers Juste valeur par résultat)			
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	-	-	
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	2 445	2 445	
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	(15 720)	(15 720)	
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	47 605	47 605	
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(78 174)	(78 169)	(5)
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(26 789)	(26 784)	(5)
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(51 539)	(51 539)	
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	154	154	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	(78 174)	(78 169)	(5)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	338 280	338 280	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	338 280	338 280	
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	338 280	338 280	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	307 711	307 716	(5)
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	307 711	307 716	(5)

1 Les montants présentés sont nets d'impôts.

2 L'impact global de la première application de la nouvelle classification IFRS 9 des actifs et passifs financiers a été constatée par capitaux propres à hauteur de +307,7 millions d'euros dont +320,8 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres SAS Rue La Boétie comptabilisés au coût sous IAS 39 et désormais comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- **Contrats de location à court terme,**
- **Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1^{er} janvier 2019 et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicables au 1^{er} janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

- o Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...). Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

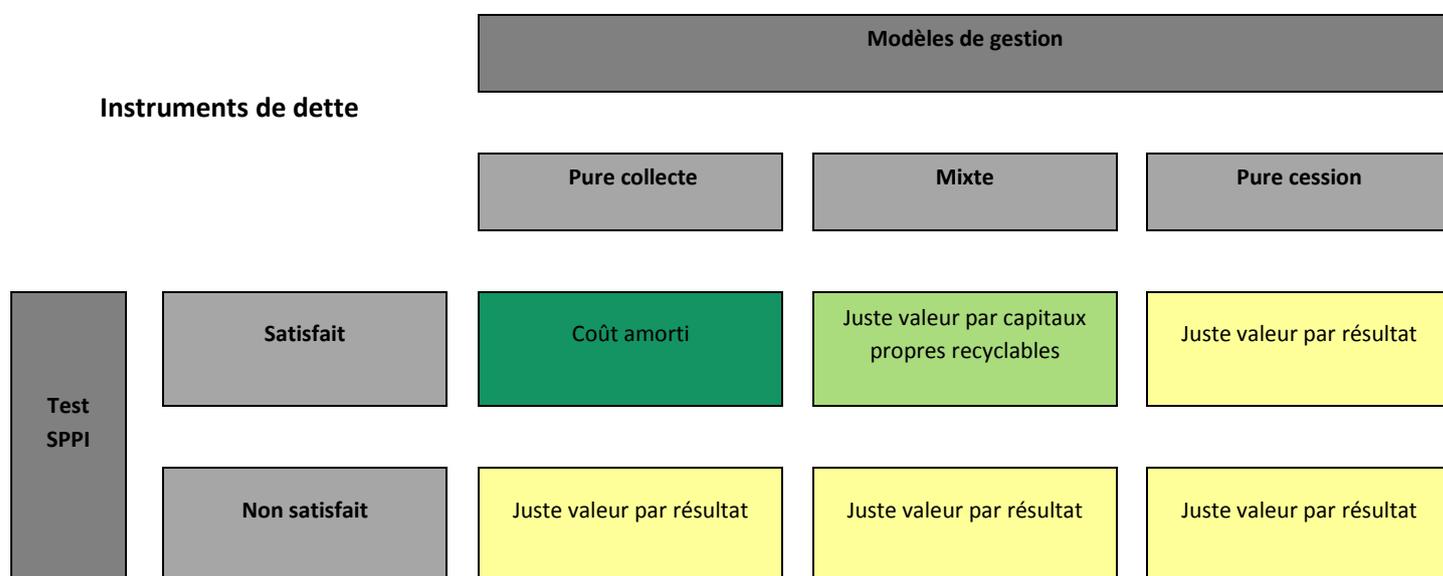
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégoiés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres

non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé. Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Provisionnement pour risque de crédit**

- **Champ d'application**

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- **Risque de crédit et étapes de provisionnement**

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;

- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque. Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

• Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

• La comptabilité de couverture

➤ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient

couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange...*), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dérogée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement

couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) Soit sur la même entité imposable,
 - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	8 à 10 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels	1 an
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclasserment.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.

Opération de titrisation

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 3,3 millions d'euros des titres subordonnés.

Remboursement anticipé d'avances globales

Au cours de l'exercice, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a procédé au remboursement anticipé d'avances globales pour un montant de 84,3 millions d'euros.

Les soultes générées par ces opérations s'élèvent à 10,3 millions d'euros.

Réallocation d'IS

Compte tenu de la charge d'impôt supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de la surtaxe d'Impôt sur les Sociétés de 3%, les Caisses Régionales ont supporté une partie de ce surcoût par une réduction de moitié de la réallocation d'Impôt.

Un avenant à la convention d'intégration fiscale a été signé et est applicable uniquement au titre de l'exercice 2018.

3. Risque de crédit

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est assuré par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ») du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" – *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	821 836	(347)	-	-	2 277	(2 277)	824 113	(2 624)	821 489
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	821 836	(347)	-	-	2 277	(2 277)	824 113	(2 624)	821 489
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	24 244	82	-	-	(136)	136	24 108	218	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	117 610	(804)	-	-	-	-	117 610	(804)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(93 366)	886	-	-	(136)	136	(93 502)	1 022	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	846 080	(265)	-	-	2 141	(2 141)	848 221	(2 406)	845 815
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(293)		-	-	-	-	(293)		
Au 31 décembre 2018	845 787	(265)	-	-	2 141	(2 141)	847 928	(2 406)	845 522
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-	4 740
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-	4 740
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-	4 740
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	91 223	-	-	-	-	-	91 223	-	-
Au 31 décembre 2018	95 963	-	-	-	-	-	95 963	-	95 963
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	11 146 936	(32 806)	852 815	(102 334)	299 148	(242 888)	12 298 899	(378 028)	11 920 871
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(116 323)	(8 051)	82 570	13 245	33 753	(20 318)	-	(15 124)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(412 148)	4 099	412 148	(8 096)			-	(3 997)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	321 549	(12 629)	(321 549)	19 849			-	7 220	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(29 872)	515	(15 768)	2 278	45 640	(30 537)	-	(27 744)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	4 148	(36)	7 739	(786)	(11 887)	10 219	-	9 397	
Total après transferts	11 030 613	(40 857)	935 385	(89 089)	332 901	(263 206)	12 298 899	(393 152)	11 905 747
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	586 330	17 040	(58 646)	(17 562)	(47 338)	35 305	480 346	34 783	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	2 593 844	(6 727)	115 378	(18 226)			2 709 222	(24 953)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 007 514)	6 850	(174 024)	18 563	(23 062)	20 430	(2 204 600)	45 843	
Passage à perte					(24 242)	23 183	(24 242)	23 183	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	1	(34)	14	(34)	15	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		13 835		(22 327)		(9 464)	-	(17 956)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	3 082	-	4 427	-	1 142	-	8 651	
Total	11 616 943	(23 817)	876 739	(106 651)	285 563	(227 901)	12 779 245	(358 369)	12 420 876
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(5 931)		(11)		(2 283)		(8 225)		
Au 31 décembre 2018	11 611 012	(23 817)	876 728	(106 651)	283 280	(227 901)	12 771 020	(358 369)	12 412 651
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2018	157 131	(208)	-	-	-	-	157 131	(208)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	157 131	(208)	-	-	-	-	157 131	(208)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	3 359	153	-	-	-	-	3 359	153
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 094)	-	-	-	-	-	(1 094)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	196 893	(8)	-	-	-	-	196 893	(8)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(192 440)	66	-	-	-	-	(192 440)	66
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	95	-	-	-	-	-	95
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	160 490	(55)	-	-	-	-	160 490	(55)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(199)	-	-	-	-	-	(199)	-
Au 31 décembre 2018	160 291	(55)	-	-	-	-	160 291	(55)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il n'y a pas d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour les prêts et créances sur les établissements de crédit.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Il n'y a pas d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour les prêts et créances sur la clientèle.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	1 195 003	-	-	-	5 820	(1 315)	1 200 823	(1 315)	1 199 508
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(5 155)	(123)	4 773	92	382	(1)	-	(32)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(12 206)	79	12 206	(132)			-	(53)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	7 845	(202)	(7 845)	224			-	22	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(904)	1	(114)	1	1 018	(5)	-	(3)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	110	(1)	526	(1)	(636)	4	-	2	
Total après transferts	1 189 848	(123)	4 773	92	6 202	(1 316)	1 200 823	(1 347)	1 199 476
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(45 787)	(2 529)	23 813	(2 158)	(69)	216	(22 043)	(4 471)	
Nouveaux engagements donnés	595 112	(1 562)	41 761	(1 344)			636 873	(2 906)	
Extinction des engagements	(640 899)	1 186	(17 948)	1 119	(69)	50	(658 916)	2 355	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		383		80		166	-	629	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(2 536)	-	(2 013)	-	-	-	(4 549)	
Au 31 décembre 2018	1 144 061	(2 652)	28 586	(2 066)	6 133	(1 100)	1 178 780	(5 818)	1 172 962

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	171 764	-	11 450	-	1 260	(75)	184 474	(75)	184 399
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1 542)	(703)	1 066	590	476	(4)	-	(117)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(4 688)	95	4 688	(569)			-	(474)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	3 472	(799)	(3 472)	1 158			-	359	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(326)	1	(383)	2	709	(6)	-	(3)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	233	(1)	(233)	2	-	1	
Total après transferts	170 222	(703)	12 516	590	1 736	(79)	184 474	(192)	184 282
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	9 118	66	(4 066)	(2 263)	(99)	(114)	4 953	(2 311)	
Nouveaux engagements donnés	184 490	(218)	18 793	(236)			203 283	(454)	
Extinction des engagements	(175 372)	817	(22 859)	3 075	(99)	103	(198 330)	3 995	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		12		(2 687)		(217)	-	(2 892)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(545)	-	(2 415)	-	-	-	(2 960)	
Au 31 décembre 2018	179 340	(637)	8 450	(1 673)	1 637	(193)	189 427	(2 503)	186 924

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	427 394		602 594	-651 963			378 025
<i>dont dépréciations collectives</i>	193 727		509 130	-567 720			135 137
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 014		471	-208			2 277
Actifs disponibles à la vente	30 177		101	-1 739			28 539
Autres actifs financiers	1 272		672	-418			1 526
Total Dépréciations des actifs financiers	460 857	0	603 838	-654 328	0	0	410 367

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des dépréciations collectives, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	525 884	-	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 219	-	-	-	-	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	508 665	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	79 483	-	-	-	-	
Total	605 367	-	-	-	-	

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	160 291	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	160 291	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	13 354 136	-	2 975 684	568 635	4 064 744	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	55 379	-	11 274	1 372	36 901	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	95 963	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	12 412 651	-	2 975 684	568 635	4 064 744	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	55 379	-	11 274	1 372	36 901	
Titres de dettes	845 522	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
Total	13 514 427	-	2 975 684	568 635	4 064 744	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	55 379	-	11 274	1 372	36 901	

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	187 148	-	-	-	-	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 444	-	-	-	-	
Engagements de financement	1 172 962	-	59 274	37 849	108 358	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 033	-	3	589	339	
Total	1 360 110	-	59 274	37 849	108 358	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	6 477	-	3	589	339	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	21 757	44 396
Instruments dérivés de couverture	101 208	128 025
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	542 928	482 400
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 740	8 954
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	11 946 960	11 321 246
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	820 312	782 832
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	13 437 905	12 767 853
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 200 823	1 182 073
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	184 474	179 657
Provisions - Engagements par signature	-1 390	-299
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 383 907	1 361 431
Exposition maximale au risque de crédit	14 821 812	14 129 284

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables"). Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

En milliers d'euros	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	135	1 551	20 728
Coût amorti avant modification	135	1 551	20 762
Gain ou perte nette de la modification	-	-	(34)
Titres de dettes	-	-	-
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable brute	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-
Prêts et créances sur la clientèle		4 184
Titres de dettes		-
Total		4 184

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	5 851 656	11 121	-	5 862 777
	0,5% < PD ≤ 2%	1 702 611	35 104	-	1 737 715
	2% < PD ≤ 20%	957 062	464 151	-	1 421 213
	20% < PD < 100%	25 137	94 751	-	119 888
	PD = 100%	-	-	223 497	223 497
Total Clientèle de détail		8 536 466	605 127	223 497	9 365 090
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 733 156	-	-	2 733 156
	0,6% < PD ≤ 12%	1 283 140	250 060	-	1 533 200
	12% < PD < 100%	-	21 541	-	21 541
	PD = 100%	-	-	61 924	61 924
Total Hors clientèle de détail		4 016 296	271 601	61 924	4 349 821
Dépréciations		(24 082)	(106 651)	(230 042)	(360 775)
Total		12 528 680	770 077	55 379	13 354 136

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	160 291	-	-	160 291
	0,6% < PD ≤ 12%	-	-	-	-
	12% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		160 291	-	-	160 291
Total		160 291	-	-	160 291

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	443 689	135	-	443 824
	0,5% < PD ≤ 2%	129 531	821	-	130 352
	2% < PD ≤ 20%	91 147	18 586	-	109 733
	20% < PD < 100%	6 221	2 296	-	8 517
	PD = 100%	-	-	2 546	2 546
Total Clientèle de détail		670 588	21 838	2 546	694 972
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	281 392	-	-	281 392
	0,6% < PD ≤ 12%	192 081	1 011	-	193 092
	12% < PD < 100%	-	5 737	-	5 737
	PD = 100%	-	-	3 587	3 587
Total Hors clientèle de détail		473 473	6 748	3 587	483 808
Provisions (1)		(2 652)	(2 066)	(1 100)	(5 818)
Total		1 141 409	26 520	5 033	1 172 962

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Catégories de risque de crédit		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>					
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 094	17	-	13 111
	0,5% < PD ≤ 2%	5 731	302	-	6 033
	2% < PD ≤ 20%	4 265	1 797	-	6 062
	20% < PD < 100%	293	178	-	471
	PD = 100%	-	-	563	563
Total Clientèle de détail		23 383	2 294	563	26 240
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	105 037	-	-	105 037
	0,6% < PD ≤ 12%	50 920	5 657	-	56 577
	12% < PD < 100%	-	499	-	499
	PD = 100%	-	-	1 074	1 074
Total Hors clientèle de détail		155 957	6 156	1 074	163 187
Provisions (1)		(637)	(1 673)	(193)	(2 503)
TOTAL		178 703	6 777	1 444	186 924

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Il n'y a pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option au 31 décembre 2018 tout comme au 31 décembre 2017.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Catégories de risque de crédit		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>					
Administration générale		1 594 207	-	-	1 594 207
Banques centrales		-	-	-	-
Etablissements de crédit		289 297	-	2 141	291 438
Grandes entreprises		2 132 792	271 603	59 783	2 464 178
Clientèle de détail		8 536 466	605 125	223 497	9 365 088
Dépréciations		(24 082)	(106 651)	(230 042)	(360 775)
Total		12 528 680	770 077	55 379	13 354 136

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	47 578	-	-	47 578
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	12 604	-	-	12 604
Grandes entreprises	100 109	-	-	100 109
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	160 291	-	-	160 291

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	13 052	13 953
Grandes entreprises	1 828 902	1 803 139
Clientèle de détail	3 305 496	3 208 472
Total dettes envers la clientèle	5 147 450	5 025 564

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	57 152	-	-	57 152
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	416 321	6 748	3 587	426 656
Clientèle de détail	670 588	21 838	2 546	694 972
Provisions (1)	(2 652)	(2 066)	(1 100)	(5 818)
Total	1 141 409	26 520	5 033	1 172 962

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1 409	-	-	1 409
Grandes entreprises	154 548	6 156	1 074	161 778
Clientèle de détail	23 383	2 294	563	26 240
Provisions (1)	(637)	(1 673)	(193)	(2 503)
Total	178 703	6 777	1 444	186 924

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 179 704			199	1 179 505
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 740				4 740
Grandes entreprises	2 183 948	79 377	74 072	70 710	2 039 166
Clientèle de détail	8 961 333	219 771	168 816	64 228	8 728 289
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	12 329 725	299 148	242 888	135 137 (2)	11 951 700

(1) Dont encours restructurés pour 78 250 milliers d'euros

(2) Dont 109 millions d'euros au titre des dépréciations sectorielles et 26 millions d'euros au titre des dépréciations collectives.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	65 582	38 943
Grandes entreprises	407 494	395 872
Clientèle de détail	727 747	747 258
Total Engagements de financement	1 200 823	1 182 073
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		51
Grandes entreprises	155 153	147 564
Clientèle de détail	27 852	29 471
Total Engagements de garantie	183 005	177 086

Concentration du risque de crédit par zone géographique

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	12 316 407	873 898	281 082	13 471 387
Autres pays de l'Union européenne	206 695	1 387	1 747	209 829
Autres pays d'Europe	17 849	116	8	17 973
Amérique du Nord	3 687	613	2 246	6 546
Amériques centrale et du Sud	631	37	38	706
Afrique et Moyen-Orient	2 799	585	300	3 684
Asie et Océanie (hors Japon)	4 694	92	-	4 786
Japon	-	-	-	-
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Dépréciations	(24 082)	(106 651)	(230 042)	(360 775)
Total	12 528 680	770 077	55 379	13 354 136

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	71 361	-	-	71 361
Autres pays de l'Union européenne	78 140	-	-	78 140
Autres pays d'Europe	10 790	-	-	10 790
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Total	160 291	-	-	160 291

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	5 112 961	-
Autres pays de l'Union européenne	20 787	-
Autres pays d'Europe	2 609	-
Amérique du Nord	4 040	-
Amériques centrale et du Sud	566	-
Afrique et Moyen-Orient	3 984	-
Asie et Océanie (hors Japon)	2 404	-
Japon	99	-
Organismes supranationaux	-	-
Total dettes envers la clientèle	5 147 450	-

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 140 213	28 562	6 133	1 174 908
Autres pays de l'Union européenne	2 936	20	-	2 956
Autres pays d'Europe	105	-	-	105
Amérique du Nord (1)	115	1	-	116
Amériques centrale et du Sud	9	2	-	11
Afrique et Moyen-Orient	111	-	-	111
Asie et Océanie (hors Japon)	570	1	-	571
Japon	2	-	-	2
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(2 652)	(2 066)	(1 100)	(5 818)
Total	1 141 409	26 520	5 033	1 172 962

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	179 331	8 450	1 637	189 418
Autres pays de l'Union européenne	9	-	-	9
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(637)	(1 673)	(193)	(2 503)
Total	178 703	6 777	1 444	186 924

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

	31/12/2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	12 285 889	296 977	241 060	135 137	11 909 692
Autres pays de l'Union européenne	25 774	1 699	1 424		24 350
Autres pays d'Europe	4 175	10	3		4 172
Amérique du Nord	4 370	106	92		4 278
Amériques centrale et du Sud	646	48	40		606
Afrique et Moyen-Orient	3 970	308	269		3 701
Asie et Océanie (hors Japon)	4 901				4 901
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	12 329 725	299 148	242 888	135 137	11 951 700

(1) Dont encours restructurés pour 78 250 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)		1 197 236
Autres pays de l'Union européenne		2 524
Autres pays d'Europe		45
Amérique du Nord		108
Amériques centrale et du Sud		12
Afrique et Moyen-Orient		85
Asie et Océanie (hors Japon)		2
Japon		811
Total Engagements de financement		1 200 823
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)		182 996
Autres pays de l'Union européenne		9
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie		183 005

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	120 103	9 072	-	54 057	6 719	-	4 129	1 175	27 991
Administration générale	7 827	177	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	65 396	5 194	-	14 364	1 085	-	1 152	(512)	1 149
Clientèle de détail	46 880	3 701	-	39 693	5 634	-	2 977	1 687	26 842
Total	120 103	9 072	-	54 057	6 719	-	4 129	1 175	27 991

	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						651 546	-28 539
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	-2 277
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		-2 277
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	222 584	0	0	0	222 584	56 260	-378 025
Administration générale	205				205		-199
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises	116 359				116 359	5 305	-144 782
Clientèle de détail	106 020				106 020	50 955	-233 044
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	222 584	0	0	0	222 584	707 806	-408 841

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 6.2)

➤ Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	5 785	24 801	48 897	79 483
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	5 785	24 801	48 897	79 483
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	5 785	24 801	48 897	79 483
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	5 785	24 801	48 897	79 483

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208
- Futures							0
- FRA							0
- Swaps de taux d'intérêts				724	43 021	57 462	101 207
- Options de taux							0
- Caps - floors - collars					1		1
- Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change							0
- Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0
- Dérivés sur métaux précieux							0
- Dérivés sur produits de base							0
- Dérivés de crédits							0
- Autres							0
Sous-total	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208
- Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 474	6 987	48 663	57 124
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 474	6 648	48 663	56 785
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	339	-	339
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	1 474	6 987	48 663	57 124
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	1 474	6 987	48 663	57 124

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596
- Futures							0
- FRA							0
- Swaps de taux d'intérêts				2 666	8 591	54 604	65 861
- Options de taux							0
- Caps - floors - collars					735		735
- Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change							0
- Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0
- Dérivés sur métaux précieux							0
- Dérivés sur produits de base							0
- Dérivés de crédits							0
- Autres							0
Sous-total	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596
- Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	694	7 446	6 960	15 100
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	694	7 298	6 876	14 868
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	148	84	232
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	-	1 509	-	1 509
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	1 509	-	1 509
Autres instruments	-	-	-	40	-	-	40
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	40	-	-	40
Sous-total	-	-	-	734	8 955	6 960	16 649
Opérations de change à terme	-	-	-	-	570	-	570
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	-	-	-	734	9 525	6 960	17 219

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	227	4 571	9 649	14 447
- Futures							0
- FRA							0
- Swaps de taux d'intérêts				227	4 544	9 540	14 311
- Options de taux							0
- Caps - floors - collars					27	109	136
- Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	4 589	0	4 589
- Opérations fermes de change							0
- Options de change					4 589		4 589
Autres instruments	0	0	0	31	0	0	31
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0
- Dérivés sur métaux précieux							0
- Dérivés sur produits de base							0
- Dérivés de crédits							0
- Autres				31			31
Sous total	0	0	0	258	9 160	9 649	19 067
- Opérations de change à terme					2 690		2 690
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	258	11 850	9 649	21 757

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 049	2 661	7 933	13 643
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 049	2 513	7 849	13 411
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	148	84	232
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	-	1 509	-	1 509
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	1 509	-	1 509
Autres instruments	-	-	-	1 016	-	-	1 016
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	1 016	-	-	1 016
Sous-total	-	-	-	4 065	4 170	7 933	16 168
Opérations de change à terme	-	-	-	-	570	-	570
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	-	-	-	4 065	4 740	7 933	16 738

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	4 117	4 572	10 608	19 297
- Futures							0
- FRA							0
- Swaps de taux d'intérêts				4 117	4 545	10 499	19 161
- Options de taux							0
- Caps - floors - collars					27	109	136
- Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	4 589	0	4 589
- Opérations fermes de change							0
- Options de change					4 589		4 589
Autres instruments	0	0	0	1 753	0	0	1 753
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0
- Dérivés sur métaux précieux							0
- Dérivés sur produits de base							0
- Dérivés de crédits							0
- Autres				1 753			1 753
Sous total	0	0	0	5 870	9 161	10 608	25 639
- Opérations de change à terme					2 690		2 690
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	5 870	11 851	10 608	28 329

➤ **Opérations sur intruments dérivés : montant des engagements**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de taux d'intérêt	3 003 546	3 093 130
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	2 838 943	2 950 039
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	164 603	143 091
Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or	582 604	1 118 174
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	582 604	1 118 174
Autres instruments	-	-
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
Sous-total	3 586 150	4 211 304
Opérations de change à terme	97 434	203 756
Total notionnels	3 683 584	4 415 060

➤ **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion 6.4)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que de l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 6.5)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	244 422	148 227	292 770	170 469	-	855 888
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	751 299	1 168 011	4 496 692	6 342 958	12 060	12 771 020
Total	995 721	1 316 238	4 789 462	6 513 427	12 060	13 626 908
Dépréciations	-	-	-	-	-	(358 369)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	13 268 539

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	299 014	131 611	256 565	319 351	-	1 006 541
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	727 649	1 100 948	4 323 751	6 150 086	22 551	12 324 985
Total	1 026 663	1 232 559	4 580 316	6 469 437	22 551	13 331 526
Dépréciations	-	-	-	-	-	(378 025)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	12 953 501

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 306 036	2 607 267	2 483 192	1 932 809	-	8 329 304
Dettes envers la clientèle	4 595 494	19 186	435 240	97 530	-	5 147 450
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 901 530	2 626 453	2 918 432	2 030 339	-	13 476 754

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 377 247	2 746 426	2 303 527	1 795 952	-	8 223 152
Dettes envers la clientèle	4 445 202	13 713	441 765	124 884	-	5 025 564
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 822 449	2 760 139	2 745 292	1 920 836	-	13 248 716

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	7	-	-	40 178	-	40 185
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total dettes représentées par un titre	7	-	-	40 178	-	40 185
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	21 539	-	21 539
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total dettes représentées par un titre	-	-	-	21 539	-	21 539
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	1 293	-	-	-	-	1 293

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	1 390	-	-	-	-	1 390

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

➤ Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	79 483	57 124	2 114 640
Taux d'intérêt	79 483	57 124	2 114 640
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Total instruments dérivés de couverture	79 483	57 124	2 114 640

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	101 208	66 596	2 512 857
Taux d'intérêt	101 208	66 596	2 512 857
Instruments de capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Taux d'intérêt			
Instruments de capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total Instruments dérivés de couverture	101 208	66 596	2 512 857

➤ **Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2018						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	455 588	877 501	781 551	2 114 640
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	455 588	806 448	781 551	2 043 587
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	71 053	-	71 053
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	455 588	877 501	781 551	2 114 640
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	455 588	877 501	781 551	2 114 640

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

✓ Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	159	50 291	3 952	333 232
Taux d'intérêt	159	50 291	3 952	333 232
Instruments fermes	159	50 291	3 952	333 232
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	159	50 291	3 952	333 232
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	79 324	6 833	(16 730)	1 781 408
Total couverture de juste valeur	79 483	57 124	(12 778)	2 114 640

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ **Éléments couverts**

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	380 233	47 002	-	(3 980)
Taux d'intérêt	380 233	47 002	-	(3 980)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	380 233	47 002	-	(3 980)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	-	-	-	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	860 287	-
Total - Actifs	860 287	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	993 899	3 705
Total - Passifs	993 899	3 705
Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 854 186	3 705

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont

comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(12 778)	8 004	(4 774)
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	(12 778)	8 004	(4 774)

➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Il n'y a pas de couverture de flux de trésorerie ni d'investissements à l'étranger au 31 Décembre 2018.

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 6.6)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a respecté les exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	322 414
Opérations avec les établissements de crédit	54
Opérations internes au Crédit Agricole	29 881
Opérations avec la clientèle	283 185
Opérations de location-financement	-
Titres de dettes	9 294
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 443
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	1 443
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	22 973
Autres intérêts et produits assimilés	-
Produits d'intérêts (1) (2)	346 830
Sur les passifs financiers au coût amorti	(134 544)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 355)
Opérations internes au Crédit Agricole	(110 519)
Opérations avec la clientèle	(20 689)
Opérations de location-financement	-
Dettes représentées par un titre	19
Dettes subordonnées	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(19 231)
Autres intérêts et charges assimilées	-
Charges d'intérêts	(153 775)

(1) dont 5 697 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018.

(2) dont 3 231 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	121
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 620
Sur opérations avec la clientèle	301 110
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 067
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 691
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	370 119
Sur opérations avec les établissements de crédit	731
Sur opérations internes au Crédit Agricole	115 730
Sur opérations avec la clientèle	20 563
Sur dettes représentées par un titre	
Sur dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 220
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et charges assimilées	2
Charges d'intérêts	163 246

(1) Dont 5 254 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.

(2) Dont 4 413 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 073	(421)	652	833	(528)	305
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 542	(19 931)	(1 389)	20 548	(21 723)	(1 175)
Sur opérations avec la clientèle	57 457	(1 011)	56 446	55 772	(1 003)	54 769
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	119	-	119	123	-	123
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	955	(2 932)	(1 977)	4 379	(2 436)	1 943
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	128 577	(14 230)	114 347	125 559	(13 608)	111 951
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 278	-	3 278	3 606	-	3 606
Produits nets des commissions	210 001	(38 525)	171 476	210 820	(39 298)	171 522

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018
Dividendes reçus	580
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	7 490
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-10 052
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-10 749
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	547
Résultat de la comptabilité de couverture	-4 774
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-16 958

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dividendes reçus	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-265
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-26
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	541
Résultat de la comptabilité de couverture	1 609
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 859

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	99 214	(99 214)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	47 617	(51 597)	(3 980)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	51 597	(47 617)	3 980
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	172 031	(176 805)	(4 774)
Variations de juste valeur des éléments couverts	92 442	(80 458)	11 984
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	79 589	(96 347)	(16 758)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	271 245	(276 019)	(4 774)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

Le résultat de la comptabilité de couverture comprend les impacts de comptabilisation de :

- la provision CVA-DVA pour 27 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 609 milliers d'euros au 31 décembre 2017
- la déclassification de swaps inflation pour un montant de 4 747 milliers d'euros.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(1 113)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	46 216
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	45 103

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dividendes reçus	42 213
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 797
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-101
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	45 909

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 " Coût du risque".

(2) Perte sur avance en compte courant de Sacam Fia-Net

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(158)	(322)
Autres produits (charges) nets	62 157	69 123
Produits (charges) des autres activités	61 999	68 801

4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	(159 859)	(152 306)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(11 067)	(10 507)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(115 880)	(109 750)
Charges générales d'exploitation	(286 806)	(272 563)

(1) Dont 1765 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

Collège des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

<i>En milliers d'euros</i>	Ernst & Young Audit		Albouy Associés Consult		Total 2018
	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	139	179	86	129	225
Émetteur	139	179	86	129	225
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	13	8	4	-	17
Émetteur	13	8	4	-	17
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Total	152	187	90	129	242

Le montant total des honoraires du cabinet Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 152 milliers d'euros, dont 139 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et ses filiales, et 13 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Ces derniers ont eu trait à l'examen et au contrôle des conventions règlementées et du rapport de gestion ainsi qu'aux vérifications des données RSE.

Le montant total des honoraires du cabinet Albouy Associés Consult, commissaire aux comptes de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 90 milliers d'euros, dont 86 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et ses filiales, et 4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc..).

Ces derniers ont eu trait à l'examen et au contrôle des conventions règlementées et du rapport de gestion.

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	(17 414)	(14 664)
Immobilisations corporelles	(17 264)	(14 500)
Immobilisations incorporelles	(150)	(164)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(17 414)	(14 664)

4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(2 127)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5 930
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	151
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 989
Engagements par signature	(210)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(8 057)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(8 745)
Engagements par signature	688
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	(9 686)
Bucket 3 : Actifs dépréciés	(9 686)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(9 783)
Engagements par signature	97
Autres actifs	65
Risques et charges	(1 133)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(12 881)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 054)
Récupérations sur prêts et créances	968
comptabilisés au coût amorti	968
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	(34)
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	(331)
Autres produits	-
Coût du risque	(13 332)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-610 371
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-601 080
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-471
Autres actifs	-672
Engagements par signature	-1 240
Risques et charges	-6 908
Reprises de provisions et de dépréciations	634 979
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	630 884
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	208
Autres actifs	418
Engagements par signature	148
Risques et charges	3 321
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	24 608
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 706
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 058
Décotes sur crédits restructurés	-44
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-557
Autres produits	
Coût du risque	23 359

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(639)	55
Plus-values de cession	193	68
Moins-values de cession	(832)	(13)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(639)	55

4.12 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	(43 630)	23 049
Charge d'impôt différé	4 005	43 018
Total charge d'impôt	(39 625)	66 067

Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

✓ Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	136 484	34,43%	(46 991)
Effet des différences permanentes			(8 180)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 145)
Effet de l'imposition à taux réduit			(88)
Changement de taux			1 092
Effet des autres éléments			468
Taux et charge effectifs d'impôt		29,03%	(39 625)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

Pour toutes les différences temporelles, un actif d'impôt différé a été constaté.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 7 921 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

✓ Au 31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	231 151	34,43%	(79 585)
Effet des différences permanentes			(4 950)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 607)
Effet de l'imposition à taux réduit			391
Changement de taux			3 782
Effet des autres éléments			15 902
Taux et charge effectifs d'impôt		28,58%	(66 067)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 6 082 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(918)
Ecart de réévaluation de la période	(1 040)
Transfert en résultat	1 113
Autres variations	(991)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	234
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(684)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 184
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en réserves	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(106 388)
Ecart de réévaluation de la période	(106 351)
Transfert en réserves	(37)
Autres variations	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4 043
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(101 161)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(101 845)
Dont part du Groupe	(101 845)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	45 254
Ecart de réévaluation de la période	47 312
Transfert en résultat	-2 058
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0
Ecart de réévaluation de la période	0
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 519
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	43 735
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	884
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-339
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	545
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	44 280
Dont part du Groupe	44 280
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	84 602	(6 429)	78 173	78 173	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente																
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					1	(1)	-	-	(918)	234	(684)	(684)	(917)	233	(684)	(684)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	84 602	(6 429)	78 173	78 173	1	(1)	-	-	(918)	234	(683)	(684)	(917)	233	(683)	(684)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	84 602	(6 429)	78 173	78 173	1	(1)	(1)	-	(918)	234	(682)	(684)	(917)	233	(683)	(684)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(2 677)	691	(1 986)	(1 986)	(2 677)	691	(1 986)	(1 986)	1 184	(305)	879	879	(1 493)	386	(1 107)	(1 107)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	350 503	(12 223)	338 280	338 280	(106 388)	4 348	(102 040)	(102 040)	244 115	(7 875)	236 240	236 240
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(2 677)	691	(1 986)	(1 986)	347 826	(11 532)	336 294	336 294	(105 204)	4 043	(101 161)	(101 161)	242 622	(7 489)	235 133	235 133
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(2 677)	691	(1 986)	(1 986)	347 826	(11 532)	336 294	336 294	(105 204)	4 043	(101 161)	(101 161)	242 622	(7 489)	235 133	235 133
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	81 925	(5 738)	76 187	76 187	347 827	(11 533)	336 293	336 294	(106 122)	4 277	(101 843)	(101 845)	241 705	(7 256)	234 450	234 449

5. Informations sectorielles

➤ Définition des secteurs opérationnels

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique : le secteur « Banque de proximité en France ».
Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique ne sont pas applicables.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Non applicable au groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

Non applicable au groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	47 255	-	48 314	-
Banques centrales	49 843	-	55 237	-
Valeur au bilan	97 098	-	103 551	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 219
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 280
Instruments de capitaux propres	11 614
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	508 666
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	537 499
Dont Titres prêtés	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	21 757
Dont Titres prêtés	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	-
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de dettes	-
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
OPCVM	-
Prêts et créances	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	17 219
Valeur au bilan	17 219

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	21 757
Valeur au bilan	21 757

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de participation non consolidés	11 614
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	11 614

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Titres de dettes	487 244
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 132
OPCVM	474 112
Prêts et créances	21 422
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	21 422
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	508 666

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Il n'y a pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option au 31 décembre 2018 tout comme au 31 décembre 2017.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 738	28 329
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	16 738	28 329

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	16 738	28 329
Valeur au bilan	16 738	28 329

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	160 291	612	(1 530)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 545 729	254 095	(9 980)
Total	1 706 020	254 707	(11 510)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	45 451	197	(224)
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 840	415	(1 306)
Total des titres de dettes	160 291	612	(1 530)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	160 291	612	(1 530)
Impôts		(159)	393
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôt)		453	(1 137)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	2 657	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 543 072	254 095	(9 980)	(106 352)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 545 729	254 095	(9 980)	(106 352)
Impôts		(7 876)	-	4 347
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		246 219	(9 980)	(102 005)

Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

En milliers d'euros	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	2 657
Autres (1)	2 657
Titres de participation non consolidés	1 543 072
SAS RUE LA BOETIE	872 071
SACAM MUTUALISATION	565 168
Autres (1)	-
Autres (1)	105 833
Total placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 545 729

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 5% du poste " Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

- Les titres correspondant à des titres fédéraux et nationaux des Caisses régionales valorisés en central ;
- Les titres codétenus par des entités du groupe Crédit Agricole ;
- Les titres dont la détention s'inscrit dans le cadre d'un pôle d'activité stratégique pour l'entreprise ;

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	70	37	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	70	37	-
Impôts		(1)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		36	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a procédé à la cession du titre C2MS. Cette cession résulte de l'ajustement du pacte d'actionnaires.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	23 242	77	-72
Obligations et autres titres à revenu fixe	519 686	6 185	-1 810
Actions et autres titres à revenu variable (2)	130 727	13 017	-460
Titres de participation non consolidés	1 337 630	68 497	-834
Total des titres disponibles à la vente	2 011 285	87 776	-3 176
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 011 285	87 776	-3 176
Impôts		-7 032	606
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		80 744	-2 570

(1) Dont 28 539 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 631 326 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	855 888
Prêts et créances sur la clientèle	12 412 651
Titres de dettes	845 522
Valeur au bilan	14 114 061

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	4 864
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	4 725
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	90 737
Prêts subordonnés	362
Autres prêts et créances	-
Valeur brute	95 963
Dépréciations	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	95 963
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	198 490
Titres reçus en pension livrée	-
Comptes et avances à terme	561 435
Prêts subordonnés	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	759 925
Valeur au bilan	855 888

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	4 740
Comptes et prêts	4 378
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 372
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	362
Autres prêts et créances	
Valeur brute	4 740
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	4 740
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	1 001 801
Comptes ordinaires	305 304
Comptes et avances à terme	696 497
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 001 801
Valeur au bilan	1 006 541

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	25 210
Autres concours à la clientèle	12 698 224
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Avances en comptes courants d'associés	12 222
Comptes ordinaires débiteurs	35 364
Valeur brute	12 771 020
Dépréciations	(358 369)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 412 651
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-
Valeur brute	-
Dépréciations	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-
Valeur au bilan	12 412 651

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	3 535
Titres non cotés sur un marché actif	3 535
Prêts et avances	12 321 450
Créances commerciales	24 107
Autres concours à la clientèle	12 220 342
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	35 371
Comptes ordinaires débiteurs	41 630
Valeur brute	12 324 985
Dépréciations	-378 025
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 946 960
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	11 946 960

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	290 798
Obligations et autres titres à revenu fixe	557 130
Total	847 928
Dépréciations	(2 406)
Valeur au bilan	845 522

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Effets publics et valeurs assimilées	294 359
Obligations et autres titres à revenu fixe	528 230
Total	822 589
Dépréciations	-2 277
Valeur au bilan	820 312

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	40 178	40 178	-	-	40 178	40 178	40 178	-	-	40 178	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	40 178	40 178	-	-	40 178	40 178	40 178	-	-	40 178	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	40 178	40 178	-	-	40 178	40 178	40 178	-	-	40 178	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	40 178	40 178	-	-	40 178	40 178	40 178	-	-	40 178	-	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	21 539	21 539	-	-	21 539	21 539	21 539	-	-	21 539	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	21 539	21 539	-	-	21 539	21 539	21 539	-	-	21 539	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	21 539	21 539	-	-	21 539	21 539	21 539	-	-	21 539	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	21 539	21 539	-	-	21 539	21 539	21 539	-	-	21 539	-	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

✓ Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

➤ Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Au titre des exercices 2017 et 2018, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées au risque souverain sont les suivantes :

➤ Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	10 118	-	10 118	-	10 118
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	4 243	27 617	290 727	322 587	-	322 587
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	4 243	45 451	290 727	340 421	-	340 421

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique						0		0
B Brésil						0		0
Chine						0		0
Espagne						0		0
Etats-Unis						0		0
France	294 359	23 242				317 601		317 601
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	294 359	23 242	0	0	0	317 601	0	317 601

6.8 Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	8 329 304
Dettes envers la clientèle	5 147 450
Dettes représentées par un titre	40 185
Valeur au bilan	13 516 939

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	528	647
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	153	260
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	90 746	-
Total	91 274	647
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	82 249	239 150
Comptes et avances à terme	8 155 781	7 983 355
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	8 238 030	8 222 505
Valeur au bilan	8 329 304	8 223 152

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	4 515 077	4 323 081
Comptes d'épargne à régime spécial	56 070	59 316
Autres dettes envers la clientèle	576 303	643 167
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 147 450	5 025 564

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	40 185	21 539
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	40 185	21 539

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	95 845	-	95 845	-	-	95 845
Prises en pension de titres	90 737	-	90 737	-	90 737	-
Prêts de titres	90 746	-	90 746	-	-	90 746
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	277 328	-	277 328	-	90 737	186 591

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	122 965	-	122 965	200	-	122 765
Prises en pension de titres	91 048	-	91 048	-	-	91 048
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	214 013	-	214 013	200	-	213 813

Compensation – passifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	73 862	-	73 862	-	27 150	46 712
Mises en pension de titres	90 746	-	90 746	-	-	90 746
Emprunts de titres	90 737	-	90 737	-	-	90 737
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	255 345	-	255 345	-	27 150	228 195

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	46 245	-	46 245	23 023	22 590	632
Mises en pension de titres	96 882	-	96 882	96 847	-	35
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	96 882	-	96 882	96 847	-	35

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	11 207	16 602
Impôts différés	27 165	18 851
Total actifs d'impôts courants et différés	38 372	35 453
Impôts courants	372	829
Impôts différés	30	21
Total passifs d'impôts courants et différés	402	850

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	52 365	-
Charges à payer non déductibles	2 164	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	59 526	-
Autres différences temporaires (1)	(9 325)	-
Impôts différés sur réserves latentes	(7 921)	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(7 921)	(278)
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	-	278
Impôts différés sur résultat	(17 279)	30
Total impôts différés	27 165	30

(1) La part d'impôts différés relative au déficits reportable pour 2018 est de 450 milliers d'euros, pour 2017 de 400 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	76 539	30 535
Charges à payer non déductibles	333	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	48 508	24 646
Autres différences temporaires	27 698	5 889
Impôts différés sur réserves latentes	249	6 195
Actifs disponibles à la vente	180	6 195
Couvertures de Flux de Trésorerie	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	69	-
Impôts différés sur résultat	-21 207	21
Total Impôts différés	55 581	36 751

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	176 566	168 760
Comptes de stocks et emplois divers	2	2
Débiteurs divers (1)	176 531	168 716
Comptes de règlements	33	42
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	97 489	111 660
Comptes d'encaissement et de transfert	44 569	58 502
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	48 914	51 464
Charges constatées d'avance	2 579	1 309
Autres comptes de régularisation	1 426	384
Valeur au bilan	274 055	280 420

(1) dont 1 036 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financier une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs (1)	-	117 908
Comptes de règlements	491	576
Créditeurs divers	98 559	98 230
Versement restant à effectuer sur titres	22 247	19 102
Comptes de régularisation	194 689	175 101
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	29 302	24 516
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits constatés d'avance	79 712	74 366
Charges à payer	78 647	71 802
Autres comptes de régularisation	7 028	4 417
Valeur au bilan	315 986	293 009

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

6.13 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	5 397	5 397	-	2 236	(82)	-	-	7 551
Amortissements et dépréciations	(2 145)	(2 145)	-	(420)	49	-	-	(2 516)
Valeur au bilan (1)	3 252	3 252	-	1 816	(33)	-	-	5 035

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	5 271	-	127	(1)	-	-	5 397
Amortissements et dépréciations	(1 823)	-	(322)	-	-	-	(2 145)
Valeur au bilan (1)	3 448	-	(195)	(1)	-	-	3 252

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 5 035 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 252 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2018	31/12/2017
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	-	-
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	5 035	3 252
Valeur de marché des immeubles de placement		5 035	3 252

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	337 433	337 433	-	48 610	(30 464)	-	-	355 579
Amortissements et dépréciations (1)	(234 324)	(234 324)	-	(17 265)	22 523	-	-	(229 066)
Valeur au bilan	103 109	103 109	-	31 345	(7 941)	-	-	126 513
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	10 755	10 755	-	192	-	-	-	10 947
Amortissements et dépréciations	(10 560)	(10 560)	-	(149)	-	-	-	(10 709)
Valeur au bilan	195	195	-	43	-	-	-	238

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	300 280	-	37 850	(697)	-	-	337 433
Amortissements et dépréciations (1)	(220 481)	-	(14 500)	657	-	-	(234 324)
Valeur au bilan	79 799	-	23 350	(40)	-	-	103 109
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 604	-	199	(48)	-	-	10 755
Amortissements et dépréciations	(10 443)	-	(164)	47	-	-	(10 560)
Valeur au bilan	161	-	35	(1)	-	-	195

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 Écarts d'acquisition

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition est constaté dans son bilan, ni pour lesquels il existe des pertes de valeur.

6.16 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	16 288	16 288	-	547	-	-	-	-	16 836
Risques d'exécution des engagements par signature	1 390	1 390	-	5 179	-	(5 757)	-	7 509	8 321
Risques opérationnels	27 596	27 596	-	1 853	-	-	-	-	29 449
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 456	4 456	-	11	-	(105)	-	(327)	4 035
Litiges divers	7 349	7 349	-	912	(33)	(1 758)	-	-	6 470
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	17 550	17 550	-	1 415	(3 817)	(19)	-	3 767	18 896
TOTAL	74 629	74 629	-	9 917	(3 850)	(7 639)	-	10 949	84 007

(1) Dont 1 729 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	24 106	-	-	-	(7 818)	-	-	16 288
Risques d'exécution des engagements par signature	299	-	1 240	-	(149)	-	-	1 390
Risques opérationnels	31 095	-	6 006	(1 246)	(8 259)	-	-	27 596
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 722	-	87	-	(260)	-	(1 093)	4 456
Litiges divers	13 363	-	2 308	(4 966)	(3 356)	-	-	7 349
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	18 330	-	2 599	(3 251)	(128)	-	-	17 550
TOTAL	92 915	-	12 240	(9 463)	(19 970)	-	(1 093)	74 629

(1) Dont 1 633 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Dont une variation d'un montant de 1 093 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

Provision épargne logement

✓ Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	366 000	1 350 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 110 000	-
Ancienneté de plus de 10 ans	1 539 000	1 554 000
Total plans d'épargne-logement	3 015 000	2 904 000
Total comptes épargne-logement	437 000	437 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 452 000	3 341 000

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	12 470	17 000
Comptes épargne-logement	66 371	86 000
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	78 841	103 000

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	818	8 865
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 664	-
Ancienneté de plus de 10 ans	7 354	7 423
Total plans d'épargne-logement	16 836	16 288
Total comptes épargne-logement	-	-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 836	16 288

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	16 288	16 288	548	-	-	16 836
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-	-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 288	16 288	548	-	-	16 836

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17 Dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes subordonnées au 31 décembre 2018.

Émissions de dettes subordonnées

Il n'y a pas eu de dettes subordonnées émises au cours de l'exercice 2018.

Émissions de dette "Senior non préférée"

Il n'y a pas eu de dettes « Senior non préférée » émises au cours de l'exercice 2018.

6.18 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 416	-	-	2 080 416
Dont 66 Caisses Locales	-	-	-	-
Dont part du Public	-	-	-	-
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-
Dont part Sacam Mutualisation	2 080 416	-	-	2 080 416
Part sociales	162 564 613	14 772 809	10 465 591	166 871 831
Dont 66 Caisses Locales	162 564 591	14 772 807	10 465 589	166 871 809
Dont 20 administrateurs de la Caisse régionale	20	2	2	20
Dont Crédit Agricole S.A.	2	-	-	2
Dont Sacam Mutualisation	-	-	-	-
Dont Autres	-	-	-	-
Total	164 645 029	14 772 809	10 465 591	168 952 247

La valeur nominale des titres est de 15 euros pour les CCA et de 1,5 euro pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2015	3,56	0,03
2016	3,51	0,02
2017	3,53	0,02
Prévu 2018	3,68	0,02

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 292 milliers d'euros en 2018.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2018

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées du 26/03/2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

"L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018, se soldant par un bénéfice de 102.227.115,36 euros :

1.825.817,76 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,95%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/2019.

7.657.034,88 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2018, soit un dividende de 3,68 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/2019.

Reste à affecter : 92.744.262,72 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 69.558.197,04 euros

- affectation du solde à la réserve facultative soit 23.186.065,68 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices."

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2013	6.242.112	2,46%	2 303 339,33 €
2014	6.242.112	1,89%	1 769 638,75 €
2015	6.242.112	1,07%	1 001 858,98 €
2016	6.242.112	1,35%	1 264 027,68 €
2017	6.242.112	1,55%	1 451 291,04 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2013	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7 532 191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7 407 348,96 €
2016	2.080.716	3,51 €	7 303 313,16 €
2017	2.080.716	3,53 €	7 344 927,48 €

6.19 Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de participation dans des filiales ou entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	97 098	-	-	-	-	97 098
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	222	829	11 558	176 306	348 584	537 499
Instruments dérivés de couverture	2 682	3 103	24 801	48 897	-	79 483
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	550	5 136	110 617	43 988	1 545 729	1 706 020
Actifs financiers au coût amorti	928 597	1 344 216	4 961 138	6 868 051	12 059	14 114 061
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 580	-	-	-	-	5 580
Total actifs financiers par échéance	1 034 729	1 353 284	5 108 114	7 137 242	1 906 372	16 539 741
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 990	75	4 740	7 933	-	16 738
Instruments dérivés de couverture	858	616	6 987	48 663	-	57 124
Passifs financiers au coût amorti	5 901 537	2 626 453	2 918 432	2 070 517	-	13 516 939
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70 904	-	-	-	-	70 904
Total passifs financiers par échéance	5 977 289	2 627 144	2 930 159	2 127 113	-	13 661 705

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	103 551	-	-	-	-	103 551
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	251	7	11 850	9 649	-	21 757
Instruments dérivés de couverture	724	-	43 022	57 462	-	101 208
Actifs financiers disponibles à la vente	2	3 506	104 890	58 996	1 843 891	2 011 285
Prêts et créances sur les établissements de crédit	299 014	131 611	256 565	319 351	-	1 006 541
Prêts et créances sur la clientèle	602 739	1 064 145	4 207 528	6 049 997	22 551	11 946 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 367	-	-	-	-	7 367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 671	54 282	310 040	446 319	-	820 312
Total Actifs financiers par échéance	1 023 319	1 253 551	4 933 895	6 941 774	1 866 442	16 018 981
Banques centrales	-	-	-	-	-	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 821	49	11 851	10 608	-	28 329
Instruments dérivés de couverture	943	1 723	9 326	54 604	-	66 596
Dettes envers les établissements de crédit	1 377 247	2 746 426	2 303 527	1 795 952	-	8 223 152
Dettes envers la clientèle	4 445 202	13 713	441 765	124 884	-	5 025 564
Dettes représentées par un titre	-	-	-	21 539	-	21 539
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85 710	-	-	-	-	85 710
Total Passifs financiers par échéance	5 914 923	2 761 911	2 766 469	2 007 587	0	13 450 890

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements (1)	(86 279)	(83 289)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(8 029)	(7 931)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 033)	(2 872)
Autres charges sociales	(35 403)	(28 880)
Intéressement et participation	(15 117)	(14 911)
Impôts et taxes sur rémunération	(11 998)	(14 423)
Total charges de personnel	(159 859)	(152 306)

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 499 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 461 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Dont médailles du travail pour 1606 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 1606 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	2 471	2 453
Étranger	-	-
Total	2 471	2 453

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	41 651	-	41 651	40 036
Écart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 827	-	2 827	2 670
Coût financier	576	-	576	551
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(91)	-	(91)	(20)
Prestations versées (obligatoire)	(319)	-	(319)	(905)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(833)	-	(833)	(1 039)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(258)	-	(258)	358
Dette actuarielle au 31/12/N	43 553	-	43 553	41 651

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 827	-	2 827	2 670
Charge/produit d'intérêt net	(201)	-	(201)	(37)
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 626	-	2 626	2 633

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	2 678	-	2 678	3 563
Écart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(300)	-	(300)	(258)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(833)	-	(833)	(1 039)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(258)	-	(258)	358
Ajustement de la limitation d'actifs	207	-	207	54

Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	(1 494)	-	(1 494)	2 678
---	----------------	---	----------------	--------------

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	39 459	-	39 459	36 589
Écart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	570	-	570	534
Gains/(pertes) actuariels	300	-	300	258
Cotisations payées par l'employeur	2 920	-	2 920	3 003
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(91)	-	(91)	(20)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(319)	-	(319)	(905)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	42 839	-	42 839	39 459

Variation de juste valeur des droits à remboursement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	-	-	-	-

Position nette

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles fin de période	43 553	-	43 553	41 651
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(42 839)	-	(42 839)	(39 459)
Position nette (passif)/ actif fin de période	714	-	714	2 192

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,42%	0,00%	1,38%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,38%	0,00%	2,05%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice.

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,77%	4 185	-	0,00%	-	-	9,77%	4 185	-
Obligations	82,97%	35 544	-	0,00%	-	-	82,97%	35 544	-
Immobiliers	7,26%	3 110	-	0,00%	-	-	7,26%	3 110	-
Autres actifs	0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,14 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,79 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 4 035 euros au 31 décembre 2018.

7.6 Paiements à base d'actions

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas de paiements à base d'actions.

7.7 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2018 aux organes de direction du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 622 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	1 675 295	1 682 674
Engagements de financement	1 178 780	1 200 823
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 178 780	1 200 823
Ouverture de crédits confirmés	524 247	580 784
Ouverture de crédits documentaires	5 126	5 030
Autres ouvertures de crédits confirmés	519 121	575 754
Autres engagements en faveur de la clientèle	654 533	620 039
Engagements de garantie	496 515	481 851
Engagements d'ordre des établissements de crédit	308 273	298 846
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 409	969
Autres garanties (1)	306 864	297 877
Engagements d'ordre de la clientèle	188 242	183 005
Cautions immobilières	3 600	5 406
Autres garanties d'ordre de la clientèle	184 642	177 599
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	6 194 028	3 156 152
Engagements de financement	18 151	27 574
Engagements reçus des établissements de crédit	18 151	27 574
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	6 175 877	3 128 578
Engagements reçus des établissements de crédit	165 497	163 264
Engagements reçus de la clientèle	6 010 380	2 965 314
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	112 987	120 890
Autres garanties reçues	5 897 393	2 844 424
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 295 914 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 768 732 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 387 437	3 238 247
Titres prêtés	-	(392)
Dépôts de garantie sur opérations de marché	2 790	3 950
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	90 746	91 228
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 480 973	3 333 033
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	89 205	91 048
Titres vendus à découvert	-	-
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	89 205	91 048

Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement dans le cadre d'opérations de Repo/Reverse Repo :

- Une de Mai 2017, remboursée en Avril 2018, pour un montant de 91 millions d'euros,
- Une en juin 2018, remboursée en Novembre 2018, pour un montant de 36 millions d'euros,
- Une en Décembre 2018, à échéance Juin 2019, pour un montant de 91 millions d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 387 426 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 238 232 milliers d'euros en 2017. Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 398 778 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 426 159 milliers d'euros en 2017;
- 192 560 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 185 670 milliers d'euros en 2017;
- 796 087 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 626 403 milliers d'euros en 2017.

Engagements donnés aux entreprises liées

Une lettre de garantie de 1 518 616 milliers d'euros a été donnée par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en faveur de Crédit Agricole S.A. (garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau Crédit Agricole).

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 91 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 91 millions d'euros au 31 décembre 2017, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 199 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 214 millions d'euros au 31 décembre 2017, les garanties détenues par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, le groupe Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré lors de l'exercice 2018 de reclassement au titre de l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	13 268 539	13 587 637	-	893 966	12 693 671
Prêts et créances sur les établissements de crédit	855 888	881 744	-	881 744	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	203 215	203 215	-	203 215	-
Comptes et prêts à terme	561 574	588 962	-	588 962	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	90 737	89 205	-	89 205	-
Prêts subordonnés	362	362	-	362	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	12 412 651	12 705 893	-	12 222	12 693 671
Créances commerciales	25 199	25 141	-	-	25 141
Autres concours à la clientèle	12 354 141	12 647 611	-	-	12 647 611
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	12 222	12 222	-	12 222	-
Comptes ordinaires débiteurs	21 089	20 919	-	-	20 919
Titres de dettes	845 522	867 536	865 995	1 541	-
Effets publics et valeurs assimilées	290 727	301 400	301 400	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	554 795	566 136	564 595	1 541	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 114 061	14 455 173	865 995	895 507	12 693 671

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	12 953 501	13 268 441	-	1 073 812	12 194 629
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 006 541	1 038 441	-	1 038 441	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	218 628	218 628	-	218 628	-
Comptes et prêts à terme	696 503	728 403	-	728 403	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	91 048	91 048	-	91 048	-
Prêts subordonnés	362	362	-	362	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	11 946 960	12 230 000	-	35 371	12 194 629
Créances commerciales	24 091	32 662	-	-	32 662
Autres concours à la clientèle	11 859 905	12 134 374	-	-	12 134 374
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 535	-	-	3 535
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	35 371	35 371	-	35 371	-
Comptes ordinaires débiteurs	24 058	24 058	-	-	24 058
Titres de dettes	820 312	847 886	847 886	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	294 359	305 490	305 490	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	525 953	542 396	542 396	-	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 773 813	14 116 327	847 886	1 073 812	12 194 629

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 329 304	8 580 069	-	8 580 069	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	82 402	82 402	-	82 402	-
Comptes et emprunts à terme	8 156 156	8 406 921	-	8 406 921	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	90 746	90 746	-	90 746	-
Dettes envers la clientèle	5 147 450	5 147 450	-	5 091 380	56 070
Comptes ordinaires créditeurs	4 515 077	4 515 077	-	4 515 077	-
Comptes d'épargne à régime spécial	56 070	56 070	-	-	56 070
Autres dettes envers la clientèle	576 303	576 303	-	576 303	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	40 185	39 962	39 962	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 516 939	13 767 481	39 962	13 671 449	56 070

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 223 152	8 342 495	-	8 342 495	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	148 182	148 182	-	148 182	-
Comptes et emprunts à terme	7 983 742	8 103 085	-	8 103 085	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	91 228	91 228	-	91 228	-
Dettes envers la clientèle	5 025 564	5 025 563	-	4 966 247	59 316
Comptes ordinaires créditeurs	4 323 081	4 323 081	-	4 323 081	-
Comptes d'épargne à régime spécial	59 316	59 316	-	-	59 316
Autres dettes envers la clientèle	643 167	643 166	-	643 166	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	21 539	21 625	21 625	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 270 255	13 389 683	21 625	13 308 742	59 316

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 219	-	17 219	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	17 219	-	17 219	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	520 280	247 136	269 649	3 495
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	11 614	10 767	847	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	11 614	10 767	847	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	508 666	236 369	268 802	3 495
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	21 422	-	21 422	-
Titres de dettes	487 244	236 369	247 380	3 495
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 132	9 637	-	3 495
OPCVM	474 112	226 732	247 380	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 706 020	160 291	1 545 729	-

Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 545 729	-	1 545 729	-
Actions et autres titres à revenu variable	2 657	-	2 657	-
Titres de participation non consolidés	1 543 072	-	1 543 072	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	160 291	160 291	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	160 291	160 291	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	45 451	45 451	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 840	114 840	-	-
Instruments dérivés de couverture	79 483	-	79 483	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 323 002	407 427	1 912 080	3 495
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 757	0	21 757	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	21 757		21 757	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 011 285	497 960	1 513 325	0
Effets publics et valeurs assimilées	23 242	23 242		
Obligations et autres titres à revenu fixe	519 686	367 641	152 045	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 468 357	107 077	1 361 280	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	101 208		101 208	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 134 250	497 960	1 636 290	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 631 326 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 738	-	16 738	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 738	-	16 738	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	57 124	-	57 124	-
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	73 862	-	73 862	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 329	0	28 329	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	28 329		28 329	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	66 596		66 596	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	94 925	0	94 925	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation

Il n'y a pas eu de changements de modèles de valorisation au cours de l'exercice.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Ces instruments financiers concernent uniquement les TSDI Prédica qui sont des titres non cotés sur un marché actif et donc classés en niveau 3.

Le montant total des pertes comptabilisées en résultat est de 40 milliers d'euros.

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
Solde d'ouverture (01/01/2018)	3 535	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(40)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(40)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	3 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>En milliers d'euros</i>							
Solde d'ouverture (01/01/2018)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(36)
Comptabilisés en résultat	(36)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Il n'y a pas de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 au 31 décembre 2018.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles pouvant limiter la capacité du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

11.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2018.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPC fermés) obtenus par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 53,64 millions d'euros aux FCT.

11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile de France	Méthode de consolidation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées	Intégration globale	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales Nord Midi Pyrénées	Intégration globale	France	Mère	100%	100%	100%	100%
FCT Credit Agricole Habitat	Intégration globale	France	Filiale	100%	100%	100%	100%
Force 4	Intégration globale	France	Entité structurée	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	Intégration globale	France	Entité structurée	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Groupe Inforsud Gestion	Intégration globale	France	Filiale	93,49%	88,94%	93,49%	88,94%

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits habitat originés par les 39 caisses régionales à un FCT (un par titrisation).

Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 53,64 millions d'euros aux FCT.

Le Groupe Inforsud Gestion est une holding de sociétés à activité commerciale et prestations de services (Editique, Imprimerie, Informatique de proximité) composé de 5 sociétés :

- La Holding Inforsud Gestion
- Edokial
- Inforsud Diffusion
- Chabrillac
- Merico

La liste des Caisses Locales figure en page suivante :

Caisses locales - adresse complète	Président
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81 250 ALBAN	Evelyne BOUSQUET
ALBI - 14 place du Vigan - 81 000 ALBI	Jean-Marc FAGES
BARAQUEVILLE - Place du Foirail - 12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82 500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Daniel CHAUBET
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Vincent LABRUYERE
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta - 46 002 CAHORS	Patrick RUFFIE
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
CASSAGNES - BEGONHES - 4 Place Charles de Gaulle - 12 120 CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
CASTELSARRASIN - PAYS DE CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82 100 CASTELSARRASIN	Gisèle VIGNAUX
CASTRES - VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81 100 CASTRES	Vincent DESPLATS
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82 300 CAUSSADE	Alain DURADE
CAYLUS-avenue du Pere Huc - 82 160 CAYLUS	Dominique BORIES
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82 110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
COCAGNE - place du Foirail - 81 500 LAVAUR	Patricia ROSSONI
CORDES - VAOUR - 14 place de la Boutellerie - 81 170 CORDES	Christian LONQUEU
DADOU-GIJOU - Place de l'église - 81 360 MONTREDON	Gérard SOULET
DOURGNE - Les promenades - 81 110 DOURGNE	Françoise LECLERC
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc - 12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
FIGEAC - 9 avenue Pezet - 46 101 FIGEAC	Agnès AUBERTIN
GAILLAC-CADALEN - 42 place de la Libération - 81 600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
GRAMAT - Place de la République - 46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
GRAULHET - 3 av. de la Résistance - 81 300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
LABASTIDE SAINT-PIERRE - GRISOLLES - place du Parvis - 82 170 GRISOLLES	Patricia FINANCE
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol - 46 300 GOURDON	Robert NAVARRE
LA VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81 700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81 290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
LAFRANCAISE - MOLIERES - 21 rue Louis Pernon - 82 130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
LAGUIOLE - Place du Foirail - 12 210 LAGUIOLE	Géraud VALADIER
LAISSAC - SEVERAC - Route de RODEZ - 12 310 LAISSAC	Georgette LACOSTE
LAUTREC - rue Lengouzy - 81 440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82 120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81 310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
MILLAU - 35 avenue de la République - 12 100 MILLAU	Charles SCHACKIS
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82 200 MOISSAC	Martine BENECH
MONTAGNE NOIRE - square Gaston Tournier - 81 200 MAZAMET	Michel BOURDEL
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82 000 MONTAUBAN	Gérard POUJOL
MONTBAZENS - Rue Principale - 12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
MONTCUQ - Faubourg Saint Privat - 46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
MONTECH - place Aristide Briand - 82 700 MONTECH	Serge FIORE
MONTPEZAT DE QUERCY - Place de la Mairie - 82 270 MONTPEZAT DE QUERCY	Karine NADALIN
MONTS DE LACAUNE - BRASSAC - 17 Allées du château - 81 230 BRASSAC	Lucien BIAU
MUR DE BARREZ - Grande Rue - 12 600 MUR DE BARREZ	Lucien GUIMONTEIL
NAUCELLE - Avenue de la Gare - 12 800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
NEGREPELISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82 800 NEGREPELISSE	Véronique MAGNANI
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez - 12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
QUERCY - BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82 400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
QUERCY - PAYS DE SERRES - place Mercadiel - 82 150 MONTAIGU DE QUERCY	Philippe LARROQUE
QUERCY BLANC - Place Gambetta - 46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jean-Marc ALBOUYS
RABASTENS-SALVAGNAC - 23 Pl St Michel - 81 800 RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT - bd Gambetta - 81 120 REALMONT	Patrick DURAND
REQUISTA - Place des Anciens Combattants - 12 170 REQUISTA	Joël BOUTEILLE
RIEUPEYROUX - Tour de Ville - 12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. - 12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
SAINT AFFRIQUE - 28 bd de la République - 12 400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
SAINT ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82 140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Cécile CADILHAC
SAINT CERE - bd Lurçat - 46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
SAINT GENIEZ - Route Nationale - 12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
SAINT SULPICE - 14, place Jean Jaures - 81 370 ST SULPICE	Jean-Robert RIGAL
SEGALA TARNAIS - Route de RODEZ - 81 190 TANUS	Remy LACROIX
SEGALA - Route Nationale - 46 120 LACAPELLE-MARIVAL	Sebastien DEVEZ
SOUILLAC - bd Malvy - 46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82 230 MONCLAR DE QUERCY	Robert PAGES
VALLEE DU LOT - Place Dutour - 46 220 PRAYSSAC	Georges BONACHERA
VAYRAC - Place des Cadurques - 46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
VERDUN SUR GARONNE - rue Joliot-Curie - 82 600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBAO
VILLEFRANCHE DE ROUERQUE - 22 bd du Général De GAULLE - 12 200 VILLEFRANCHE DE R.	Jacky FOISSAC

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	872 071	3,35	631 326	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	11 187	11,81	10 334	11,81
SAS Sacam Avenir	3 700	1,93	3 700	1,88
SAS Sacam développement	27 313	3,37	25 817	3,37
SAS Sacam International	21 417	3,35	19 525	3,35
SAS Sacam Fireca	552	3,11	668	3,11
SAS Sacam participations	2 760	2,71	2 723	2,71
SA Sopra Steria	9 476	0,57	18 312	0,57
SAS NMP Développement	10 816	100,00	9 291	100,00
Axway Software	1 290	0,49	2 679	0,56
Sacam Immobilier	6 206	2,65	5 145	2,65
Sacam Mutualisation	565 168	2,97	588 060	2,97
Autres titres de participation	22 729		20 049	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	1 554 686		1 337 630	

12.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	
COMPAGNIE AVEYRONNAISE SERVICE ET GESTION	France	99,00%	99,00%	Entité non significative
NMP DEVELOPPEMENT	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
NMP IMMO	France	100,00%	100,00%	Entité non significative

12.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées (en milliers d'euros)	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2018	31/12/2017		
GRAND SUD OUEST CAPITAL	France	12,00%	12,00%	80 692	4 413
GSO INNOVATION (4)	France	12,00%	12,00%	3 177	-
CRAFT (5)	France	14,29%	0,00%	3 938	-
IMMOBILIERE DU MIDI	France	11,00%	11,00%	2 823	73
SADIAR	France	15,00%	15,00%	939	47
SEIDA	France	25,00%	25,00%	489	20
SEPA TARN	France	13,00%	13,00%	440	35
TARN ET GARONNE INVESTISSEMENT	France	14,00%	14,00%	31	-
CUIR INNOV	France	19,18%	19,18%	-	-
IDOA (2)	France	17,06%	17,06%	920	158
MELILA (3)	France	2,95%	2,95%	2 306	(1 479)
UZO INVESTISSEMENT	France	2,56%	2,56%	431	(141)

(1) Chiffres au 31/12/2017

(2) Chiffres au 30/09/2018

(3) Chiffres au 30/04/2016

(4) Création le 28/02/2018, montant du capital

(5) Création le 13/09/2018, montant du capital

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2018, le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'intérêts dans certaines entités structurées non consolidées.

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté son soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées au cours de l'exercice 2018..

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 l'implication du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2018														
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale	
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
<i>En milliers d'euros</i>															
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	315 547	315 547	-	315 547	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	315 547	315 547	-	315 547	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	5 556 557	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2017														
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale	
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
<i>En milliers d'euros</i>															
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	290 575	290 575	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	290 575	290 575	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 Décembre 2018.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
2018**

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord
Midi-Pyrénées
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ALBOUY ASSOCIES CONSULT
9, rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de € 48.000
427 280 326 R.C.S. Rodez

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.2 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale constitue, conformément à la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers », des dépréciations sur les créances en défaut (Bucket 3) faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré. Le montant de ces dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés à maturité actualisés.</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p> <p>Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles qui s'élève à M€ 231,3 présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;▶ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur expositions non-défaut dans le contexte de la première application de la norme IFRS 9

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, depuis le 1^{er} janvier 2018, votre caisse régionale applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers.</p> <p>Les effets de la première application de la norme IFRS9 sont détaillés dans la note « Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Dans ce cadre, votre caisse régionale constitue des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) portant sur les expositions qui ne sont pas en défaut, en distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les expositions n'ayant pas subi de dégradation significative du risque de crédit, pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à un an (Bucket 1) ; ▶ les expositions ayant subi une dégradation significative du risque de crédit pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à maturité (Bucket 2). La dégradation significative du risque de crédit a donné lieu à la définition d'un cadre méthodologique reposant sur plusieurs critères. <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 respectivement un montant de M€ 135,7 et M€ 137,8 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les corrections de valeur sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard, le cas échéant, de paramètres propres aux expositions de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés tant pour la première application de la norme IFRS 9 que pour la clôture de l'exercice le 31 décembre 2018 en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de l'importance des changements induits par la mise en oeuvre pour la première fois de cette nouvelle norme ; 	<p>Pour apprécier la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et les effets de son application dans les comptes de votre caisse régionale tant au 1^{er} janvier qu'au 31 décembre 2018, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ▶ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD) ; ▶ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de back-testing ; ▶ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ▶ testé, par sondages, la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ; ▶ testé la correcte application des principes retenus en matière de segmentation des expositions entre les catégories d'expositions homogènes de risques (Bucket 1 et Bucket 2) ; ▶ contrôlé le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ; ▶ apprécié les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;

- ▶ de l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;
- ▶ de l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Bucket 1 et Bucket 2).

- ▶ analysé l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 tant au 1^{er} janvier qu'au 31 décembre 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées par votre assemblée générale du 29 mars 2007 pour le cabinet ALBOUY ASSOCIES CONSULT et du 6 décembre 2002 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ALBOUY ASSOCIES CONSULT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▷ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rodez et Paris-La Défense, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

ALBOUY ASSOCIES CONSULT



Stéphane Albouy

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2018

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord Midi-Pyrénées**
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementés**

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

9, rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de 48.000 €
427 280 326 R.C.S. Rodez

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 / Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

. SAS Edokial

Jean-Jacques CALCAT, Benoît QUINTARD, William SOLIER, Pierre CAMBEFORT, respectivement Président, administrateurs et Directeur général de la Caisse régionale, également administrateurs d'Edokial.

. SAS Inforsud Diffusion

Bernard PINEL, Philippe VIGUIER, administrateurs de la Caisse régionale, également administrateurs d'Inforsud Diffusion.

. SAS Merico Deltaprint

Michel ALIBERT, Benoît QUINTARD, William SOLIER, administrateurs de la Caisse régionale, également administrateurs de Merico Deltaprint.

. SA Inforsud Gestion

Jean-Jacques CALCAT, Benoît QUINTARD, William SOLIER, Pierre CAMBEFORT, respectivement Président, administrateurs et Directeur général de la Caisse régionale, également administrateurs d'Inforsud Gestion.

Objet :

La Caisse régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés ;
- SAS Inforsud Diffusion pour des prestations informatiques ;
- SAS Merico Deltaprint pour la réalisation d'imprimés ;
- SA Inforsud Gestion pour la facturation de fioul du Causse Comtal.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	HT €	TTC €
- SAS Edokial	1.070.092,49	1.284.110,98
- SAS Inforsud Diffusion	1.148.024,27	1.377.629,12
- SAS Merico Deltaprint	35.823,45	42.988,14
- SA Inforsud Gestion	7.363,62	8.836,34

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale d'utiliser les compétences du groupe en matière d'imprimerie et d'édition.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019

1.2 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de SEGALA TARNAIS

Dirigeant concerné :

Christian PUECH, Administrateur de votre Caisse régionale et Administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Ségala Tarnais.

Objet :

Accord d'une subvention de 3.800 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Ségala Tarnais de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019

1.3 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de REALMONT

Dirigeant concerné :

Bernard HOULES, Administrateur de votre Caisse régionale et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Réalmont.

Objet :

Accord d'une subvention de 500 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de de Crédit Agricole Mutuel de Réalmont de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019

1.4 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de la VALLEE DU GIROU

Dirigeant concerné :

Bernard PINEL, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de la Vallée du Girou.

Objet :

Accord d'une subvention de 500 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de la Vallée du Girou de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.5 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de LAFRANÇAISE-MOLIERES

Dirigeant concerné :

Michel PARRIEL, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Lafrançaise-Molières.

Objet :

Accord d'une subvention de 12.600 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Lafrançaise-Molières de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.6 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de NEGREPELISSE

Dirigeante concernée :

Véronique MAGNANI, Administratrice de votre Caisse régionale et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Nègrepelisse.

Objet :

Accord d'une subvention de 6.300 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Nègrepelisse de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.7 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de QUERCY-BRULHOIS

Dirigeant concerné :

Jean-Jacques CALCAT, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Quercy-Brulhois.

Objet :

Accord d'une subvention de 12.200 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Quercy-Brulhois de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.8 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de VERDUN-SUR-GARONNE

Dirigeante concernée :

Corinne GOMBAO, Administratrice de votre Caisse régionale et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Verdun-sur-Garonne.

Objet :

Accord d'une subvention de 6.400 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Verdun-sur-Garonne de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.9 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'ESPALION

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Administrateur de votre Caisse régionale et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel d'Espalion.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel d'Espalion de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.10 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de PONT-DE-SALARS

Dirigeant concerné :

Patrick GERAUD, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Pont-de-Salars.

Objet :

Accord d'une subvention de 300 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Pont-de-Salars de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.11 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de BARAQUEVILLE

Dirigeante concernée :

Audrey TAVERNIER-GINESTET, Administratrice de votre Caisse régionale et Administratrice de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Baraqueville.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.900 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Baraqueville de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.12 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de SAINT AFFRIQUE

Dirigeant concerné :

William SOLIER, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Saint-Affrique.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.700 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Saint-Affrique de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.13 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de la VALLEE DU LOT

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD, Administrateur de votre Caisse régionale et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de la Vallée du Lot.

Objet :

Accord d'une subvention de 12.200 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de la Vallée du Lot de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.14 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de GRAMAT

Dirigeant concerné :

Michel ALIBERT, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Gramat.

Objet :

Accord d'une subvention de 11.300 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Gramat de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.15 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de FIGEAC

Dirigeante concernée :

Agnès AUBERTIN, Administratrice de votre Caisse régionale et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Figeac.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.100 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Figeac de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.16 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de SAINT CERÉ

Dirigeante concernée :

Véronique LACAZE, Administratrice de votre Caisse régionale de et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Saint-Céré.

Objet :

Accord d'une subvention de 12.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Saint-Céré de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.17 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de CAHORS LARROUMET

Dirigeant concerné :

Vincent LABRUYERE, Administrateur de votre Caisse régionale et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Cahors Larroumet.

Objet :

Accord d'une subvention de 14.900 €.

Motifs de la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de conforter son action mutualiste et à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Cahors Larroumet de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2018.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.18 / Avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Administrateur de votre Caisse régionale et membre de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Objet :

Convention référence 2018 : 50.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale d'utiliser dans le cadre de son activité des références fournies par la Chambre.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.19 / Avec la Chambre d'Agriculture du Lot

Dirigeants concernés :

Michel ALIBERT, Vice-Président de votre Caisse régionale, et **Véronique LACAZE**, Administratrice de votre Caisse régionale, tous deux membres de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Objet :

Convention référence 2018 : 24.000 € et publicité 1.260 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale d'utiliser dans le cadre de son activité des références fournies par la Chambre et de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.20 / Avec la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne

Dirigeants concernés :

Jean-Jacques CALCAT, Président de votre Caisse régionale, et **Yannick FRAISSINET**, Administrateur de votre Caisse régionale, tous deux membres de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne.

Objet :

Convention référence 2018 : 30.000 € et publicité 2.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale d'utiliser dans le cadre de son activité des références fournies par la Chambre et de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.21 / Avec le Point Info CDJA 82

Dirigeante concernée :

Corinne GOMBAO, Administratrice de votre Caisse régionale et représentante CR au Point Info CDJA 82.

Objet :

Accord d'une subvention de 12.200 € (6.100 € pour 2017 et 6.100 € pour 2018).

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.22 / Avec l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage

Dirigeant concerné :

Christian PUECH, Administrateur de votre Caisse régionale et Administrateur de l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage.

Objet :

Accord d'une subvention de 2.800 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.23 / Avec la FDSEA de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Benoît QUINTARD, Administrateur de votre Caisse régionale et Président du syndicat local FDSEA commune de Saint-Félix-de-Lunel.

Objet :

Accord d'une subvention de 24.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.24 / Avec la FDSEA du Lot

Dirigeante concernée :

Véronique LACAZE, Administratrice de votre Caisse régionale et membre du Bureau départemental FDSEA.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.575 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

1.25 / Avec le Conseil de l'agriculture lotoise (CAL)

Dirigeant concerné :

Michel ALIBERT, Vice-Président de votre Caisse et Administrateur du CAL.

Objet :

Cotisation de 1.000 €.

Motifs justifiant la convention :

Cette convention permet à la Caisse régionale de contribuer à des actions d'accompagnement du territoire.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 janvier 2019.

2 / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 / Avec la société Crédit Agricole SA

Dirigeant concerné, objet et modalités :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de votre Caisse régionale avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination es qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque-là titulaire d'un contrat de travail chez Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à votre Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à votre Caisse régionale) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 mai 2013.

2.2 / Avec Monsieur Pierre CAMBEFORT

Dirigeant concerné, objet et modalités :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de votre Caisse régionale avec le statut de mandataire social. Il est rappelé que, pour la détermination de tous les avantages sociaux accordés au Directeur général, ce dernier est assimilé à un cadre de direction salarié. A ce titre il bénéficie, dans le cadre du « référentiel du statut de Directeur général », du même régime de prévoyance et de retraite à prestations définies que celui applicable à cette catégorie de salariés. Cela a amené la Caisse régionale à souscrire un engagement relatif à la pension de retraite et à l'indemnité de départ à la retraite de Pierre CAMBEFORT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 mai 2013.

2.3 / Avec les SNC Crédit Agricole Technologies et Services et SAS Crédit Agricole Payment Services

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT, Directeur général de votre Caisse régionale, Membre du Conseil de Surveillance de la SNC Crédit Agricole Technologies et Services et Président de la SAS Crédit Agricole Payment Services.

Objet :

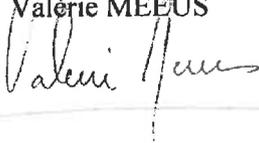
Un protocole d'accord relatif à la gestion des effectifs du site d'Albi, conclu entre votre Caisse Régionale et le GIE Crédit Agricole Technologies et Services (devenu SNC Crédit Agricole Technologies et Services) et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments (devenue SAS Crédit Agricole Payment Services), définit les modalités de facturation des ressources, de prise en charge des coûts afférents aux locaux occupés par les ressources et de prise en charge des coûts de structure. Une convention d'occupation et de gestion concernant des locaux situés à Albi a également été conclue entre votre Caisse Régionale et le GIE Crédit Agricole Technologies et Services.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 janvier 2018.

Paris-La Défense et Rodez, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Valérie MEEUS



ALBOUY ASSOCIES CONSULT
Stéphane ALBOUY

